ETUDE D'IMPACT

PROJET DE RENOUVELLEMENT URBAIN DU QUARTIER EDOUARD VAILLANT - ABREUVOIR A BOBIGNY (93)

Résumé Non Technique

Octobre 2023

SOMMAIRE

I. DESCRIPTION DU PROJET 4

1. Localisation du projet 5
2. Le perimetre de projet 5
3. Le contexte paysager 6
4. Le contexte environnemental 6
5. Accessibilite 7
6. Objectifs du projet 7
7. Presentation du programme 8
8. Temporalite 10
9. Traitement urbain et paysager 11
10. Travaux de demolition 12

II. ANALYSE DE L'ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT 14

1. Un contexte socio-demographique fragile 15
   - *1.1. Une population jeune et en croissance 15*
   - *1.2. De fortes fragilités sociales et économiques 15*
   - *1.3. Un besoin de rénovation pour un parc de logements délaissés et inadapté 15*
   - *1.4. Synthèses et enjeux 15*
2. Un quartier fragile et vieillissant, a renouveler 16
   - *2.1. Un quartier éloigné des pôles d'équipements principaux 16*
   - *2.2. Des équipements scolaires et liés à l'enfance en difficulté 16*
   - *2.3. Une carence d'équipements médico-sociaux 16*
   - *2.4. Des équipements de sport et de loisirs relativement peu visibles à l'échelle du quartier 16*
   - *2.5. Une activité commerciale peu valorisée dans le quartier 17*
   - *2.6. Synthèse et enjeux 17*
3. Milieu physique et climat 19
   - *3.1. Climat 19*
   - *3.2. Changements climatiques attendus 19*
   - *3.3. Topographie et géologie 19*
   - *3.4. Hydrographie 19*
   - *3.5. Synthèse et enjeux 19*
4. Un quartier riche d'atouts paysagers a remettre en valeur et a ouvrir sur la ville 20
   - *4.1. En entrée nord d'Est Ensemble, un quartier inscrit dans un territoire aux paysages composites 20*
   - *4.2. Une identité de cité jardin, labellisée « architecture contemporaine remarquable » 20*
   - *4.3. Un caractère insulaire qui enclave le quartier et en fait une rupture urbaine malgré lui, à dépasser 20*
   - *4.4. Synthèse des enjeux 21*
5. Une cite jardin de potentiel pour renforcer la biodiversite urbaine 23
6. Une permeabilite du quartier a renforcer, en lien avec les projets structurants alentours 25
   - *6.1. Réseau et flux de déplacements 25*
   - *6.2. Stationnement 25*
   - *6.3. Transports en commun 25*
   - *6.4. Modes doux 25*
   - *6.5. Synthèse et enjeux 25*
7. Un quartier principalement impacte par les nuisances routieres 27
   - *7.1. Etablissements accueillant des populations considérées comme sensibles aux nuisances sonores 27*
   - *7.2. Classement sonore des infrastructures routières sur le secteur d'étude 27*
   - *7.3. Synthèse et enjeux 27*
8. Une qualite de l'air degradee a proximite des infrastructures 28
   - *8.1. Qualité de l'air à l'échelle communale 28*
   - *8.2. Des populations sensibles à la pollution de l'air 28*
   - *8.3. Qualité de l'air à l'échelle du quartier 28*
   - *8.4. Synthèse et enjeux 28*
9. Un risque de pollution des sols tres limite 30
   - *9.1. Des risques industriels de faible importance 30*
   - *9.1. Une pollution des sols limitée 30*
   - *9.2. Un risque de Transports de Matières Dangereuses 30*
   - *9.3. Synthèse et enjeux 31*
10. Des risques naturels peu contraignant mais a prendre en compte dans le cadre de l'amenagement 31
    - *10.1. Un risque inondation limité 31*
    - *10.2. Des risques de mouvements de terrain localisés 31*
    - *10.3. Autres risques naturels 31*
    - *10.4. Synthèse et enjeux 31*
11. De vastes espaces permeables permettant une infiltration partielle des eaux 33
    - *11.1. Qualité des eaux 33*
    - *11.2. Eau potable 33*
    - *11.3. Des réseaux d'eaux unitaires pouvant poser problème lors d'épisodes de fortes pluies 33*
12. Une gestion des dechets qui impacte les espaces publics 33
    - *12.1. Une collecte des déchets difficile sur le site de projet 33*
    - *12.2. De nombreuses actions de traitement, valorisation des déchets et de sensibilisation 33*
    - *12.3. Synthèse et enjeux 34*
13. Des ambitions de performances energetiques a retranscrire a travers le projet 36
    - *13.1. Contexte énergétique de la commune 36*
    - *13.2. Desserte actuelle du secteur d'étude 36*
    - *13.3. Synthèse et enjeux 36*
14. Synthese des enjeux 38

III. SCENARIO DE REFERENCE ET SES PERSPECTIVES D'EVOLUTION AVEC ET SANS PROJET 41

IV. EVALUATION DES INCIDENCES NOTABLES POTENTIELLES DU PROEJT SUR L'ENVIRONNEMENT ET MESURES 46

V. EFFETS CUMULES AVEC D'AUTRES PROJETS 71

1. Presentation des projets 72
2. Principaux effets cumules des projets 73
   - *2.1. Volet socio-économique 73*
   - *2.2. Transports et mobilités 73*
   - *2.3. Paysage, patrimoine et cadre de vie 73*
   - *2.4. Gestion des ressources 73*
   - *2.5. Santé urbaine, risques et nuisances 73*
3. Synthese des incidences cumulees 74

VI. DESCRIPTION DES SOLUTIONS DE SUBSTITION EXAMINEES ET INDICATION DE RAISONS DES CHOIX EFFECTUES ... 76

1. Presentation des solutions etudiees en phase de conception et justification du projet 77
   - *1.1. Scénario minimal 77*
   - *1.2. Scénario maximal 77*
2. Approfondissement du parti d'amenagement et de construction retenu sur le site au regard des differentes solutions etudiees au fur et a mesure de la conception 78
3. Les apports de la concertation 79
4. Une finalisation du projet dans une optique de sobriete limitant les demolitions et favorisant les restructurations 80

VII. DESCRIPTION DES METHODES DE PREVISIONS UTILISEES POUR IDENTIFIER ET EVALUER LES INCIDENCES NOTABLES SUR L'ENVIRONNEMENT 81

1. ELABORATION DE L'ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT 82
2. ANALYSE DES EFFETS NEGATIFS ET POSITIFS, ET DES MESURES D'EVITEMENT, DE REDUCTION ET DE COMPENSATION 82
1.1.1 Une intégration en amont des enjeux prioritaires 82
1.1.2 Une identification des derniers impacts du projet sur l'environnement 83
1.1.3 Réalisation des études complémentaires 83

I. DESCRIPTION DU PROJET

1. LOCALISATION DU PROJET

Le projet est situé au nord-est de Paris, dans le département de la **Seine-Saint-Denis (93).** Il se trouve en quasi-totalité sur la **commune de Bobigny**, sur la commune de Drancy pour son extrémité nord-ouest.

Bobigny fait partie de l'Etablissement Public Territorial (EPT) Est Ensemble, qui regroupe 9 communes : Bagnolet, Bobigny, Bondy, Les Lilas, Le Pré Saint-Gervais, Montreuil, Noisy-le-Sec, Pantin et Romainville. Est Ensemble compte 412 972 habitants en 2019 et son territoire s'étend sur plus de 39 km². Il est bordé par la ville de Paris à l'ouest, les territoires de Paris Terres d'Envol et Plaine Commune au nord, celui de Grand Paris – Grand Est à l'est et Paris Est Marne et Bois au sud.

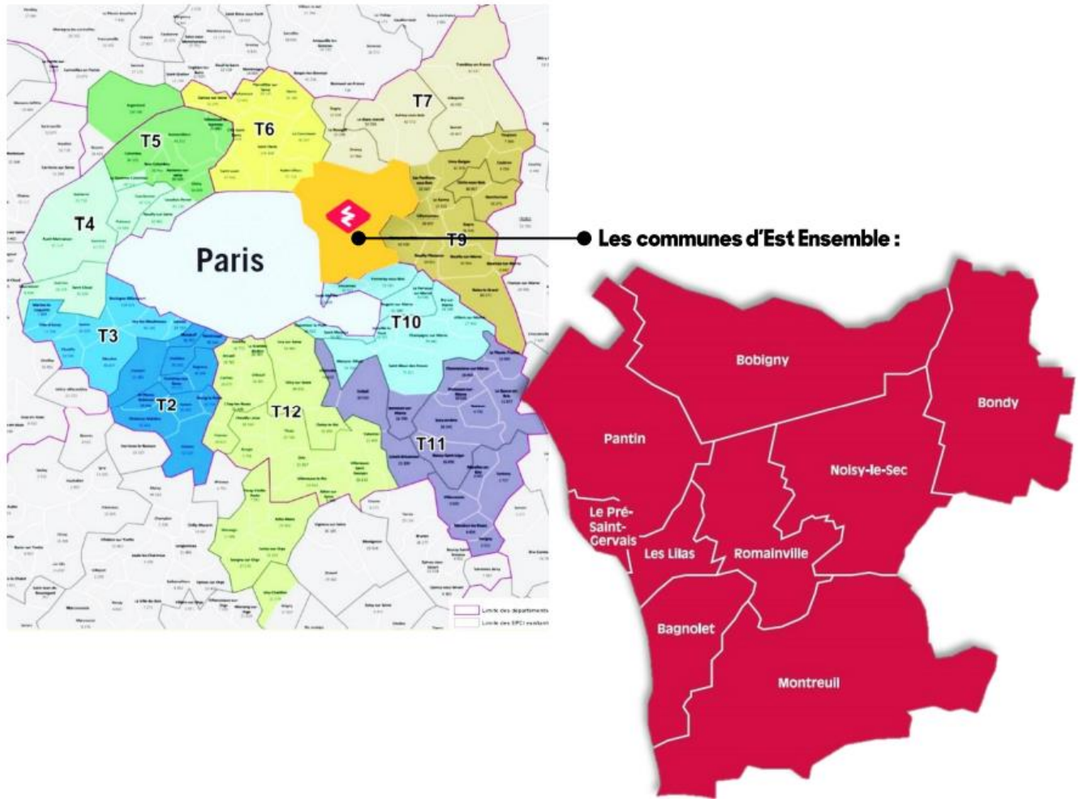

Insertion de l'EPT Est Ensemble dans la métropole du Grand Paris - Source : PLUi d'Est Ensemble

Le site du projet se situe à l'est de Bobigny et au sud-est de Drancy, dans la cité de l'Abreuvoir, laquelle fait partie du Quartier Politique de la Ville (QPV) Edouard Vaillant-Abreuvoir. Cette cité est un grand ensemble de 1 509 logements construits dans les années 1950. Le site est éloigné des centres-villes des communes alentours (Bobigny, Drancy, Bondy) et est relativement enclavé par rapport à son environnement direct. **Le site est structuré autour de trois composantes majeures : l'avenue Edouard Vaillant, la place des Nations Unies et la place de l'Europe**. L'avenue Edouard Vaillant est un axe structurant qui traverse et borde le quartier de l'Abreuvoir.

La particularité du site est sa **mixité fonctionnelle** et la présence d'un **parc arboré traversant**. A dominante résidentielle, il compte également des équipements communaux (groupes scolaires, maison de quartier…) ainsi que des structures commerciales. Le site de projet a été inscrit **au nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU).**

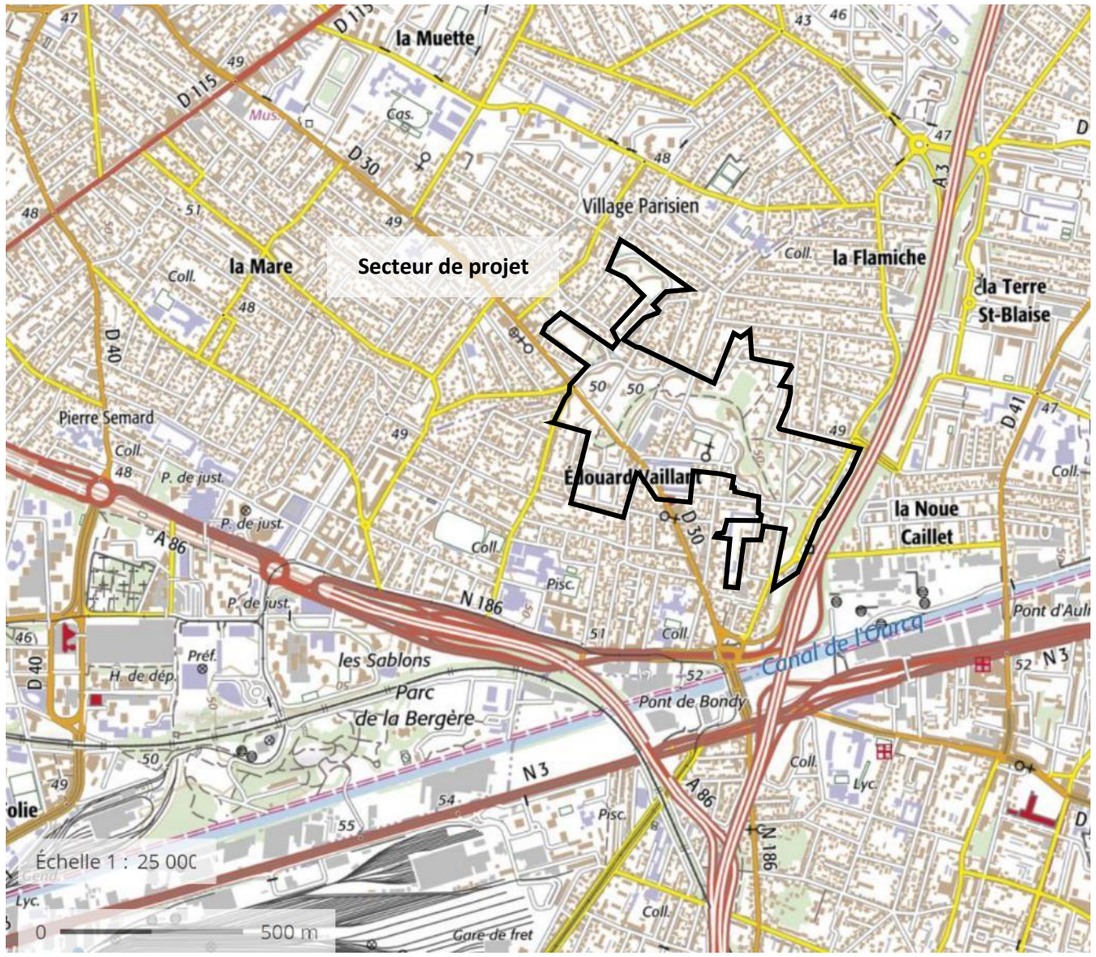

Localisation du projet - 1 : 25 000ème - Source : Géoportail

2. LE PERIMETRE DE PROJET

Le site de projet correspond au périmètre opérationnel du NPNRU d'une **superficie de près de 17 hectares** et présentant une densité de population de 225 habitants par hectare. Il représente la majeure partie de la cité de l'Abreuvoir, laquelle a une emprise totale de 20 hectares, dont 2 hectares de surface bâtie et 18 hectares d'espaces extérieurs. A l'intérieur de ce dernier se trouve le périmètre prévisionnel de la ZAC définit par Est Ensemble afin de réaliser les travaux de restauration et de réhabilitation du quartier Abreuvoir-Edouard Vaillant.

Par ailleurs, dans le cadre de la présente étude, un périmètre élargi a été pris en compte pour certaines thématiques, notamment : les mobilités, le volet social et économique, la santé, …

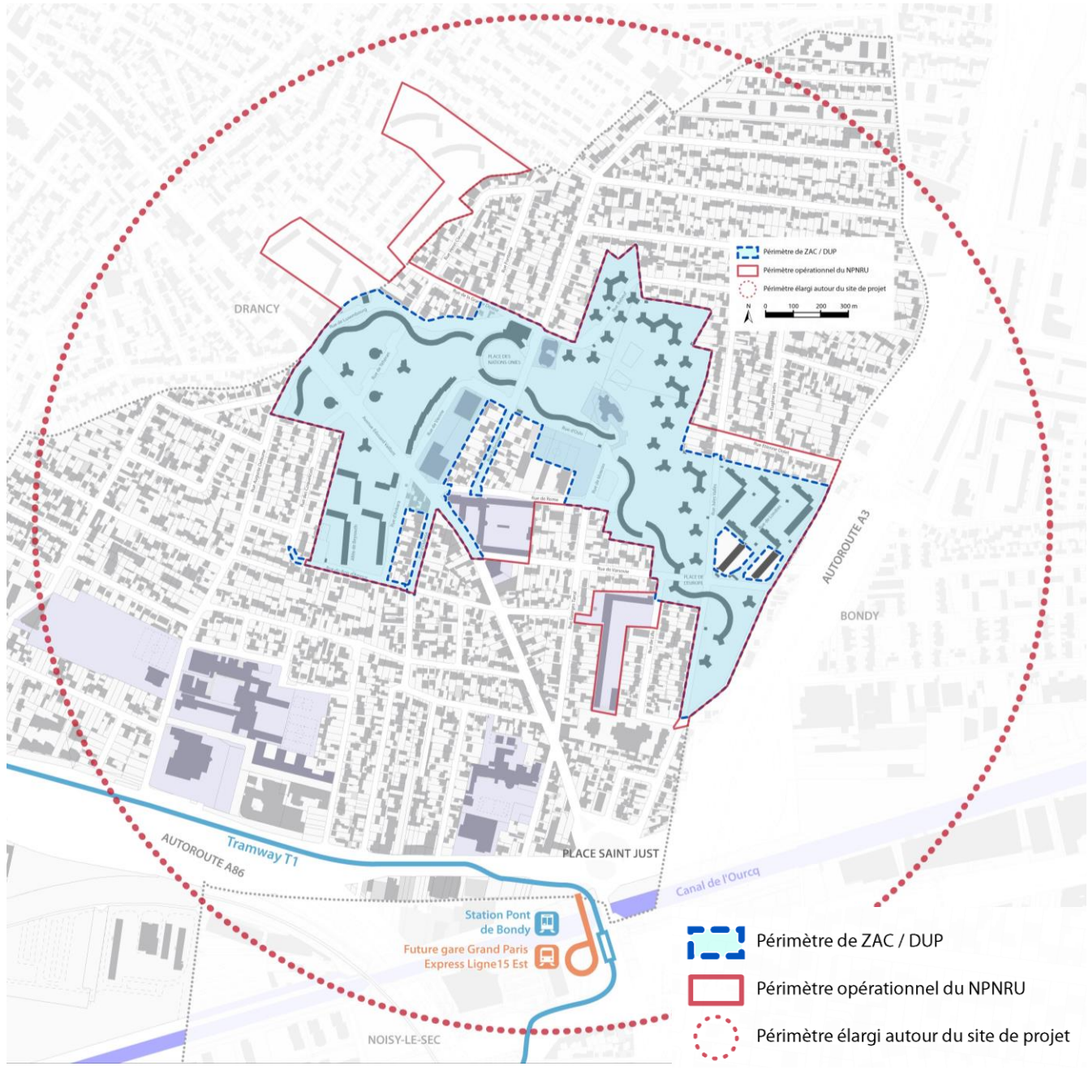

Périmètres opérationnels et périmètre élargi autour du site de projet – Source : Even Conseil

Attention, le périmètre de ZAC / DUP est indicatif et susceptible d'être modifié.

3. LE CONTEXTE PAYSAGER

Le site est situé dans la grande **unité paysagère « Plaine de France urbaine** ». Celle-ci est marquée par la présence du canal de l'Ourcq et de voies ferrées. L'installation de ces infrastructures a engendré, du fait de l'accessibilité, la création d'ensembles industriels longeant le canal, la voie ferrée et les routes nationales, venant également marquer fortement le paysage. Cette grande unité est par ailleurs marquée par la présence de **grands ensembles** notamment à Bondy et à Bobigny.

La cité de l'Abreuvoir se trouve plus précisément dans la **sous-unité paysagère « La Plaine des Petits Ponts »**, qui est majoritairement **pavillonnaire**. La cité de l'Abreuvoir est entourée de structures clivantes sur le territoire que sont des axes routiers et autoroutiers ainsi que le canal de l'Ourcq.

A une échelle plus locale, le site est entouré de zones pavillonnaires au nord, à l'ouest et au sud, et par l'autoroute A3 à l'est. Son paysage est marqué par **un large parc arboré qui est tourné vers la cité**, sans offrir pour autant beaucoup de perspectives depuis l'extérieur. En conséquence, le site prend la forme d'une enclave qui dialogue peu avec les quartiers limitrophes. **Le parc central, composé de différentes ambiances sur plusieurs secteurs, permet de belles perspectives paysagères au sein du site**. La trame du parc de l'Abreuvoir est aujourd'hui fortement portée par des arbres de hauts jets isolés, alignés ou situés autour de la promenade.

4. LE CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL

Le site de projet s'inscrit dans un environnement dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

- **Paysage et patrimoine** : Outre son vaste parc arboré, la cité de l'Abreuvoir est marquée par différentes typologies de bâtiments : serpentins, tours tripodes, équerres, etc. Les bâtiments sont de tailles variées, allant de R+1 jusqu'à R+10. Aucun élément remarquable n'a été repéré au sein du site, toutefois ce grand ensemble a été labellisé « Patrimoine du 20ème siècle » par la Ministère de la Culture en 2008.

- **Milieux naturels** : Identifié par le schéma de la Trame Verte et Bleue d'Est Ensemble comme corridor écologique à restaurer, le parc central du quartier Edouard Vaillant – Abreuvoir constitue un réel point de nature en ville. Situé à proximité du canal de l'Ourcq, zone humide et continuité écologique, le parc du quartier est classé comme zone relais. Toutefois, le site s'inscrit dans un tissu urbain dense d'habitat collectif.

- **Mobilités et nuisances** : Le quartier Edouard Vaillant – Abreuvoir s'inscrit dans un tissu urbain dense irrigué par un réseau de transport structurant, amené à évoluer avec l'arrivée prochaine du Grand Paris Express à Pont de Bondy. Ces réseaux génèrent toutefois des nuisances pour les habitants et usagers. Le site est en effet bordé par l'autoroute A3 à l'est, par l'autoroute A86 plus au sud, et traversé par l'avenue Edouard Vaillant, également départementale D30.

- **Risques technologiques** : Aucun IPCE ou site classé BASOL n'a été recensé sur le secteur de projet ou à proximité. Deux sites BASIAS sont recensés sur le site de projet et 5 à proximité immédiate. Le site est également concerné par le risque de transport de matières dangereuses par la route en raison de la présence d'axes routiers (RD30 et A3).

- **Risques naturels** : La commune de Bobigny est concernée par un PPRN affaiblissements et effondrements, entrainant un risque sur le quartier Edouard Vaillant - Abreuvoir. Par ailleurs, certaines zones du site font l'objet d'un aléa fort de risque de mouvement de terrain, et le risque de retrait-gonflement des argiles est moyen. Enfin, le risque de remontées de nappe phréatique se limite à un risque concernant les caves et souterrains.

5. ACCESSIBILITE

Le secteur d'étude correspond au **quartier Edouard Vaillant- Abreuvoir** situé sur la commune de Bobigny. Le site se trouve à l'ouest de l'autoroute A3, qui borde le site, en limite avec les communes de Bondy et Drancy, et à proximité du « nœud » d'infrastructures routières du Pont de Bondy.

Le secteur est traversé par l'avenue Edouard Vaillant, également RD30, qui structure le territoire et dessert le site. Le chemin de Groslay borde quant à lui le secteur sur sa partie est, le long de l'autoroute A3.

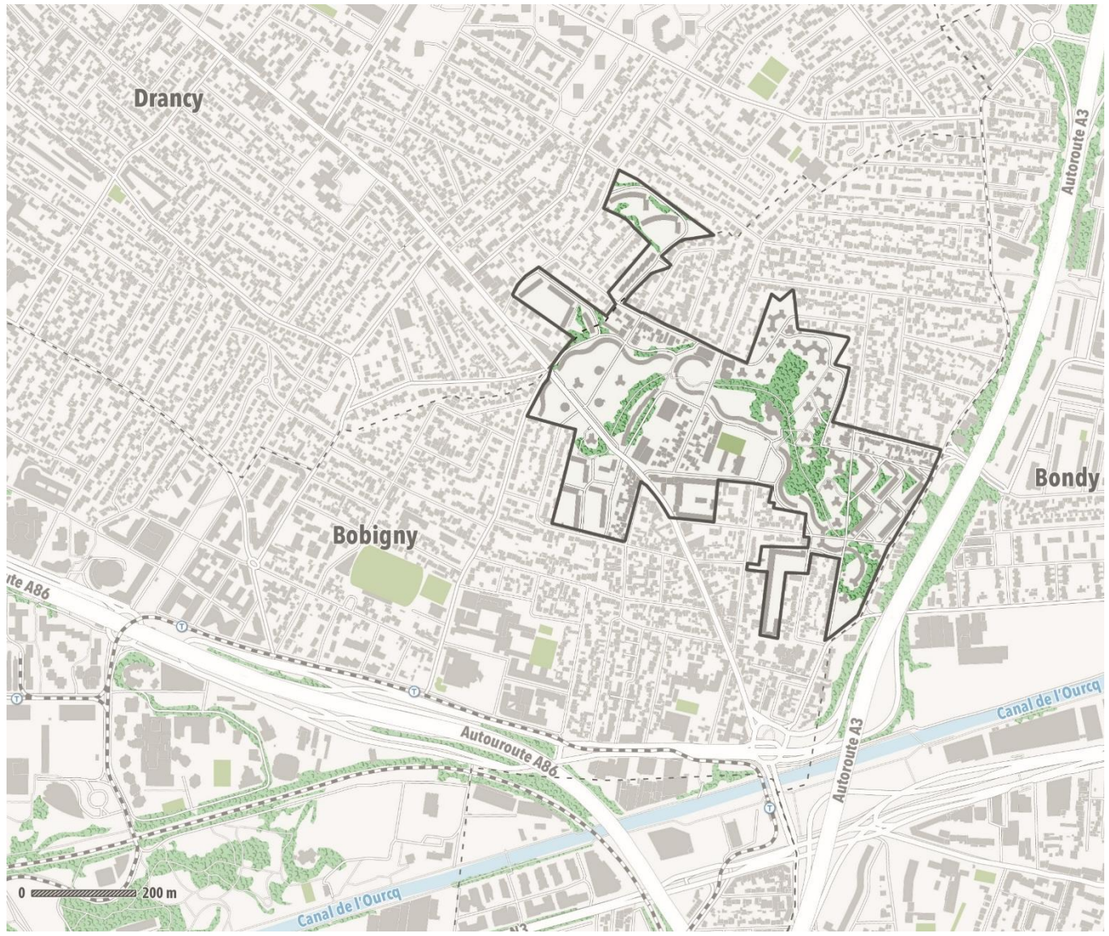

Périmètre du projet et articulation avec les tissus alentours- Source : Even Conseil

Le site est aujourd'hui principalement accessible par voie routière, ainsi qu'en bus et en tramway au niveau du Pont de Bondy.

6. OBJECTIFS DU PROJET

Le projet de renouvellement urbain du quartier a pour objectifs de :

- Engager une politique active de diversification de l'habitat ;
- Structurer le centre du quartier pour qu'il soit plus fonctionnel et plus agréable à fréquenter grâce à la qualité de sa composition urbaine et de ses espaces publics ;
- Faire évoluer l'ensemble du maillage de façon à mieux relier le quartier aux pôles de centralité de Bobigny et de Bondy et mieux insérer le parc de logement social dans la continuité de la trame urbaine ;
- Reconnaître et valoriser le statut exceptionnel du parc paysager de la cité : ce parc a vocation à devenir un élément de patrimoine original et un lieu de détente rayonnant largement au-delà de la cité, inscrit dans la trame verte du territoire.

Le plan guide du quartier fixe quant à lui la stratégie suivante :

- Conserver et valoriser le patrimoine bâti en l'adaptant au mode de vie actuel ;
- Engager la mutation par les franges pour changer progressivement l'image du quartier ;
- Valoriser le parc de la cité de l'Abreuvoir, aujourd'hui élément singulier à l'échelle du quartier à la fois connectant et excluant ;
- Réconcilier la trame résidentielle environnante avec la trame de la cité jardin d'Emile Aillaud tout en respectant le patrimoine bâti ;
- Structurer le centre du quartier pour qu'il soit plus fonctionnel et plus agréable à fréquenter grâce à la qualité de sa composition urbaine et de ses espaces publics ;
- Réorganiser et permettre un regroupement pertinent des équipements afin de reconstituer une offre qualitative.

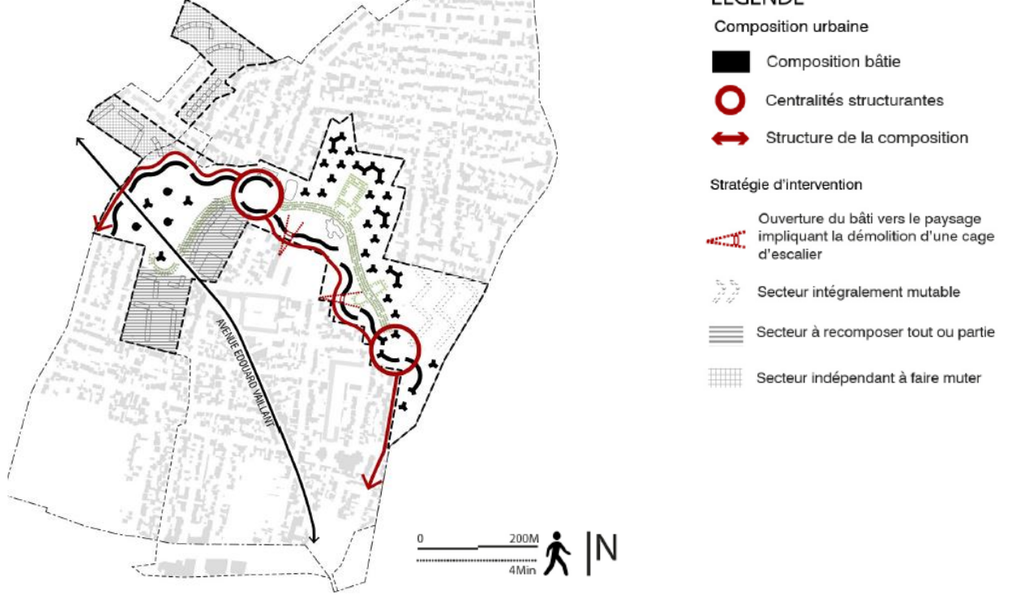

Synthèse cartographique de la stratégie et des objectifs du projet – Source : Dossier de présentation des nouveaux projets de renouvellement urbain de Bobigny – Quartier Edouard Vaillant-Abreuvoir – Juillet 2019

7. PRESENTATION DU PROGRAMME

La programmation du projet de renouvellement urbain du quartier est la suivante :

- Démolition de 258 logements sociaux par Seine Saint Denis habitat et 17 logements privés ;
- 29 820 m² de SDP de logements neufs construits, soit environ 367 nouveaux logements et 32 logements restructurés (Barre de Vienne) ;
- La restructuration de 194 logements en 145 logements sociaux (49 logements supprimés) par Seine Saint Denis habitat ;
- La réhabilitation et l'amélioration de 1 017 logements sociaux par Seine Saint Denis habitat ;
- La résidentialisation par Seine Saint Denis habitat des 1 162 logements restructurés et réhabilités
- Création de nouvelles voies et réaménagement des espaces publics du quartier. Réaménagement du parc devenant public sur 4 ha en cœur de quartier
- Le développement d'environ 3 400 m² de rez-de-chaussée actifs ;
- Démolition de la crèche Danielle Casanova et relocalisation des 40 berceaux dans l'équipement Guy Môquet restructuré par la Ville de Bobigny ;
- Création d'une école provisoire pour accueillir les enfants de l'école Robespierre par la Ville de Bobigny ;
- Création d'un pôle maternelle sur l'école Robespierre de 21 classes par la Ville de Bobigny ;
- Réhabilitation du pôle élémentaire Vaillant Varlin permettant de déployer 6 nouvelles classes et d'accueillir le centre de loisirs Guy Môquet par la Ville de Bobigny ;
- Création d'une maison de santé par Seine Saint Denis habitat ;
- Restructuration du complexe Edouard Vaillant par la Ville de Bobigny, pour en faire un équipement socio-culturel intégré, lieu majeur d'animation du quartier.

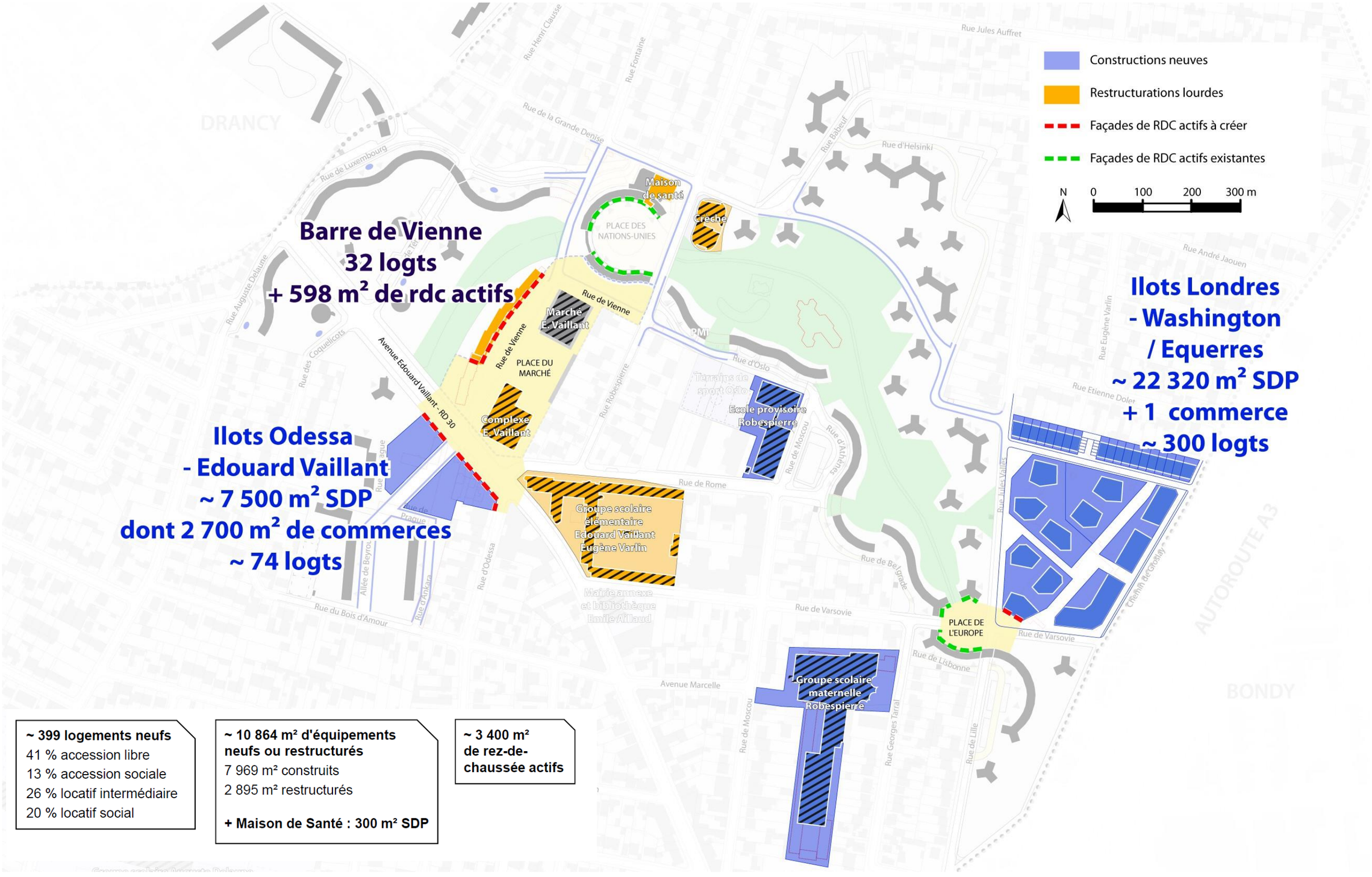

~ 399 logements neufs
41 % accession libre
13 % accession sociale
26 % locatif intermédiaire
20 % locatif social

~ 10 864 m² d'équipements neufs ou restructurés
7 969 m² construits
2 895 m² restructurés

+ Maison de Santé : 300 m² SDP

~ 3 400 m² de rez-de-chaussée actifs

Programmation prévisionnelle sur le quartier Edouard Vaillant- Abreuvoir - Source : Dossier de présentation des nouveaux projets de renouvellement urbain de Bobigny – Quartier Edouard Vaillant-Abreuvoir – Juillet 2019

8. TEMPORALITE

Le phasage du projet est déterminé par secteur et par type, en fonction de la nécessité de relogement pour les habitations :

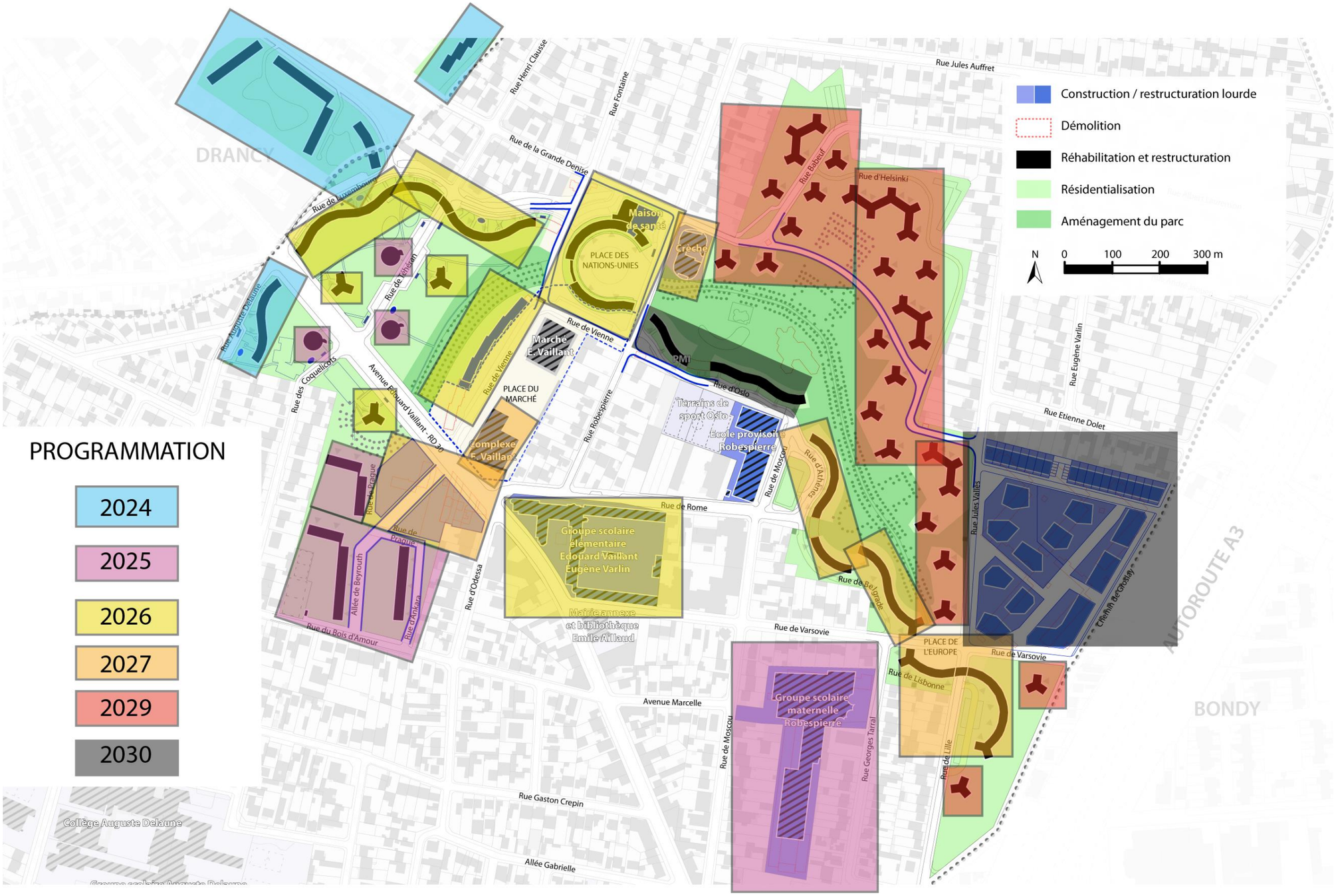

Enchaînement prévu des opérations sur le quartier Edouard Vaillant- Source : Dossier de présentation des nouveaux projets de renouvellement urbain de Bobigny – Quartier Edouard Vaillant-Abreuvoir – Juillet 2023

9. TRAITEMENT URBAIN ET PAYSAGER

a. Traitement urbain

Le quartier Edouard Vaillant – Abreuvoir a été aménagé autour de places centrales, notamment la place des Nations-Unies, la place du Marché et la place de l'Europe, destinées à être des centralités structurantes du quartier. Ces places sont aujourd'hui sources de nombreux dysfonctionnements, et constituent des ruptures visuelles et fonctionnelles, renforçant l'enclavement du quartier. Le projet vise ainsi à requalifier ces places de par différentes interventions.

Tout d'abord, le projet prévoit le réaménagement des places du Marché, des Nations Unies, et de l'Europe en travaillant sur la programmation commerciale et la végétalisation des espaces.

Par ailleurs, afin de répondre à l'objectif de renforcer l'ouverture du quartier, de faire évoluer l'ensemble du maillage de façon à mieux relier le quartier aux pôles de centralité de Bobigny et de Bondy et mieux insérer le parc de logement social dans la continuité de la trame urbaine, le projet prévoit une réorganisation du maillage du quartier.

En particulier, le projet prévoit le prolongement de deux rues : la rue de Vienne et la rue de la Grande Denise. Le prolongement de la rue de la Grande Denise a pour but de faciliter la traversée du quartier dans sa partie centre-nord pour les trajets locaux et de constituer une façade ouverte du parc de l'Abreuvoir.

Le projet prévoit également l'élargissement du Chemin de Groslay, dont le profil n'est actuellement pas en adéquation avec la circulation actuelle, ni avec les usages projetés en lien avec l'arrivée du Grand Paris Express sur la place Saint-Just. Le réaménagement du Chemin de Groslay permettra d'en faire un axe majeur du quartier, en accord avec les trafics actuel et projeté, tout en y offrant des conditions favorables aux déplacements doux.

L'ensemble de ces réaménagements permettra d'une part de désenclaver le quartier en améliorant les liaisons avec le tissu proche et d'autre part de faciliter la traversée du quartier, avec les deux prolongements envisagés. L'effet positif sera de garantir la fluidité des circulations des véhicules au sein et aux abords du quartier, tout en dégageant de l'espace pour les autres modes de déplacements. Les charges de trafic sont détaillées plus loin dans les incidences.

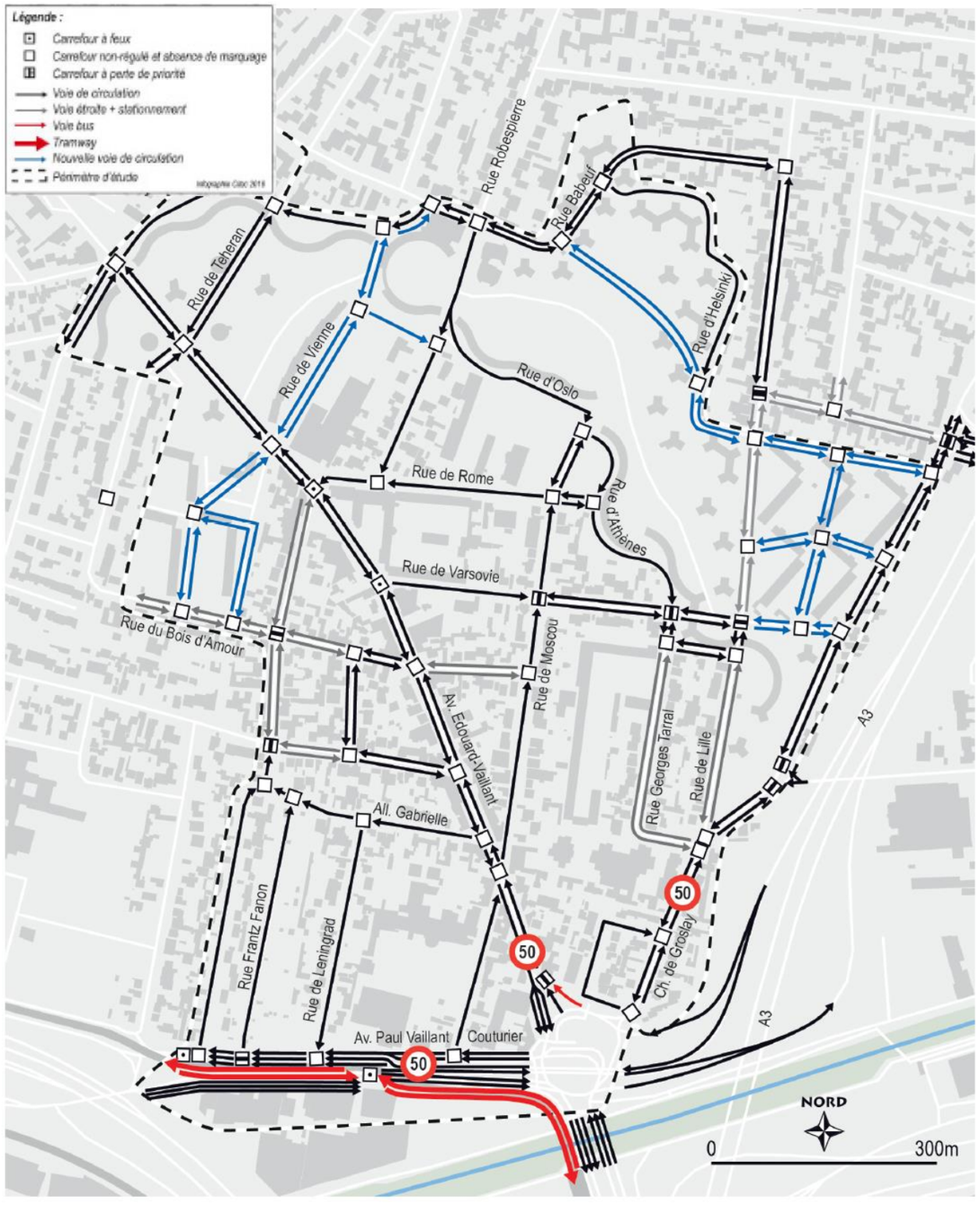

Plan de circulation des voies futures – Source : Atelier 2/3/4 – Fors – Citallios – Verdi

b. Traitement paysager

Le projet met un point d'honneur à conforter le rôle de colonne vertébrale que joue le parc central dans le quartier. Il s'attache ainsi à le valoriser comme un élément singulier à l'échelle du quartier, aujourd'hui à la fois connectant et excluant (perte d'usages, régression des circulations douces…). En ce sens, le projet prévoit de réaménager cet espace pour en valoriser les atouts et y diversifier les usages, afin de lui donner une attractivité qui dépasse les limites du quartier de l'Abreuvoir, notamment à travers sa prolongation vers le pont de Bondy.

Les principaux partis-pris de sa revalorisation sont les suivants :

- **Respect de la trame originelle du parc habité** au cœur de la cité, avec la volonté d'en faire un noyau secondaire de biodiversité d'envergure intercommunale (parc d'un seul tenant sur plus de 2ha) ;
- **Pérennisation des arbres et structures végétales** remarquables faisant de la promenade du mail un fil conducteur du nouveau parc à prolonger jusqu'au canal de l'Ourcq ;
- **Enrichissement des usages** à travers l'installation d'équipements répondant aux attentes de différents publics (multigénérationnel, habitants, personnes de passage…), et pratiques (sportive, promenade, récréative, agriculture urbaine, repos, passage…) ;
- **Ouvertures et accroches au tissu urbain adjacent** pour un rayonnement du quartier (multiplication des portes et entrées sur le parc, continuité de la Grande Denise, maillage depuis et vers les rues adjacentes, traversées cyclables, limites de gestion invisibles pour préserver l'ouverture initiale et la notion de parc habité...)

Un projet s'appuyant sur la revalorisation du parc central comme porteur d'unité sociale et paysagère au sein du quartier - Source : Atelier 2/3/4 – Fors – Citallios – Verdi

10. TRAVAUX DE DEMOLITION

Le plan ci-après illustre les démolitions prévues dans le cadre du projet ANRU. Au total, il est prévu la démolition :

- De 258 logements sociaux ;
- De 2 équipements ;
- De 8 parcelles privées.

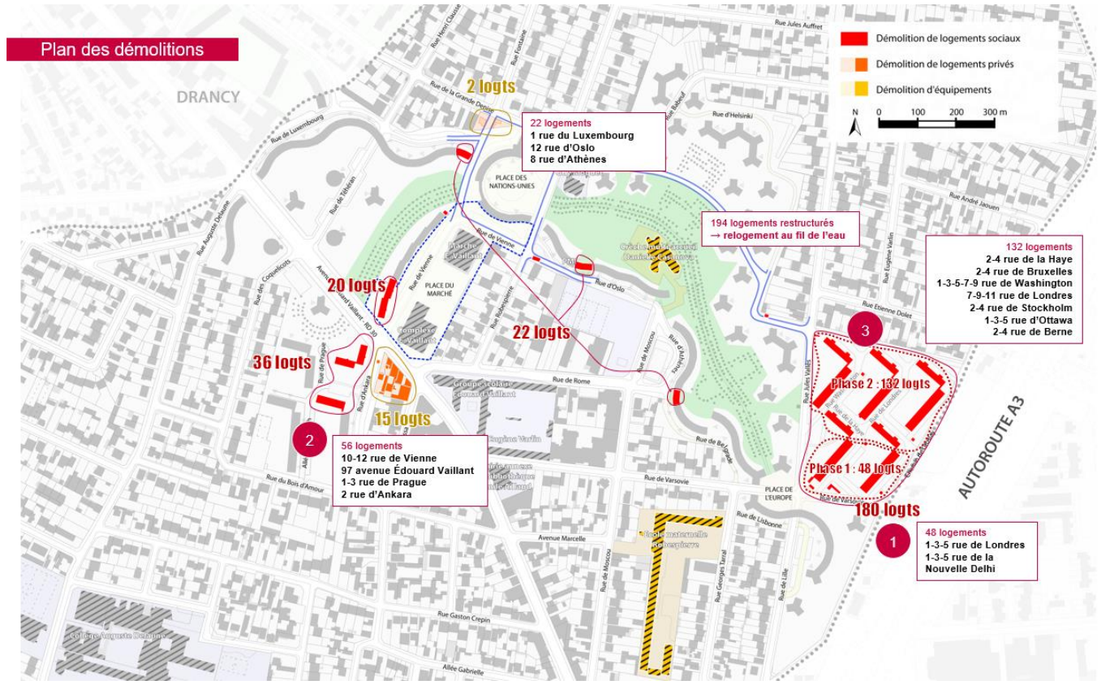

Localisation des bâtiments démolis dans le cadre du projet - Source : Présentation du plan guide du quartier Edouard Vaillant – Abreuvoir – 2023

II. ANALYSE DE L’ETAT INITIAL DE L’ENVIRONNEMENT

1. UN CONTEXTE SOCIO-DEMOGRAPHIQUE FRAGILE

1.1. Une population jeune et en croissance

Le territoire d'Est Ensemble connait une **forte dynamique démographique**, avec une croissance de sa population de +14,2% entre 1999 et 2015. Au sein du territoire, Bobigny est la 4e commune la plus peuplée en 2016. **La cité de l'Abreuvoir compte environ 3 800 habitants**.

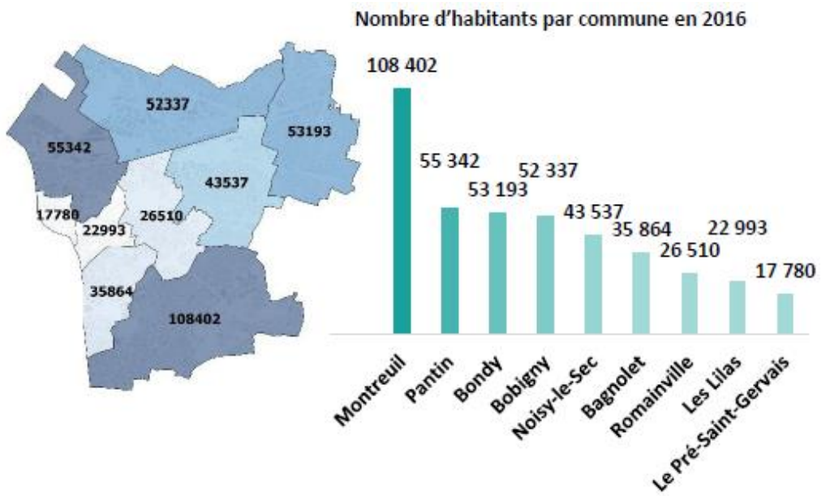

Les données de l'INSEE (2017) montrent une part des moins de 30 ans (45,3%), plus élevée que la moyenne nationale (36%). C'était également, en 2015, la commune qui comptait la forte proportion de jeunes de l'EPT Est Ensemble. La proportion est encore plus importante à l'échelle de la cité de l'Abreuvoir, puisque **49% de la population a moins de 30 ans**.

Bobigny compte le plus fort taux de familles nombreuses l'EPT Est Ensemble en 2015. D'après une enquête Occupation du parc social (OPS) de 2016, tous les secteurs de la cité sont composés majoritairement de couples avec enfants. De nombreux ménages isolés sont présents, notamment dans le secteur Helsinki.

1.2. De fortes fragilités sociales et économiques

Le territoire d'Est Ensemble **bénéficie d'une situation privilégiée au cœur de la Métropole du Grand Paris, ce qui participe à son attractivité**. En 2014, Est Ensemble comptait 160 572 emplois. La commune de Bobigny compte 28 792 emplois pour 3 914 entreprises, ce qui la place en deuxième position derrière Montreuil au sein de l'EPT.

Concernant la répartition de la population par type d'activité, la **commune compte plus de chômeurs, d'élèves ou équivalent et d'inactifs qu'à l'échelle nationale**, tandis qu'elle compte moins de retraités.

A l'échelle de l'EPT, en 2015 Bobigny compte la part de chômeurs et le taux de pauvreté les plus importants, mais également le revenu médiant le plus faible. La **population de l'Abreuvoir est plus éloignée de l'emploi** que la population de Bobigny en général, le taux d'activité y est de 58% contre 68% pour Bobigny.

Compte tenu de ses loyers particulièrement abordables à l'échelle de la Seine-Saint-Denis, le quartier Edouard Vaillant Abreuvoir **tend à accueillir des populations en situation précaire**. Le profil des ménages tend ainsi vers familles percevant des APL ou une aide au logement et souvent percevant le RSA ou comprenant des personnes inscrites à pôle emploi. A l'échelle du quartier, ce sont seulement près de 52% des ménages qui présente au moins 1 actif ayant un emploi.

1.3. Un besoin de rénovation pour un parc de logements délaissés et inadapté

En 2015, Bobigny comptait **51,7% de logements sociaux**, ce qui est le plus haut taux de l'EPT et qui est bien supérieur à la moyenne à l'échelle nationale (14,8% en 2017) mais également au-dessus des exigences réglementaires (25%). La commune accueille de ce fait une population majoritairement fragile.

Par ailleurs, **11,5% de la population de Bobigny était en situation de mal logement** en 2015, c'est-à-dire des logements présentant des conditions insatisfaisantes (précarité, insalubrité, manque de confort). La rencontre entre l'offre existante et les demandes de logements montre que les typologies de **logements ne correspondent pas à la demande du marché.**

Les logements ont souvent un niveau de confort insuffisant (pièces humides, très exiguës, mauvaise isolation acoustique, etc) et les abords des immeubles sont peu qualitatifs et sont sources de nuisances en termes de stationnement sauvage, de dépôt d'ordures ménagères, etc.

Ainsi, de **nombreux locataires cherchent à quitter la cité**. Le motif principal pour changer de logement est la taille de l'habitation actuelle. Des taux de sur- et sous occupation importants sont observés dans les bâtiments offrant de grandes typologies, pouvant générer des demandes de changement de logements.

1.4. Synthèses et enjeux

ATOUTS	FAIBLESSES
- Une population communale et à l'échelle du quartier relativement jeune - Un attachement des habitants au quartier, permettant une certaine auto-gestion et le développement de solidarités	- Des logements construits principalement dans les années 50, montrant de forts signes de vétusté - Une offre en logement inadaptée aux besoins de la population - Une population fragile socialement et économiquement
OPPORTUNITES	**MENACES**
- Un quartier inscrit dans un projet de renouvellement urbain, permettant d'améliorer ses logements et son image	- Des actes ponctuels de délinquance pouvant s'accentuer

Enjeux :

- Adapter l'offre en logements aux besoins réels des habitants et aux enjeux de vétusté
- Renforcer la mixité sociale
- Améliorer le confort des habitants dans les logements

2. UN QUARTIER FRAGILE ET VIEILLISSANT, A RENOUVELER

Sources : étude urbaine, étude de préprogrammation des équipements

2.1. Un quartier éloigné des pôles d'équipements principaux

Le secteur s'inscrit dans un tissu urbain à l'interface entre plusieurs modes d'occupations : tissu pavillonnaire, mixte habitat collectif / commerces et activités, espaces verts publics, et proximité de l'autoroute A3.

Différents pôles de centralité structurent le quartier :

- L'avenue Edouard Vaillant avec plusieurs sections d'offres commerciales ;
- Les places des Nations Unies et de l'Europe ;
- La halle de marché.

Outre les centralités structurantes, le parc central constitue un élément structurant du quartier. Il est constitué d'espaces verts récréatifs ainsi que de quelques jeux pour enfants.

Le **secteur Edouard Vaillant-Abreuvoir** se situe à l'écart de l'offre intercommunal d'équipements présente dans la ville, son taux d'équipements (2,2 pour 1 000) est inférieur à d'autres secteurs de la commune comme le centre-ville (2,9 pour 1 000 habitants) et le secteur Pont de Pierre (4,6 pour 1 000 habitants).

Le QPV Edouard Vaillant-Abreuvoir compte plusieurs **équipements publics** à rayonnement de proximité, notamment une maison de l'enfance, le marché Edouard Vaillant, le foyer Ambroise Croizat, etc.

2.2. Des équipements scolaires et liés à l'enfance en difficulté

a. Accueil de la petite enfance

La ville de Bobigny compte 10 structures d'accueil de la petite enfance en 2015.

Le quartier Edouard Vaillant - Abreuvoir compte la crèche multi-accueil Danielle Casanova et le centre de Protection Maternelle et Infantile Oslo. Ces deux équipements **répondent actuellement insuffisamment aux besoins** et usages des habitants.

A l'échelle du quartier Edouard Vaillant, un relais d'assistantes maternelles est présent, il représente 21% de l'ensemble des assistantes maternelles communale (28 assistantes maternelles). Elles rencontrent toutefois des difficultés à trouver du travail, **l'offre ne rencontrant à priori pas la demande**.

b. Equipements scolaires

En 2015, Bobigny comptait 32 écoles maternelles et élémentaires, 5 collèges et 5 lycées.

Le quartier Edouard Vaillant compte 2 **écoles maternelles et 2 écoles élémentaires pour environ 950 élèves** (374 en maternelle et 576 en élémentaire). Le collège de secteur est le collège Jean-Pierre Timbaud, situé à proximité du quartier (300 mètres).

L'école maternelle Maximilien Robespierre, regroupant 177 élèves répartis en 6 classes à la rentrée 2018, se trouve dans le périmètre de projet. Elle souffre d'un manque d'espaces pour la mise en œuvre de son projet d'école. Elle est hébergée dans un préfabriqué depuis 1960, les locaux sont vétustes, inadaptés et peu fonctionnels.

Le **groupe scolaire Vaillant-Varlin regroupe 3 écoles pour un total de 773 élèves** :

- L'école maternelle Vaillant qui compte 197 élèves ;
- L'école élémentaire Vaillant de 293 élèves ;
- L'école élémentaire Varlin de 283 élèves.

Le groupe scolaire bénéficie d'une bonne visibilité en cœur de quartier et d'une bonne accessible à pied. Ses **locaux sont en bon état**. Cependant, **l'établissement arrive à saturation**, tout particulièrement au niveau des espaces collectifs, certains espaces manquent de fonctionnalité et de confort.

Enfin, une **maison de l'enfance**, la maison Guy Môquet, constitue un centre périscolaire élémentaire. Elle a une capacité d'accueil comprise entre 50 et 90 enfants.

Le collège Jean Pierre Timbaud, se situe au niveau du Pont de Bondy, à proximité du site de projet.

Les **lycées sur la commune de Bobigny sont quant à eux relativement éloignés du site de projet**, à environ 2 km. Le lycée le plus proche se situe à environ 800 mètres sur la commune de Bondy.

2.3. Une carence d'équipements médico-sociaux

En 2015, **Bobigny comptait les taux de médecins généralistes** (4,1 pour 10 000 habitants) et **spécialistes** (3,9 pour 10 000 habitants) **les plus bas de tout l'EPT Est Ensemble**.

L'offre communale en professions médicales libérales est très concentrée sur les quartiers du centre-ville et du Pont de Pierre, déjà dotés en équipements de santé communaux et intercommunaux. Il existait anciennement un centre de santé à l'Abreuvoir, mais l'offre a été concentrée autour du Centre Polyvalent de Santé Aimé Césaire à partir de 2010. **L'offre actuelle en matière de santé est faible sur le site de projet**, avec quelques médecins libéraux. **L'accès au service médical est particulièrement tendu dans le quartier**, avec des délais d'attente très longs.

2.4. Des équipements de sport et de loisirs relativement peu visibles à l'échelle du quartier

a. Une offre en équipements sportifs quasiment inexistante

L'Abreuvoir est l'un des quartiers les plus éloignés des équipements sportifs sur le territoire d'Est Ensemble. Le taux de couverture est de 0,3 terrains de sport pour 1 000 habitants dans le quartier Edouard Vaillant - Abreuvoir, soit deux fois moins qu'à l'échelle de la ville.

Le **gymnase du collège Timbaud est l'unique équipement sportif du quartier prioritaire**, il rayonne de ce fait au-delà du quartier. L'étude des plannings d'occupation du gymnase reflète sa saturation puisqu'il n'existe aucun créneau horaire de libre en semaine dans la salle multisports.

Le quartier présente par ailleurs **deux terrains de sports de proximité** :

- Le terrain situé rue d'Oslo ;
- Le second, situé au niveau du Bois d'Amour avec une localisation isolée, entrainent une faible fréquentation ;

Une aire de jeux est par ailleurs présente dans le parc arboré ; elle est très utilisée ce qui montre le potentiel qui pourrait émerger dans le parc.

b. Une offre d'équipements socioculturels variée mais peu attractive dans le quartier

Bobigny compte plusieurs équipements culturels de premier plan : la bibliothèque Elsa Triolet, le conservatoire Jean Wiener, l'espace Maurice Nilès, la MC93, ou encore le Bureau Information Jeunesse.

La **cité de l'Abreuvoir a une offre globalement faible, dispersée et peu lisible.** Elle compte plusieurs équipements socioculturels :

- Le **complexe Edouard Vaillant** regroupe :
  - le **foyer personnes âgées Ambroise Croizat**,
  - la **salle de spectacle Max Jacob et des salles d'activité**. La salle Max Jacob est la deuxième salle polyvalente de Bobigny (après la salle Pablo Neruda). Elle a une capacité d'environ 300 personnes.
  - La **Poste**
- **L'équipement Emile Aillaud** accueille :
  - une **mairie annexe** offrant un espace de services pour les habitants de quartier et permettant de réaliser différentes démarches administratives
  - une **bibliothèque**
  - Une **antenne du service municipal jeunesse**, jouant un rôle de proximité à l'échelle du quartier
- La **maison de l'enfance Guy Môquet** est un centre périscolaire d'une capacité de 90 enfants, assurant un accueil le mercredi, en soirée et pendant les vacances scolaires.

2.5. Une activité commerciale peu valorisée dans le quartier

L'armature commerciale du quartier a peu changé depuis le début des années 2000. Globalement, **l'offre commerciale locale permet de répondre aux besoins courants de la population.**

Cette offre est répartie en plusieurs pôle, constitué au minimum d'une boulangerie, d'une pharmacie et d'une boucherie ou d'un supermarché. Le quartier Edouard Vaillant – Abreuvoir est marquée par une **organisation commerciale morcelée**. **Quatre sites commerciaux se démarquent dans le périmètre élargi du quartier prioritaire de la ville** :

- La place de l'Europe ;
- La place des Nations Unies ;
- Le marché Edouard Vaillant ;
- Des secteurs le long de l'avenue Edouard Vaillant, hors périmètre de projet mais constituant les abords.

2.6. Synthèse et enjeux

ATOUTS	FAIBLESSES
- Un parc paysager important constituant un équipement structurant du quartier - Proximité avec l'avenue Edouard Vaillant, un axe majeur en pleine dynamique de développement avec le projet du « Pont de Bondy » - Une halle du marché requalifiée récemment - Des centralités historiques identifiées par les habitants	- Un certain éloignement des centres-villes de Bobigny, Drancy et Bondy - Des dysfonctionnements divers : places de stationnements insuffisantes, une accessibilité insuffisante pour certains équipements et commerces - Un enclavement du quartier par rapport aux autres quartiers de la ville - Des centralités parfois peu qualitatives, notamment la Place des Nations Unies
OPPORTUNITES	**MENACES**
- Proximité avec la future gare du métro 15 « Pont de Bondy », générateur de dynamisme - Un parc paysager à valoriser à l'échelle communale - Une nouvelle centralité à venir à proximité du site de projet avec le réaménagement de la place Saint-Just (Pont de Bondy)	- Des dysfonctionnements qui persistent - Dégradation des espaces publics

Enjeux :

- Valoriser le parc et les places dans les usages
- Favoriser la bonne accessibilité des habitants aux commerces, services et équipements, en complément et en lien avec le centre-ville et pôles attractifs
- Intégrer la dynamique de transformation du Pont de Bondy à proximité
- Reconfigurer le secteur en termes d'équipements, de commerces et d'activités afin de renforcer l'animation sociale du quartier

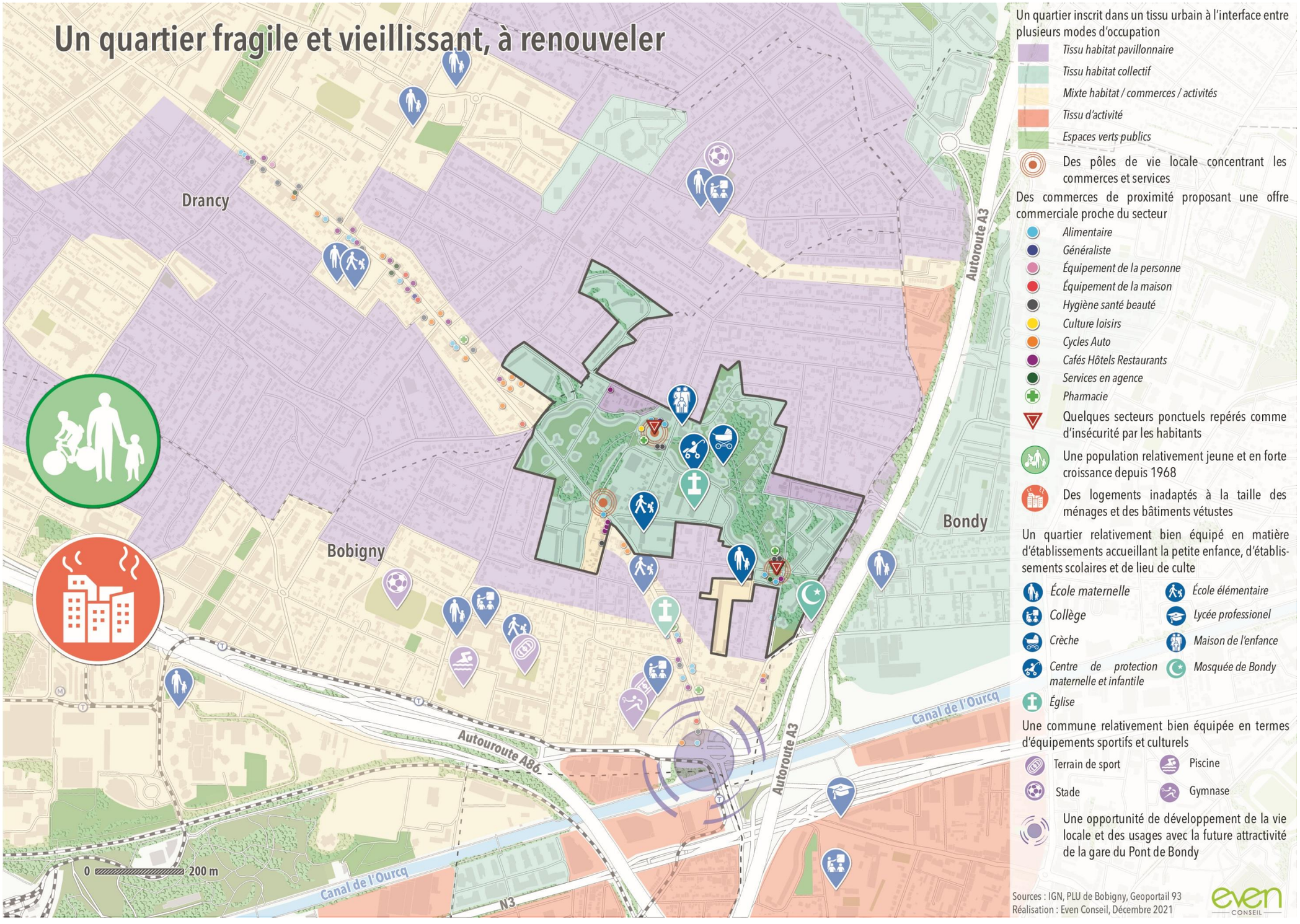
Un quartier fragile et vieillissant, à renouveler
Drancy
Bobigny
Bondy
Autoroute A3
Autouroute A86
Canal de l'Ourcq
N3
0
200 m
Un quartier inscrit dans un tissu urbain à l'interface entre plusieurs modes d'occupation
Tissu habitat pavillonnaire
Tissu habitat collectif
Mixte habitat / commerces / activités
Tissu d'activité
Espaces verts publics
Des pôles de vie locale concentrant les commerces et services
Des commerces de proximité proposant une offre commerciale proche du secteur
Alimentaire
Généraliste
Équipement de la personne
Équipement de la maison
Hygiène santé beauté
Culture loisirs
Cycles Auto
Cafés Hôtels Restaurants
Services en agence
Pharmacie
Quelques secteurs ponctuels repérés comme d'insécurité par les habitants
Une population relativement jeune et en forte croissance depuis 1968
Des logements inadaptés à la taille des ménages et des bâtiments vétustes
Un quartier relativement bien équipé en matière d'établissements accueillant la petite enfance, d'établissements scolaires et de lieu de culte
École maternelle
École élémentaire
Collège
Lycée professionel
Crèche
Maison de l'enfance
Centre de protection maternelle et infantile
Mosquée de Bondy
Église
Une commune relativement bien équipée en termes d'équipements sportifs et culturels
Terrain de sport
Piscine
Stade
Gymnase
Une opportunité de développement de la vie locale et des usages avec la future attractivité de la gare du Pont de Bondy
Sources : IGN, PLU de Bobigny, Geoportail 93
Réalisation : Even Conseil, Décembre 2021
even CONSEIL

3. MILIEU PHYSIQUE ET CLIMAT

3.1. Climat

Source : Etat initial de l'environnement – Plan Local d'Urbanisme Intercommunal d'Est Ensemble et infoclimat.fr

Le climat à Bobigny est un climat tempéré, doux et humide de type océanique dégradé caractéristique de celui de l'Île-de-France. La station météorologique de référence est celle du Bourget. Les températures sont douces, variant entre -4,4°C et +42,1°C en juillet (données 2019), avec une température moyenne annuelle de 12,9°C.

Les précipitations sont fréquentes mais généralement faibles. La moyenne annuelle des précipitations est d'environ 677,6 mm en 2019 (moyenne nationale : 8665 mm). L'ensoleillement moyen à la station du Bourget est de l'ordre de 1 766 h/an (moyenne nationale d'environ 1 850 h/an). Les vents dominants sont orientés sud-ouest et sud-sud-ouest avec une force comprise entre 10 et 20 km/h.

3.2. Changements climatiques attendus

Quel que soit le scénario projeté, les projections climatiques montrent peu d'évolution des précipitations annuelles d'ici la fin du 21ème siècle en Île-de-France. Cependant les **périodes pluvieuses tendent à évoluer avec des pluies plus intenses.**

L'augmentation moyenne de la température est estimée à plus ou moins 3 degrés d'ici la fin du siècle selon la plupart des études réalisées et différents modèles de simulation à travers le monde. **Les conséquences sur le climat francilien seraient importantes, en particulier avec la multiplication des canicules. Les hivers, eux, promettent d'être en moyenne moins rigoureux tout en gardant des périodes de très grands froids.**

Cette tendance, si elle se confirme, **risque de poser des problèmes pour l'évolution des villes et la conception des futurs quartiers qui devront être adaptés aux changements climatiques** (orientation des bâtiments, matériaux et couleurs, isolation…).

L'urbanisation elle-même modifie le microclimat local, par sa nature très minérale, la ville, accumule de manière plus importante la chaleur et la restitue en partie pendant la nuit. Actuellement, la température moyenne sur l'année peut augmenter de l'ordre de 3°C. L'ICU a des impacts importants sur la santé des habitants notamment lors des périodes de canicules ou l'air ne se rafraichit pas la nuit, touchant les personnes les plus fragiles. **Pris sous l'angle de la planification, l'enjeu est d'adapter la ville aux évolutions climatiques notamment en favorisant la perméabilité des sols, la présence de la végétation et de l'eau.**

3.3. Topographie et géologie

a. Géologie

Le site se trouve au cœur du **bassin parisien**, le plus grand bassin sédimentaire français. La formation géologique du territoire d'Est Ensemble traduit l'importante érosion fluviale de la Seine et de la Marne. Cette composition géologique particulière et l'histoire des carrières inhérente, en font aujourd'hui un terrain propice aux risques naturels de mouvement de terrain avec parfois des secteurs inaccessibles.

b. Topographie

A l'échelle communale le relief est ponctué de **nombreux petits reliefs générés par les aménagements urbains et les infrastructures de transport** présentant de nombreuses zones de déblai et de remblai générant une multitude de talus qui ont eu pour conséquence première de modifier le paysage et de le fractionner.

A l'échelle du secteur de projet, le terrain présente une **pente légèrement descendante du Sud-est au Nord-est.** La partie la plus pentue du site est concentrée au cœur du périmètre, tandis que les extrémités apparaissent relativement plus planes.

3.4. Hydrographie

La commune de Bobigny se situe dans le bassin versant de la Seine-Normandie.

Le **réseau hydrographique est peu représenté à l'échelle communal et se résume au canal de l'Ourcq**, réalisé au début du 19ème siècle pour alimenter en eau potable Paris. Il présente selon le SDAGE Seine Normandie un bon état chimique et un bon potentiel écologique. Ainsi, le Schéma Régional de Cohérence Écologique (SRCE) l'a identifié comme l'un des principaux corridors alluviaux en contexte urbain à restaurer.

3.5. Synthèse et enjeux

ATOUTS	FAIBLESSES
Des espaces verts publics constituant de véritables îlots de fraicheur au cœur du tissu urbain	Une topographie légèrement en pente vers le nord-ouest Une présence de gypse pouvant entraîner des problématiques d'effondrement Des infrastructures et des nappes de stationnement pouvant constituer des espaces de concentration de la chaleur urbaine
OPPORTUNITES	**MENACES**
Mettre en valeur les espaces de fraîcheur existants, réduire l'impact du milieu urbain sur le confort climatique	Une accentuation de l'inconfort thermique liée aux évolutions climatiques

Enjeux :

- Maintenir des îlots de fraicheur en milieu urbain et réduire les effets liés aux stationnements et aux infrastructures
- Prendre en compte les caractéristiques du terrain (légère pente et présence de gypse) lors de l'aménagement du quartier

4. UN QUARTIER RICHE D'ATOUTS PAYSAGERS A REMETTRE EN VALEUR ET A OUVRIR SUR LA VILLE

4.1. En entrée nord d'Est Ensemble, un quartier inscrit dans un territoire aux paysages composites

Comme l'ensemble du territoire du Grand Est, Bobigny est **marqué par l'omniprésence d'infrastructures routières et ferroviaires**. Le quartier de l'Abreuvoir se trouve à l'interface de de deux axes d'entrée dans l'EPT : la RD30 (avenue Edouard Vaillant) et l'autoroute A3. L'omniprésence de la voiture peut ternir l'image de la zone, cependant elle bénéficie de la **proximité du canal de l'Ourcq**, au cœur des projets de valorisation du cadre de vie.

Au-delà des infrastructures de transport, l'environnement proche du quartier se caractérise également par la présence de **tissus urbains composites**, représentatifs des paysages de Seine-Saint-Denis et de l'unité paysagère de la « Plaine de France urbaine » à laquelle il appartient.

4.2. Une identité de cité jardin, labellisée « architecture contemporaine remarquable »

Le quartier Edouard Vaillant – Abreuvoir ne se trouve sur influence d'aucun élément patrimonial classé (monuments historiques, sites inscrits et classés…). Néanmoins, cette cité jardin conçue par Emile Aillaud, regroupe en effet une partie des caractéristiques qui définiront le « **style Aillaud** » avec une recherche de souplesse, de légèreté et de poésie dans l'aménagement des Grands Ensembles. Sa singularité et sa valeur patrimoniale ont été reconnues par sa **labellisation « architecture contemporaine remarquable »** (anciennement « Patrimoine du 20e siècle ») **par la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC)** en 2008.

Malgré son histoire, le **patrimoine bâti est néanmoins aujourd'hui vétuste et en cours de dégradation**, les édifices emblématiques du quartier comme les Tours à l'ouest renvoient donc plus largement une image peu valorisante du quartier.

Par son caractère de cité jardin, la cité de l'Abreuvoir est logiquement marquée par une **omniprésence de nature**, exceptionnelle en contexte métropolitain. L'implantation de bâtiments d'habitat collectif permet de libérer une grande place dans les espaces publics.

En particulier, la cité de l'Abreuvoir dispose d'un **impressionnant patrimoine arboré** avec environ 1 720 arbres matures. Ce patrimoine se compose en revanche essentiellement de platanes et de tilleuls, ce qui pose aujourd'hui tant une question écologique que paysagère.

Plus globalement, on trouve **plusieurs typologies d'espaces verts** au sein du quartier :

- Le parc central : composé de pelouses et de formations arborées structurant le cheminement piéton ;
- Le parc habité : en prolongement du parc central, il est occupé par les tripodes ;
- Les jardins d'Amsterdam et de Budapest : relativement isolés du reste du quartier, ils se caractérisent par un important patrimoine arboré et des pelouses en cœur d'îlots ;
- Les cours des Equerres : moins arborées que les autres secteurs elles sont néanmoins riches en arbres anciens et pelouses très appréciées par les habitants.

La typologie d'espaces verts déclinée résulte de la relation entre forme bâtie et végétation, qui créée des ambiances spécifiques pour chaque séquence du quartier de l'Abreuvoir.

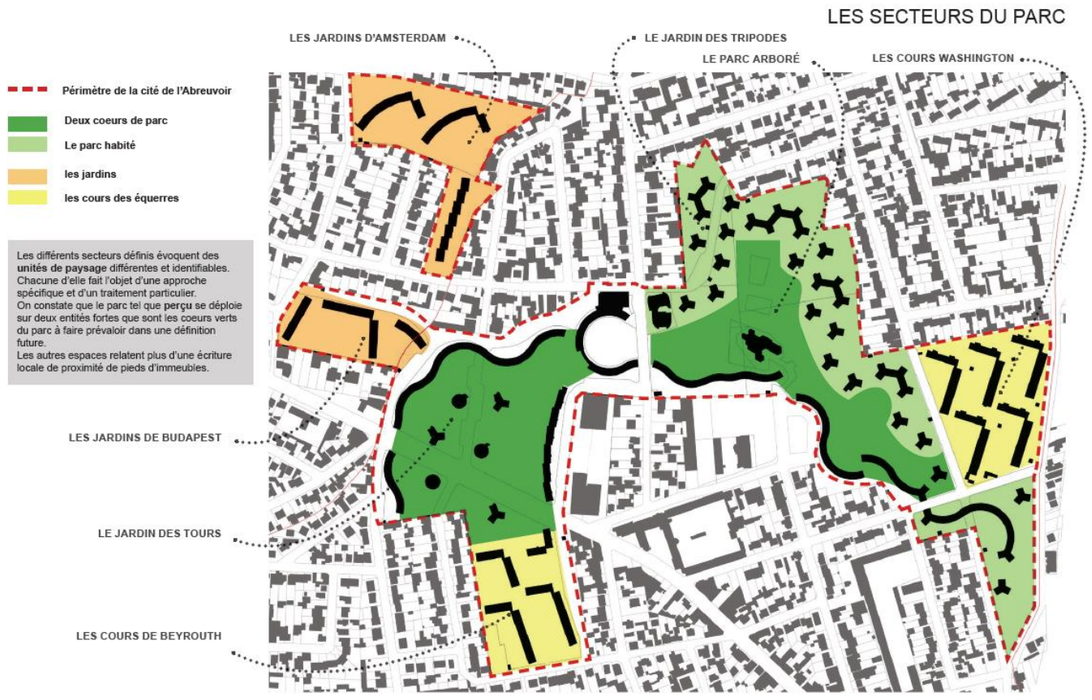

Typologies d'espaces verts au sein du quartier / Source – Etude de programmation paysagère du parc de la cité de l'Abreuvoir

4.3. Un caractère insulaire qui enclave le quartier et en fait une rupture urbaine malgré lui, à dépasser

Historiquement, le site du quartier de l'Abreuvoir se constituait d'espaces cultivés, au cœur d'un tissu pavillonnaire dense accompagné de jardins privés en fond de parcelle. L'implantation de la cité de l'Abreuvoir a donc eu plusieurs conséquences sur le tissu urbain :

- Peu de cohérence avec les tissus urbains alentours ;
- Des espaces de franges avec le tissu pavillonnaire délaissés ;
- Une rupture urbaine majeur interrompant la trame viaire du secteur
- Une déconnexion accentuée par la pluralité des ambiances qui séquencent la cité.

Une **perte d'usage des espaces publics** est à noter. Malgré la quantité d'espaces verts, les modes déplacements doux sont très peu présents et le mobilier urbain a progressivement disparu de l'espace public face au besoin de tranquillité. Le quartier manque de points d'arrêt permettant aux habitants de profiter des aménités paysagères. Il apparaît nécessaire de reconquérir l'espace public par et pour les habitants.

Malgré ces pertes d'usages, le quartier Edouard Vaillant – Abreuvoir bénéfice d'une **animation urbaine** portée par les centralités locales et leurs commerces, les habitants et leurs initiatives de réappropriation de l'espace public. On trouve également au sein du quartier **quelques espaces de convivialité** comme des terrains de sport, la place du marché, quelques aires de jeux, etc. qui sont à préserver pour encourager le développement d'usages récréatifs dans le quartier. Quant au parc central, il est peu à peu réapproprié par des associations d'habitants qui se lancent dans l'installation de jardins partagés.

4.4. Synthèse des enjeux

ATOUTS	FAIBLESSES
Une identité de cité jardin forte labellisée « architecture contemporaine remarquable » Un quartier structuré par le végétal, lui donnant une qualité paysagère d'exception en milieu urbain (mail des tilleuls, vastes espaces verts, patrimoine arboré globalement remarquable) Une diversité architecturale qui anime les perceptions du quartier, par des vides et des pleins qui structurent les cônes de vue Des centralités locales contribuant à l'animation urbaine Des jardins partagés venant diversifier les paysages et vecteurs de lien social	Un site particulièrement enclavé, entre fonds de jardins pavillonnaires, réseau viaire déconnecté, proximité de grandes infrastructures de transport, segmentation de l'espace au sein même du quartier, qui lui donnent un caractère insulaire Des conditions d'habitabilité contrastées qui tendent à donner une image néfaste du quartier Une perte d'usage des espaces verts pourtant au cœur du quartier, et une place des modes doux qui tend à se réduire
OPPORTUNITES	**MENACES**
Une proximité du canal de l'Ourcq et un projet de plantation massive d'arbres le long de l'A3 Des initiatives portées par les habitants en faveur de l'agriculture urbaine	Un patrimoine arboré monospécifique qui va devoir évoluer, induisant nécessairement des abattages

Enjeux :

- Opérer une réhabilitation du bâti innovante et harmonieuse, dans le respect de l'empreinte architecturale de la cité de l'Abreuvoir et revalorisant l'image du quartier
- Valoriser les ambiances de cité-jardin et diversifier les usages au sein des espaces verts
- Requalifier les espaces publics pour redonner une place forte aux modes doux et raccrocher le quartier à son environnement proche
- S'appuyer sur le mail des tilleuls pour relier le site à la trame paysagère élargie, connectant les éléments attractifs du territoire et notamment le canal de l'Ourcq
- Préserver et valoriser le patrimoine arboré, tout en accompagnant son renouvellement en lien avec le diagnostic phytosanitaire
- Conforter les centralités de quartier pour amplifier l'animation urbaine vecteur de lien social à travers la mixité fonctionnelle
- Poursuivre le développement de l'agriculture urbaine

Un quartier riche d'atouts paysagers à remettre en valeur et à ouvrir sur la ville

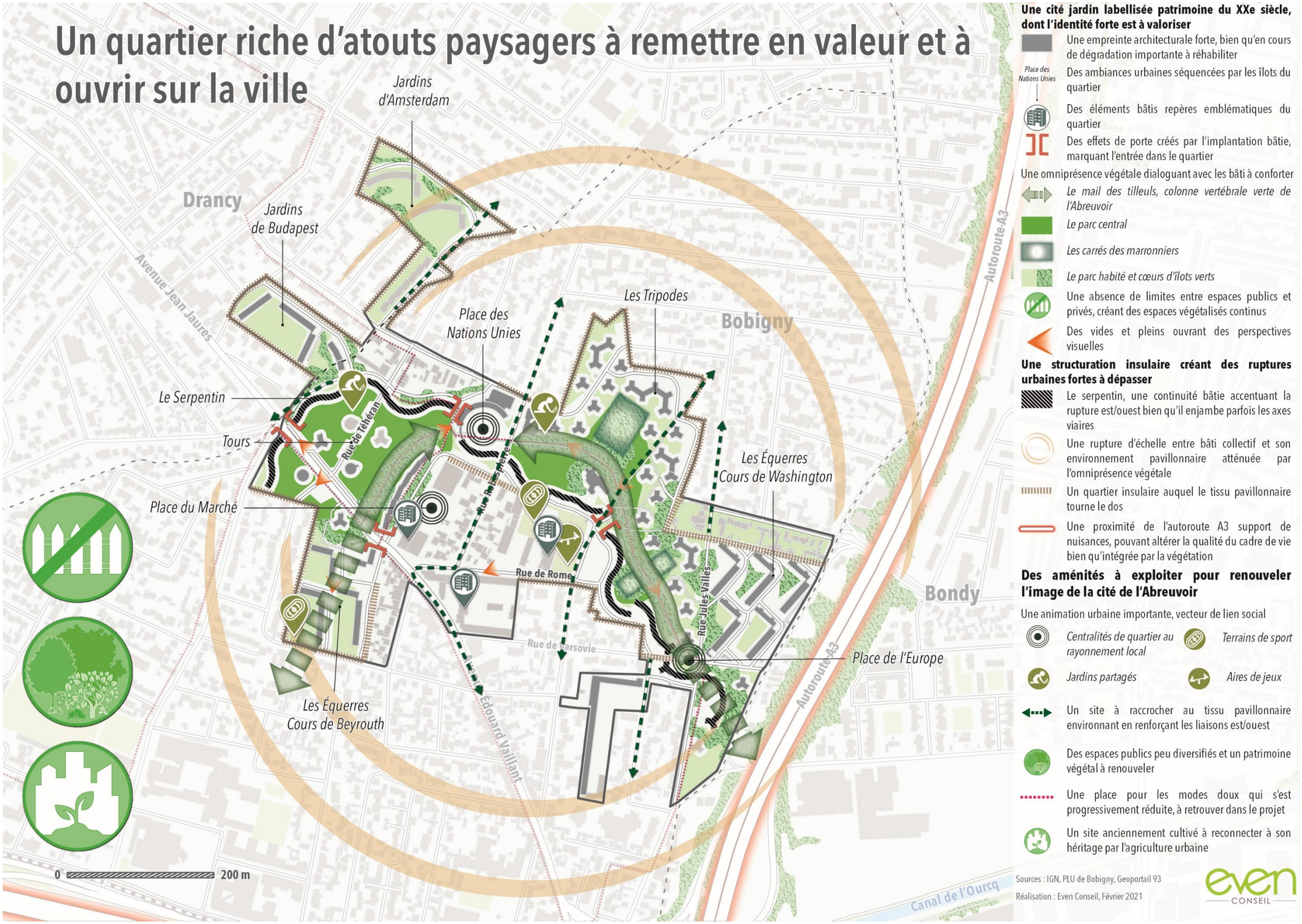

Une cité jardin labellisée patrimoine du XXe siècle, dont l'identité forte est à valoriser

- Une empreinte architecturale forte, bien qu'en cours de dégradation importante à réhabiliter
- Des ambiances urbaines séquencées par les îlots du quartier (Place des Nations Unies)
- Des éléments bâtis repères emblématiques du quartier
- Des effets de porte créés par l'implantation bâtie, marquant l'entrée dans le quartier

Une omniprésence végétale dialoguant avec les bâti à conforter

- *Le mail des tilleuls, colonne vertébrale verte de l'Abreuvoir*
- *Le parc central*
- *Les carrés des marronniers*
- *Le parc habité et cœurs d'îlots verts*
- Une absence de limites entre espaces publics et privés, créant des espaces végétalisés continus
- Des vides et pleins ouvrant des perspectives visuelles

Une structuration insulaire créant des ruptures urbaines fortes à dépasser

- Le serpentin, une continuité bâtie accentuant la rupture est/ouest bien qu'il enjambe parfois les axes viaires
- Une rupture d'échelle entre bâti collectif et son environnement pavillonnaire atténuée par l'omniprésence végétale
- Un quartier insulaire auquel le tissu pavillonnaire tourne le dos
- Une proximité de l'autoroute A3 support de nuisances, pouvant altérer la qualité du cadre de vie bien qu'intégrée par la végétation

Des aménités à exploiter pour renouveler l'image de la cité de l'Abreuvoir

Une animation urbaine importante, vecteur de lien social

- *Centralités de quartier au rayonnement local*
- *Terrains de sport*
- *Jardins partagés*
- *Aires de jeux*
- Un site à raccrocher au tissu pavillonnaire environnant en renforçant les liaisons est/ouest
- Des espaces publics peu diversifiés et un patrimoine végétal à renouveler
- Une place pour les modes doux qui s'est progressivement réduite, à retrouver dans le projet
- Un site anciennement cultivé à reconnecter à son héritage par l'agriculture urbaine

Sources : IGN, PLU de Bobigny, Geoportail 93

Réalisation : Even Conseil, Février 2021

even CONSEIL

5. UNE CITE JARDIN DE POTENTIEL POUR RENFORCER LA BIODIVERSITE URBAINE

La **zone d'étude n'est pas directement concernée par un zonage réglementaire ou d'inventaire**. Elle se trouve dans un contexte fortement urbanisé et ne présente **pas de continuité écologique** identifiée dans le SRCE.

Toutefois, elle se situe à moins de 5 km de la Fausse Maussoin et du Parc des coteaux d'Avron, deux entités du site Natura 2000 : « les sites de Seine-Saint-Denis ». Le Plateau d'Avron fait aussi l'objet d'un Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope et est déterminé comme ZNIEFF de type I, tout comme le Fort de Noisy-le-Sec, situé à 3 km de la zone d'étude.

Enfin la zone d'étude se situe à proximité immédiate du canal de l'Ourcq, corridor à fonctionnalité réduite de la sous-trame bleue, ainsi que du parc départemental de la Bergère, reconnu pour son intérêt écologique.

Groupe	Nombre d'espèces recensées	Nombre d'espèces protégées	Nombre d'espèces remarquables	Enjeux
Flore et habitats	80	0	0	**Faibles**
Avifaune migratrice	16	8	0	**Faibles**
Avifaune nicheuse	18	11	4	**Forts**
Mammifères terrestres	0	0	0	**Faibles**
Chiroptères	1	1	1	**Modérés**
Amphibiens	0	0	0	**Nuls**
Reptiles	0	0	0	**Faibles**
Insectes	2	0	0	**Faibles**

ATOUTS	FAIBLESSES
Un tissu pavillonnaire environnant marqué de cœurs d'îlots verts, et un site particulièrement végétalisé Un quartier identifié comme espace relai de la TVB Est Ensemble, et traversé par un corridor écologique à restaurer Une trame arborée exceptionnelle en milieu urbain contraint, et relativement continue De grandes superficies d'espaces verts dans un contexte urbain dense pouvant accueillir une biodiversité ordinaire et potentiellement remarquable Des arbres de grande taille présentant des fonctionnalités intrinsèques pour la biodiversité	Une gestion actuelle des espaces verts défavorable à certains groupes taxonomiques, notamment aux insectes Des alignements d'arbres non diversifié en essence pouvant être sujets aux maladies et au changement climatique Un quartier qui semble peu connecté au réseau écologique global Une absence de liens fonctionnels avec les périmètres d'inventaires et de protection de la biodiversité environnants (ZNIEFF de type I et site Natura 2000 de la directive Oiseaux) Un contexte urbain dense et très contraint, en bordure d'infrastructures majeures (nuisances sonores et ruptures physiques importantes) Un site connaissant de fortes pressions anthropiques, mais qui peut et doit devenir un véritable maillon des continuités écologiques locales

OPPORTUNITES	MENACES
Une requalification de l'espace et une gestion des eaux pluviales à la parcelle pourraient permettre la création de nouveaux habitats plus diversifiés, la diversification des espèces végétales, ainsi que l'intégration au bâti de milieux de vie (nichoirs, gîtes, murs végétalisés, murs ou murets en pierre sèche, toitures végétalisées…). Une valorisation des structures végétales existantes, espaces relais et vecteurs de déplacement d'importance pour la faune locale	Une artificialisation des sols, une densification et fragmentation des habitats Le maintien d'une gestion classique du fait d'une mauvaise appropriation de la démarche La dégradation des milieux (déchets, destruction, mauvaise usage…)

Enjeux :

- Préciser la présence ou non de milieux et d'espèces faunistiques ou floristiques à enjeux par les relevés de terrain
- Valoriser les structures végétales existantes, espaces relais et vecteurs de déplacement d'importance pour la faune locale
- Accompagner l'évolution du patrimoine arboré vers une qualité écologique et paysagère accrue
- Améliorer la qualité écologique des espaces verts : diversification des essences, des strates végétales, des habitats, pratiques de gestion différenciée …
- Limiter l'artificialisation des sols et développer la capacité d'accueil de la biodiversité du bâti
- Reconnecter le quartier au réseau écologique global de proximité
- Réfléchir à la gestion globale des eaux pluviales du quartier (systèmes de noues, désimperméabilisation) et aux réemploiement de celles-ci (arrosage des espaces verts, nettoyage des espaces publics, etc)
- Prévoir des installations favorables à la petite faune sur les formes bâties, telles que des nichoirs, gîtes, murs végétalisés …

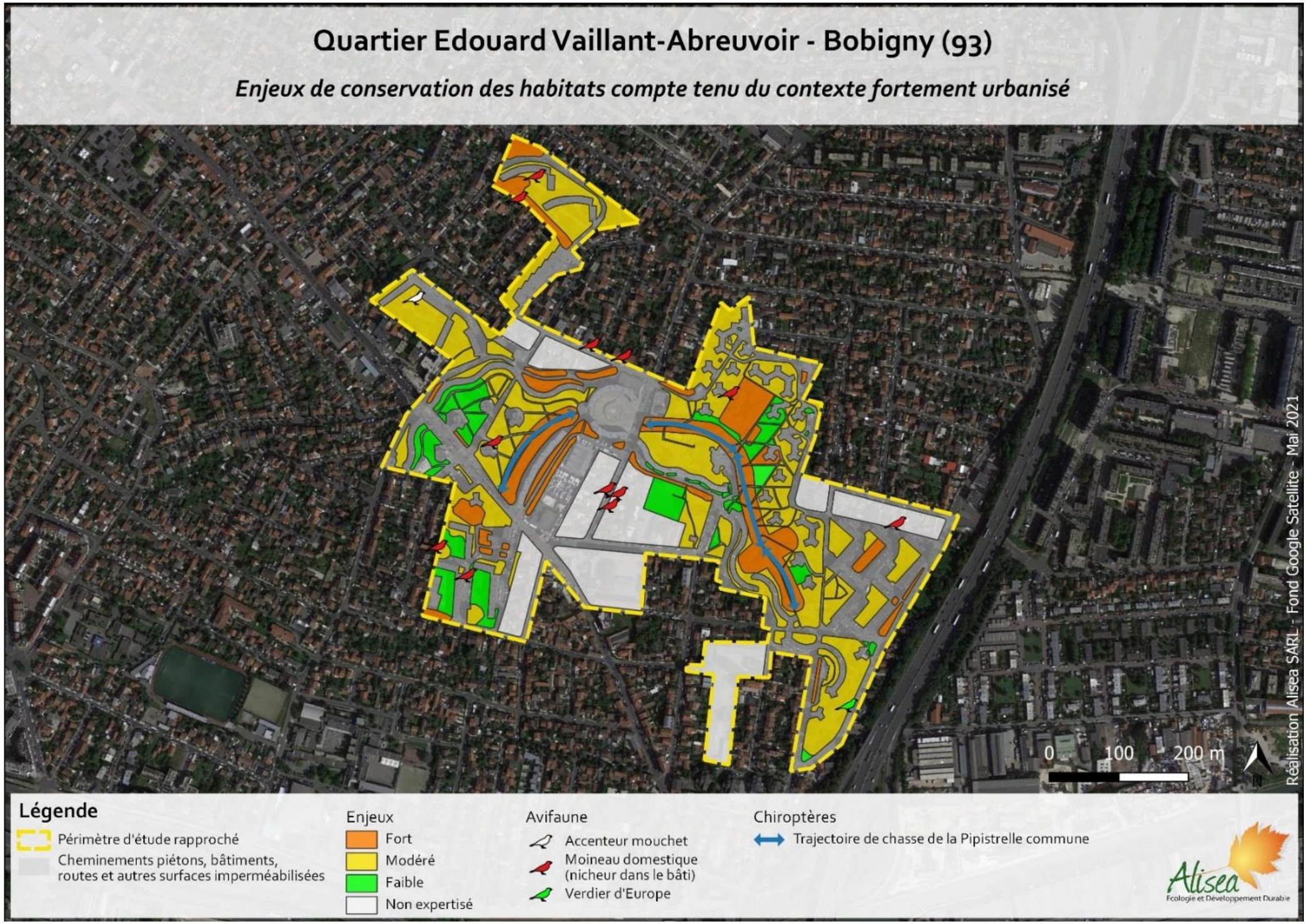
Quartier Edouard Vaillant-Abreuvoir - Bobigny (93)
Enjeux de conservation des habitats compte tenu du contexte fortement urbanisé
Réalisation Alisea SARL - Fond Google Satellite - Mai 2021
0
100
200 m
N
Légende
Périmètre d'étude rapproché
Cheminements piétons, bâtiments, routes et autres surfaces imperméabilisées
Enjeux
Fort
Modéré
Faible
Non expertisé
Avifaune
Accenteur mouchet
Moineau domestique (nicheur dans le bâti)
Verdier d'Europe
Chiroptères
Trajectoire de chasse de la Pipistrelle commune
Alisea
Ecologie et Développement Durable

6. UNE PERMEABILITE DU QUARTIER A RENFORCER, EN LIEN AVEC LES PROJETS STRUCTURANTS ALENTOURS

6.1. Réseau et flux de déplacements

Le quartier Edouard Vaillant - Abreuvoir est situé à l'extrémité Nord-Est de la commune de Bobigny, à la limite communale avec Drancy. Le quartier est accessible depuis la route départementale RD30 (avenue Edouard Vaillant) qui **relie le pont de Bondy à la route nationale RN1 et au réseau autoroutier** qui assure l'interface avec Paris, sa première couronne et le reste de la région Île-de-France voire au-delà.

A l'échelle du quartier, l'avenue Edouard Vaillant est l'axe structurant Nord-Ouest/ Sud-Est. Les principaux points d'entrée du quartier se situent sur cet axe.

Les **différents groupes scolaires du quartier ainsi que les commerces et services de proximité sont les principaux générateurs de déplacements**. Le marché génère également des flux trois jours par semaine au niveau de la rue de Vienne et de l'avenue Edouard Vaillant.

6.2. Stationnement

Le diagnostic sur le stationnement mené en 2017, fait état de près de 820 places de stationnements au sein de poches de stationnement ou sur voirie. En comparant l'offre au taux de motorisation des ménages du quartier (0,49 voiture/ménage), il apparaît que **l'offre permet de répondre largement aux besoins** avec un ratio de 0.66 place/logement. Cependant un manque de signalisation et de marquage au sol incite à des pratiques de stationnement illicites, accentuées les jours de marché par exemple, créant des problèmes de circulation et des manœuvres à risque.

6.3. Transports en commun

En matière de transports en commun, le quartier Edouard Vaillant – Abreuvoir est directement desservi par **quatre lignes de bus** : la ligne 134, la ligne 143, la ligne 334 et la ligne 615.

Des **lignes de Noctilien** (41 et 45 assurent le rabattement vers la gare de l'Est avec un passage toutes les 20 à 30 minutes depuis le Pont de Bondy.

Le quartier se trouve à proximité environ 1,7 km de la **ligne de métro 5 et de la ligne de tramway T1**.

Avec l'essor du Grand Paris, de nouvelles lignes de transports en commun vont émerger sur le territoire. Les nœuds intermodaux actuels vont être renforcés notamment au Pont de Bondy, la station Bobigny-Pablo Picasso, et les gares de Noisy-le-Sec et de Bondy. Un nouveau pôle va également être crée, Bobigny – La Folie, avec une connexion entre la ligne de métro 5 et le prolongement du Tram T11. Il est également prévu, à horizon 2028, la mise en service du bus Tzen 3 en site propre entre Porte de Pantin et Pavillons-sous-Bois, qui empruntera la rue de Paris requalifiée et desservira le Pont de Bondy.

Ces liaisons vers les communes et départements voisins ce qui apporte une **nouvelle offre de mobilité pour les mouvements pendulaires** entre banlieues. A terme, le pôle du Pont de Bondy sera le point de convergence stratégique pour les habitants du quartier Edouard Vaillant – Abreuvoir.

Selon les données de l'INSEE, **les transports en commun sont le moyen privilégié pour se rendre au travail** avec 59% de la part totale en 2017. Cela peut s'expliquer par une part de ménage possédant une voiture (58,6%) inférieure à la moyenne de l'Ile de France (68,2%).

6.4. Modes doux

En matière de modes actifs, le quartier Edouard Vaillant – Abreuvoir est caractérisé par son mail piéton central qui constitue la véritable colonne vertébrale autour de laquelle s'articule l'urbanisation. Le quartier est à taille humaine où **l'ensemble des déplacements de proximité peut être réalisé à pied ou à vélo**. Les chemins de faible qualité, de nombreux obstacles et voitures stationnées sont cependant des freins aux pratiques de la marche.

En termes d'aménagements cyclables, à l'échelle du quartier seule une bande cyclable sur le trottoir est aménagée sur l'avenue Edouard Vaillant entre la rue Anatole France et la rue de Rome. Celle-ci est très étroite et son positionnement sur le trottoir peut entrainer des conflits avec les piétons.

En dehors du quartier, **les chemins de halage le long du canal de l'Ourcq sont les aménagements cyclables structurants à l'échelle du territoire**. Ils permettent une liaison directe vers la gare de l'Est ou la place de la République, à environ 7 à 10 km, soit près de 45 minutes. Toutefois, la liaison entre l'avenue Edouard Vaillant et le canal est manquante.

Par ailleurs, il apparaît un **manque de possibilité pour stationner son vélo** au niveau des établissements scolaires et équipements publics. Les immeubles d'habitation ne proposent pas de locaux réservés non plus.

6.5. Synthèse et enjeux

ATOUTS	FAIBLESSES
- Un mail piéton central permettant une certaine articulation des déplacements doux entre les différentes polarités - Des carrefours qui présentent un bon fonctionnement général - Un usage des transports en commun prépondérant sur la commune	- Des conflits d'usages ponctuels entre piétons, vélos et véhicules particuliers notamment aux abords des groupes scolaires ou commerces - Des aménagements cyclables discontinus, principalement sur l'avenue Edouard Vaillant et le long du canal de l'Ourcq
OPPORTUNITES	**MENACES**
- Des projets de transport en commun en cours de développement au niveau du Pont de Bondy, bénéficiant au quartier	

Enjeux :

- Encourager les déplacements actifs en poursuivant les aménagements cyclables/piétons en lien avec le tissu urbain à proximité
- Renforcer l'intermodalité modes doux / transports en commun en lien avec l'arrivée du GPE à Pont de Bondy
- S'assurer de la capacité des infrastructures existantes et projetées à prendre en charge les flux futurs, notamment la départementales D30

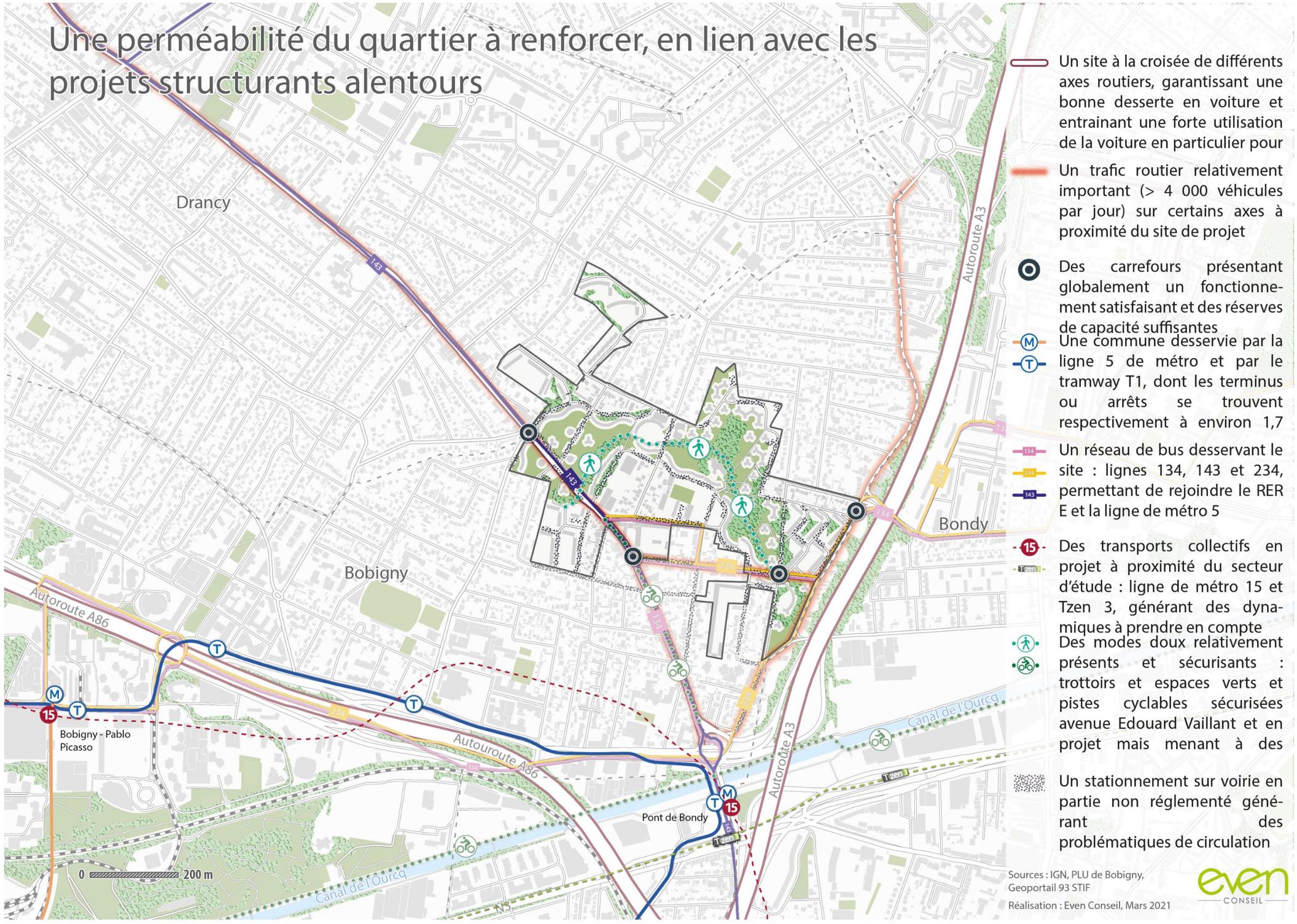
Une perméabilité du quartier à renforcer, en lien avec les projets structurants alentours
Drancy
Bobigny
Bondy
Autoroute A3
Autoroute A86
Autouroute A86
Canal de l'Ourcq
Bobigny - Pablo Picasso
Pont de Bondy
0
200 m
Un site à la croisée de différents axes routiers, garantissant une bonne desserte en voiture et entrainant une forte utilisation de la voiture en particulier pour
Un trafic routier relativement important (> 4 000 véhicules par jour) sur certains axes à proximité du site de projet
Des carrefours présentant globalement un fonctionnement satisfaisant et des réserves de capacité suffisantes
Une commune desservie par la ligne 5 de métro et par le tramway T1, dont les terminus ou arrêts se trouvent respectivement à environ 1,7
Un réseau de bus desservant le site : lignes 134, 143 et 234, permettant de rejoindre le RER E et la ligne de métro 5
Des transports collectifs en projet à proximité du secteur d'étude : ligne de métro 15 et Tzen 3, générant des dynamiques à prendre en compte
Des modes doux relativement présents et sécurisants : trottoirs et espaces verts et pistes cyclables sécurisées avenue Edouard Vaillant et en projet mais menant à des
Un stationnement sur voirie en partie non réglementé générant des problématiques de circulation
Sources : IGN, PLU de Bobigny, Geoportail 93 STIF
Réalisation : Even Conseil, Mars 2021

7. UN QUARTIER PRINCIPALEMENT IMPACTE PAR LES NUISANCES ROUTIERES

L'arrêté préfectoral portant sur le classement des infrastructures de transports terrestres et l'isolement acoustique des bâtiments d'habitation dans les secteurs par le bruit a été pris le 13 mars 2000. Les axes routiers suivants sont classés bruyants :

- L'autoroute A3, classée catégorie 1, affectant une largeur de 300 mètres ;
- La route départementale RD30, classée catégorie 4, affectant une largeur de 30 mètres ;
- Le chemin de Groslay, classée catégorie 5, affectant une largeur de 10 mètres.

7.1. Etablissements accueillant des populations considérées comme sensibles aux nuisances sonores

Le **quartier accueille des établissements sensibles aux nuisances sonores** : écoles maternelles et élémentaires ainsi qu'une crèche. Ces établissements sont localisés par des étoiles noires sur la carte de bruit ci-après.

7.2. Classement sonore des infrastructures routières sur le secteur d'étude

L'analyse des cartographies de bruit européennes, réalisées par l'État, permet une première approche de l'ambiance sonore actuelle.

L'indicateur Lden intègre les résultats d'exposition sur les trois périodes de jour (6h-18h), de soirée (18h-22h) et de nuit (22h-6h) en les pondérant au prorata de leur durée et en incluant une pénalité de 5 dB(A) pour la soirée et de 10 dB(A) pour la nuit.

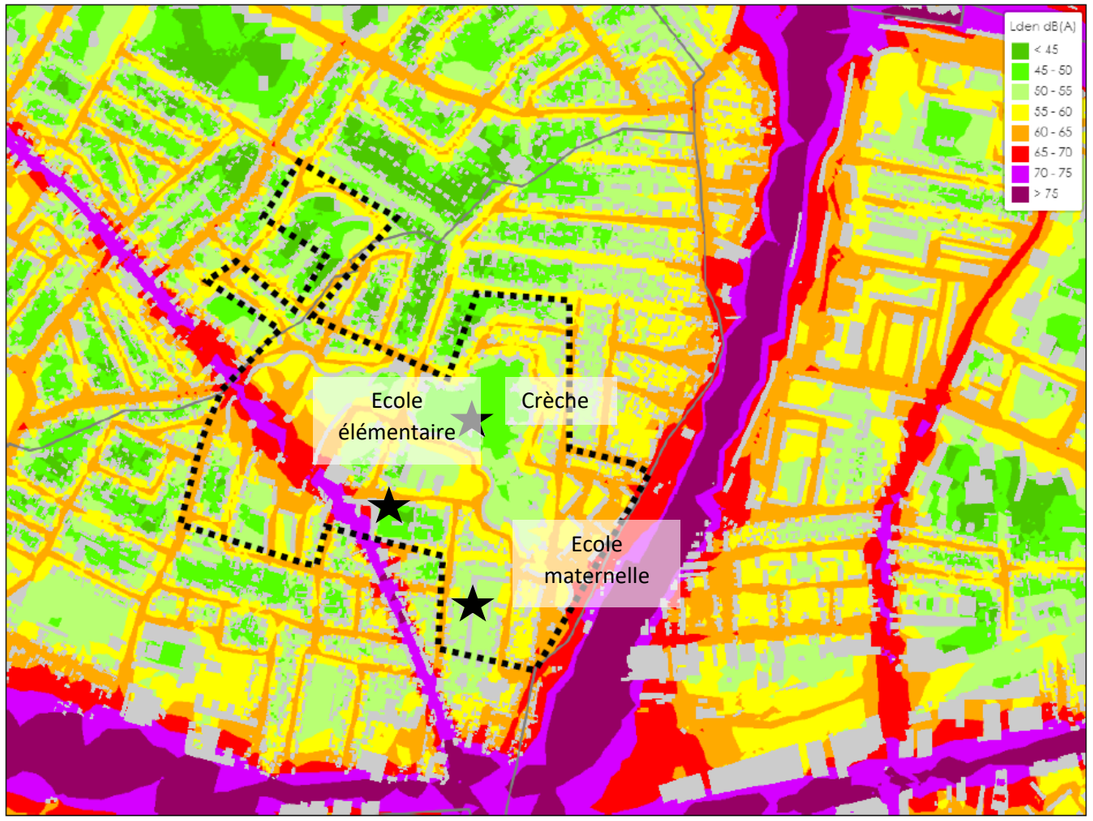

Carte de bruit selon l'indicateur Lden – Source : Etude acoustique – Iris Conseil – Février 2021

7.3. Synthèse et enjeux

ATOUTS	FAIBLESSES
- Des ambiances sonores modérées en cœur de quartier - Un vaste parc central qui constitue un espace de calme	- Des ambiances sonores fortement impactées par la présence de l'autoroute A3 et de l'avenue Edouard Vaillant - Un point noir de bruit le long de l'autoroute A3, impactant les populations à proximité - Des équipements sensibles en partie le long de l'avenue Edouard Vaillant, bruyante
OPPORTUNITES	**MENACES**
- Un renforcement prochain de la desserte en transports en commun qui pourrait apaiser en partie les axes structurants du quartier - Mieux protéger les équipements sensibles par leur renouvellement	

Enjeux :

- Ne pas dégrader les ambiances sonores pour les habitants déjà présents
- Garantir le confort sonore des futurs habitants et usagers, notamment vis-à-vis de la départementale, de l'autoroute et entre les logements
- Poursuivre les aménagements modes doux avec les aménités locales et avec les autres quartiers
- Pérenniser les zones de calme, tout en retrouvant des usages sur les espaces extérieurs

8. UNE QUALITE DE L'AIR DEGRADEE A PROXIMITE DES INFRASTRUCTURES

8.1. Qualité de l'air à l'échelle communale

Les principales sources d'émissions de polluants identifiés sur le territoire d'Est Ensemble sont les axes routiers, ferroviaires et fluviaux ainsi que les activités industrielles représentant au total plus de 40 des émissions d'oxydes d'azotes (NOx) et de particules fines (PM 10 et PM 2,5).

Le nord du territoire, où se situe le quartier Edouard Vaillant - Abreuvoir, est marqué par son activité industrielle historique avec notamment des zones ferroviaires importantes et plusieurs voies ferrées (RER E, FRET). Le trafic ferroviaire peut être source de pollution atmosphérique particulièrement pour les PM 10 et PM 2,5.

A l'échelle du territoire d'Est Ensemble, les concentrations en NO2, PM10 et PM2,5 sont particulièrement importantes le long des axes routiers majeurs (A3, A86, ex RN3). Certaines zones se trouvent à l'intersection de ces grands axes et montrent donc des concentrations très élevées. Trois secteurs majeurs présentent ces caractéristiques et sont donc très sensibles aux enjeux de qualité de l'air : le Pont de Bondy, à proximité du quartier Edouard Vaillant – Abreuvoir ; Porte de Bagnolet et l'échangeur entre l'A3 et l'A86 ROSNY.

Ainsi, les concentrations dépassent localement les valeurs limites annuelles de la réglementation.

8.2. Des populations sensibles à la pollution de l'air

Le quartier Edouard Vaillant – Abreuvoir comprend plusieurs établissements sensibles : la crèche, le groupe scolaire Vaillant Varlin et l'école maternelle Robespierre.

8.3. Qualité de l'air à l'échelle du quartier

Le bureau d'étude GREEN AFFAIR a réalisé une campagne de mesure de la qualité de l'air sur le secteur élargi du Pont de Bondy, incluant le quartier Edouard Vaillant – Abreuvoir. L'étude s'intéresse plus particulièrement au dioxyde d'azote, au benzène, aux particules fines PM 10 et aux particules fines PM2,5. Les résultats des mesures in situ sont comparés aux mesures AIRPARIF.

Les concentrations mesurées en dioxyde d'azote sont supérieures à l'objectif de qualité sur la majorité du secteur d'étude, allant jusqu'à 80 g/m^3. Les concentrations importantes sont mesurées à proximité des axes routiers majeurs et sont cohérentes avec les mesures relevées par la station AirParif « trafic » la plus proche.

Les concentrations mesurées en benzène sont inférieures à l'objectif de qualité sur l'ensemble du secteur d'étude et sont comprises entre 0 8 et 1 5 µg/m^3.

Les concentrations mesurées en particules fines PM10 sont nettement supérieures à l'objectif de qualité sur l'ensemble du secteur d'étude, dépassant même les 80 µg/m^3. Les concentrations importantes sont mesurées à proximité des axes routiers majeurs et sont cohérentes avec les mesures relevées par la station Airparif « trafic » la plus proche.

Les concentrations mesurées en particules fines PM2,5 sont nettement supérieures à l'objectif de qualité sur l'ensemble du secteur d'étude, dépassant même les 60 µg/m^3. Les concentrations les plus importantes sont mesurées à proximité des axes routiers majeurs et sont cohérentes avec les mesures relevées par la station Airparif « trafic » la plus proche.

8.4. Synthèse et enjeux

ATOUTS	FAIBLESSES
- Une partie ouest du quartier légèrement moins exposées aux émissions de polluants (NO2, PM10 et PM2,5)	- Une qualité de l'air fortement dégradée par les axes routiers et plus particulièrement par l'autoroute A3, dépassant localement les objectifs de qualité et valeurs limites - Des concentrations en benzène importantes sur le quartier mais qui restent en dessous de l'objectif de qualité
OPPORTUNITES	**MENACES**
- Un renforcement prochain de la desserte en transports en commun qui pourrait apaiser en partie les axes structurants du quartier - Mieux protéger les équipements sensibles par leur renouvellement	

Enjeux :

- Favoriser l'intermodalité modes doux / transports en commun afin de limiter l'usage de la voiture
- Protéger les populations vis-à-vis des émissions de polluants, particulièrement les populations sensibles, en lien avec les écoles et crèches présentes sur le quartier
- Poursuivre les aménagements modes doux avec les aménités locales et avec les autres quartiers

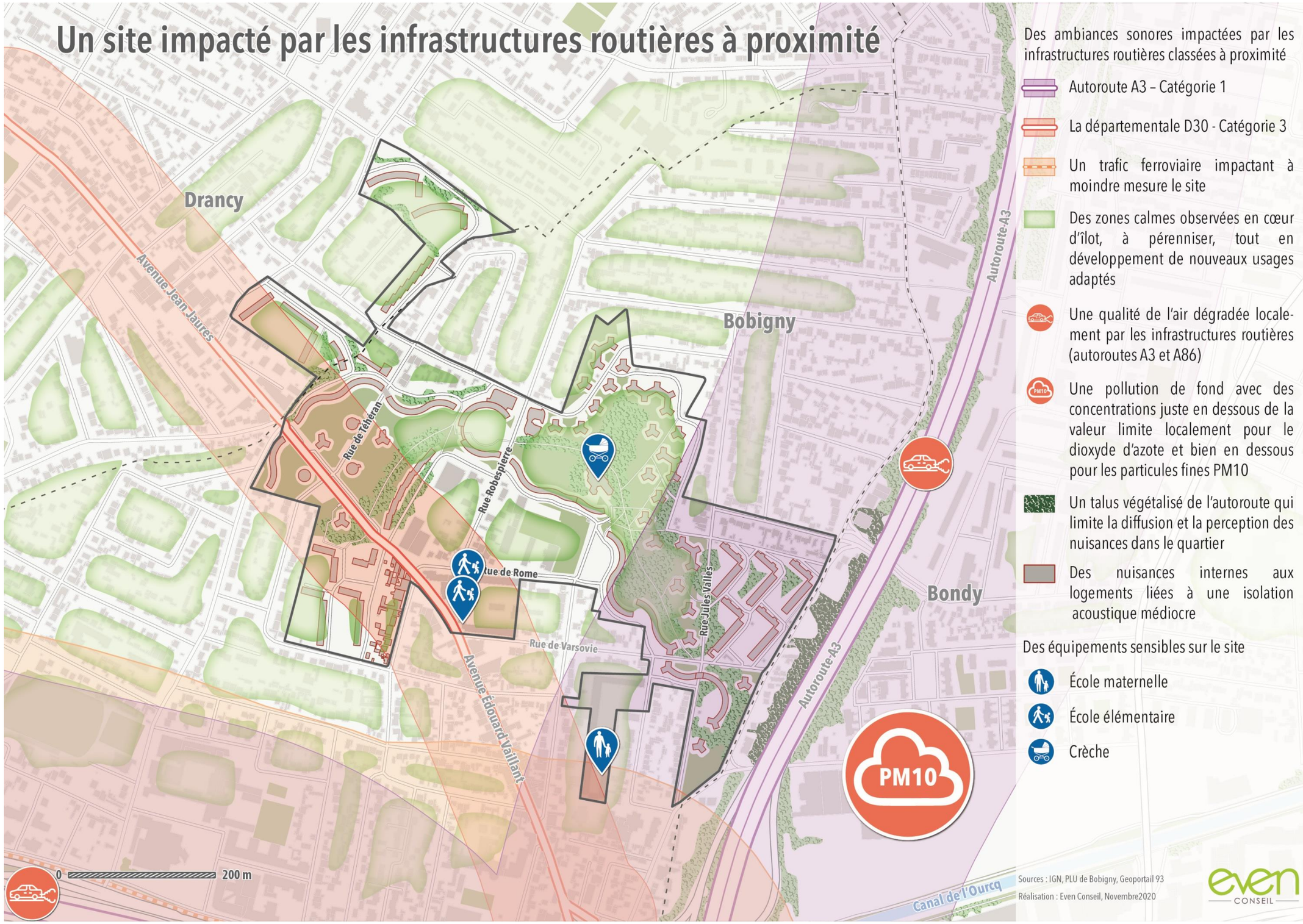
Un site impacté par les infrastructures routières à proximité
Drancy
Bobigny
Bondy
Avenue Jean Jaurès
Rue de Téhéran
Rue Robespierre
Rue de Rome
Rue de Varsovie
Avenue Édouard Vaillant
Rue Jules Vallès
Autoroute A3
Autoroute-A3
PM10
0
200 m
Canal de l'Ourcq
Des ambiances sonores impactées par les infrastructures routières classées à proximité
Autoroute A3 – Catégorie 1
La départementale D30 - Catégorie 3
Un trafic ferroviaire impactant à moindre mesure le site
Des zones calmes observées en cœur d'îlot, à pérenniser, tout en développement de nouveaux usages adaptés
Une qualité de l'air dégradée localement par les infrastructures routières (autoroutes A3 et A86)
Une pollution de fond avec des concentrations juste en dessous de la valeur limite localement pour le dioxyde d'azote et bien en dessous pour les particules fines PM10
Un talus végétalisé de l'autoroute qui limite la diffusion et la perception des nuisances dans le quartier
Des nuisances internes aux logements liées à une isolation acoustique médiocre
Des équipements sensibles sur le site
École maternelle
École élémentaire
Crèche
Sources : IGN, PLU de Bobigny, Geoportail 93
Réalisation : Even Conseil, Novembre2020
even CONSEIL

9. UN RISQUE DE POLLUTION DES SOLS TRES LIMITE

9.1. Des risques industriels de faible importance

Une Installation classée pour la protection de l'environnement (ICPE) est une exploitation industrielle ou agricole susceptible de créer des risques ou de provoquer des pollutions ou nuisances.

La commune de Bobigny compte 13 ICPE sur son territoire**. Aucune IPCE en activité ne se trouve sur ou à proximité du site de projet**. Le site n'est par ailleurs concerné par aucun PPRT.

9.1. Une pollution des sols limitée

Source : Géorisques

Un site est classé BASOL s'il présente une pollution susceptible de provoquer une nuisance ou un risque pérenne pour les personnes ou l'environnement, du fait d'anciens dépôts de déchets ou d'infiltration de substances polluantes.

Un site BASIAS caractérise les anciens sites industriels et activités de service.

Trois sites BASOL se trouvent sur la commune de Bobigny mais aucun ne se trouve à proximité du site de projet.

Bobigny compte sur l'ensemble de son territoire 146 sites classés BASIAS. **Deux sites se trouvent dans le périmètre du site de projet et 4 sites se trouvent à proximité immédiate (moins de 100 mètres).** De nombreux autres se trouvent à proximité, notamment autour du Pont de Bondy.

a. Etude historique de pollution des sols et de vulnérabilité des milieux à l'échelle du quartier

Le bureau d'étude IDDEA est intervenu dans le cadre du dossier d'étude d'impact afin de réaliser une étude historique, documentaire et mémorielle, ainsi qu'une étude de vulnérabilité des milieux sur l'emprise du projet.

L'étude historique a permis d'identifier les sources potentielles de pollution et ICPE :

SOURCE POTENTIELLES DE POLLUTION	OBSERVATIONS (ACTIVITE, CONDITION DE STOCKAGE, PROFONDEUR…)	LOCALISATION	TYPE DE POLLUANT
ICPE 1 / IDF9303341	Garage : peinture et DLI	Secteur B	Hydrocarbures, COHV et EMM
ICPE 2	Triperie et gaz incompressible	Amont éloigné	-
ICPE 3	DLI	Latéral proche	Hydrocarbures
ICPE 4	Elevage de volaille	Latéral proche	-
ICPE 5	Atelier de serrurerie	Latéral proche	HAP
ICPE 6	Peinture et DLI	Amont proche	Hydrocarbures, COHV et EMM
ICPE 7	Pressing	Secteur C	COHV et EMM
ICPE 8	DLI	Amont proche	Hydrocarbures
ICPE 9	Elevage de chien	Secteur F	-
ICPE 10	Parc de stationnement	Latéral proche	Hydrocarbures
G1 à G10	Garage : peinture et DLI	Secteur B (G4) et amont proche (G10)	Hydrocarbures, COHV et EMM
T1 à T7	Postes de transformateur	Secteur A, B, C et F	Possibilité de PCB
C1	Cuve de mazout	Limite secteur D	Hydrocarbures
SS1 et SS2	Station-service	Latéral proche	Hydrocarbures
P1	Pressing	Secteur B	COHV et EMM
IDF9302289	Casse automobile	Secteur C	Hydrocarbures, HAP et EMM
4 BASIAS en amont	Garage automobile, forge, métallurgie et transformateur	Amont	Hydrocarbures, HAP, PCB et EMM

L'étude de vulnérabilité des milieux a permis de mettre en évidence les points suivants :

- La première nappe rencontrée est celle des calcaires de Saint-Ouen à environ 10 mètres de profondeur est considérée comme vulnérable ;
- Les secteur A, B, partie sud du secteur C, E et F sont dans une zone potentiellement sujette aux inondations de cave. Les secteurs D et la partie nord du secteur C sont dans une zone sans débordement de nappe ou d'inondation de cave ;
- Une crèche sur le secteur B et deux écoles primaires sur les secteurs D et F ont été identifiés comme établissements sensibles.

L'étude conclut qu'au regard des conclusions et de la situation environnementale du site, la réalisation d'investigations semble nécessaire. Elles permettront de vérifier si les sources potentielles de pollutions identifiées dans l'étude ont pu impacter la qualité environnementale et sanitaire du site.

9.2. Un risque de Transports de Matières Dangereuses

Une matière est classée dangereuse lorsqu'elle est susceptible d'entraîner des conséquences graves pour la population, les biens et/ou l'environnement, en fonction de ses propriétés physiques et/ou chimiques, ou bien par la nature des réactions qu'elle peut engendrer. Elle peut être inflammable, toxique, explosive, radioactive ou corrosive. Le risque de transport de matières dangereuses est consécutif à un accident se produisant lors du transport, par voie routière, ferroviaire, aérienne, voie d'eau ou par canalisation, de matières dangereuses.

Bobigny est soumise au **risque lié au Transport de Matières Dangereuses**, notamment par voie ferrée, par les grands axes routiers et par le canal de l'Ourcq. De plus des canalisations de gaz naturel parcourent le territoire communal.

Secteur de projet

Le site de projet est concerné par un risque lié au transport de Transport de Matières Dangereuses par voie routière puisqu'il est traversé par l'avenue Edouard Vaillant (RD30). Il l'est également par sa proximité avec l'autoroute A3 (située à 50 mètres du site de projet).

9.3. Synthèse et enjeux

ATOUTS	FAIBLESSES
- Une absence de sites pollués BASOL et d'IPCE, limitant la pollution des sols	- Une proximité d'axes structurants générant un risque de transport de matières dangereuses - Quelques sites BASIAS sur et à proximité du secteur de projet - Une nappe des calcaires de Saint-Ouen à environ 10 mètres de profondeur vulnérable à la pollution - L'existence de risques de pollutions des sols ponctuelle et de pratiques de mécanique de rue qui peuvent avoir fragilisé la qualité des sols - Des équipements sensibles à protéger particulièrement
OPPORTUNITES	**MENACES**
- Développer la connaissance de la qualité des sols sur le quartier	- Augmentation potentielle de la population exposée au risque de TMD et de pollution de sols éventuelle - Des sources potentielles de pollutions identifiées dans l'étude historique de pollution des sols

Enjeux :

- Identifier précisément les risques historiques de pollution des sols sur le quartier, et établir si besoin un programme d'investigations
- Garantir la compatibilité du sol avec les usages futurs

.

10. DES RISQUES NATURELS PEU CONTRAIGNANT MAIS A PRENDRE EN COMPTE DANS LE CADRE DE L'AMENAGEMENT

10.1. Un risque inondation limité

A l'échelle du site de projet, **l'aléa de remontée de nappe phréatique correspond à des zones potentiellement sujettes aux inondations de cave**.

L'inondation par ruissellement se produit lorsque les eaux de pluie ne peuvent pas ou plus s'infiltrer dans le sol. La commune de Bobigny est soumise à un **risque d'inondation par ruissellement pluvial et débordement indirect**.

10.2. Des risques de mouvements de terrain localisés

Bobigny est soumise à un **Plan de prévention des risques naturels (PPRN) - Affaiblissements et effondrements** (cavités souterraines hors mines) approuvé le 18/04/1995.

La commune de Bobigny est soumise à un **Plan de Prévention du Risque de Mouvement de Terrain – Tassements différentiels**, prescrit le 23 juillet 2001.

10.3. Autres risques naturels

La commune de Bobigny est classée en « catégorie 1 : faible » pour le potentiel radon et en catégorie 1 : très faible pour le risque sismique.

10.4. Synthèse et enjeux

ATOUTS	FAIBLESSES
- De généreux espaces verts qui permettent de limiter le risque de ruissellement en milieu urbain	- Certains risques présents sur le site (retrait gonflement des argiles, remontée de nappes phréatiques)
OPPORTUNITES	**MENACES**
- Améliorer la résilience du site face au changement climatique	- Une possible accentuation de certains risques aujourd'hui faibles liée au changement climatique

Enjeux :

- Conserver au maximum les surfaces perméables existantes afin de limiter les effets de ruissellement et de potentielles remontées de nappes / crues
- Adapter les constructions aux contraintes de sols, en lien avec le plan de prévention et l'arrêté de mouvement de terrain

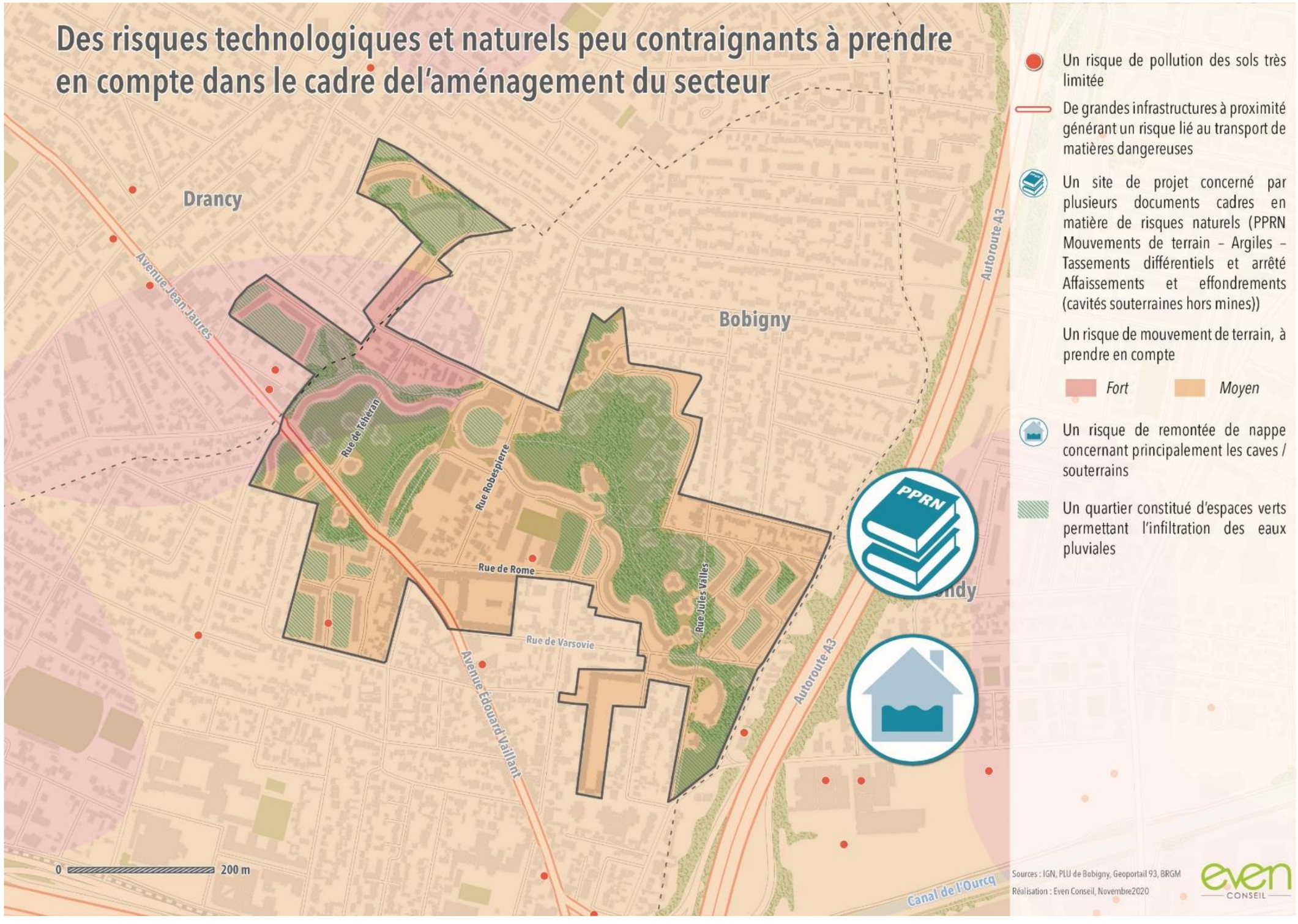
Des risques technologiques et naturels peu contraignants à prendre en compte dans le cadre de l'aménagement du secteur
Drancy
Bobigny
Avenue Jean Jaurès
Rue de Téhéran
Rue Robespierre
Rue de Rome
Rue de Varsovie
Avenue Édouard Vaillant
Rue Jules Vallès
Autoroute A3
Canal de l'Ourcq
PPRN
0
200 m
Un risque de pollution des sols très limitée
De grandes infrastructures à proximité générant un risque lié au transport de matières dangereuses
Un site de projet concerné par plusieurs documents cadres en matière de risques naturels (PPRN Mouvements de terrain – Argiles – Tassements différentiels et arrêté Affaissements et effondrements (cavités souterraines hors mines))
Un risque de mouvement de terrain, à prendre en compte
Fort
Moyen
Un risque de remontée de nappe concernant principalement les caves / souterrains
Un quartier constitué d'espaces verts permettant l'infiltration des eaux pluviales
Sources : IGN, PLU de Bobigny, Geoportail 93, BRGM
Réalisation : Even Conseil, Novembre2020
even CONSEIL

11. DE VASTES ESPACES PERMEABLES PERMETTANT UNE INFILTRATION PARTIELLE DES EAUX

11.1. Qualité des eaux

Le réseau hydrographique est peu représenté à l'échelle de l'EPT Est Ensemble et à l'échelle de Bobigny, et se restreint au **canal de l'Ourcq**. Celui-ci présente un **bon état chimique et un potentiel écologique moyen** selon le SDAGE Seine Normandie.

Une seule masse d'eau souterraine est présente sur le territoire de l'EPT Est Ensemble : Eocène du Valois de la nappe de l'Yprésien FRHG104. Selon le SDAGE, son **état quantitatif est jugé comme bon, sans report de délai, et son état chimique médiocre**.

11.2. Eau potable

La compétence eau est l'une des premières à avoir été transférée à Est Ensemble. L'alimentation en eau potable du territoire est assurée par convention par le SEDIF (Syndicat des Eaux d'Île-de-France). Il assure ainsi la production, le transfert et la distribution. Une délégation de service est attribuée à Véolia Eau d'Île-de-France pour la gestion du réseau et l'acheminement au client final.

Le **quartier Edouard Vaillant – Abreuvoir, actuellement habité, est desservi par le réseau d'eau potable**. Un rapprochement auprès des concessionnaires est prévu afin de connaître l'état et le besoin de renouvellement éventuel de ces réseaux, tout comme les réseaux d'assainissement.

11.3. Des réseaux d'eaux unitaires pouvant poser problème lors d'épisodes de fortes pluies

La compétence assainissement est exercée par Est Ensemble depuis le 1er janvier 2010. Cette compétence concerne la collecte des eaux usées et des eaux pluviales.

Sur le territoire d'Est Ensemble, l'assainissement est **intégralement collectif et majoritairement constitué d'un réseau unitaire.**

L'usine Paris Marne Aval de Noisy-le-Grand gère le traitement des eaux usées de la commune de Bobigny. Elle présente une capacité de 550 000 équivalents habitants pour 311 890 équivalents habitants en 2018, pour une production moyenne de 281 700 m^3/j, et une capacité résiduelle de 53%.

En période de fortes pluies, les eaux usées du système unitaires ne pouvant pas être traitées vont directement vers le milieu naturel, en Seine et en Marne. Une gestion des eaux pluviales à la parcelle doit donc être la première solution recherchée sur les zones urbaines existantes et à venir comme l'indique l'article 26 du règlement du service d'assainissement de la Seine Saint-Denis.

ATOUTS	FAIBLESSES
- Des espaces perméables d'une surface relativement importante, permettant une infiltration partielle des eaux pluviales - Des eaux de surface et souterraines en bon état quantitatif	- Un réseau d'assainissement unitaire générant des dysfonctionnements lors d'épisodes de fortes pluies - Des eaux de surface et souterraines en bon en état écologique et chimique moyen voir médiocre - Une usine en eau potable et une usine de traitement des eaux usées disposant de capacités résiduelles
OPPORTUNITES	**MENACES**
- Développement d'une gestion intégrée des eaux pluviales renforcée permettant de réduire la charge d'eau pluviale rejetée dans les réseaux publics	

Enjeux :

- Conserver et organiser les capacités d'infiltration naturelle afin de réduire la charge du réseau unitaire
- Garantir les capacités épuratoires du site et d'approvisionnement en eau potable
- Prévenir tout risque de pollution de la ressource, notamment en phase chantier

12. UNE GESTION DES DECHETS QUI IMPACTE LES ESPACES PUBLICS

12.1. Une collecte des déchets difficile sur le site de projet

A Bobigny, la collecte des ordures ménagères résiduelles a lieu 3 à 5 fois par semaine. Le ramassage de multi-matériaux et papiers, et des emballages en verre recyclables a lieu 1 fois par semaine.

Globalement, **le site de projet présente des dysfonctionnements en termes de gestion des ordures ménagères**. L'offre actuelle présente une **multiplicité de types de collecte** perdant l'utilisateur et marquant négativement l'espace public. La taille des locaux poubelles partagés est inadaptée et leur usage est parfois détourné. Les points d'apport volontaire aérien sont délaissés par la population. Enfin, la **gestion des déchets impacte l'espace public** du fait de leur implantation et du ait de dépôts sauvages, ce qui entraine des nuisances et complexifie le tri sélectif.

La **gestion des encombrants est également un problème sur le secteur** avec des pratiques déviantes, et un dépôt de la part des habitants et entreprises environnantes. Par ailleurs, la collecte des ordures ménagères peut poser des problèmes dans certains secteurs cumulant des problèmes de circulation, ce qui engendre des décharges à ciel ouvert sur certaines franges du site.

12.2. De nombreuses actions de traitement, valorisation des déchets et de sensibilisation

Le **tonnage d'ordures ménagères résiduelles a diminué ces dernières années** grâce à plusieurs projets mis en place par l'EPT. Plusieurs initiatives de **sensibilisation** ont lieux à l'échelle de l'EPT pour encourager l'utilisation de points de collecte volontaire, de déchetterie mobile ou de compostage par exemple.

12.3. Synthèse et enjeux

ATOUTS	FAIBLESSES
- Des actions et une sensibilisation importante sur le territoire en matière de prévention des déchets et de valorisation/réemploi	- Gestion compliquée des déchets les jours de marché - Une gestion des déchets impactant l'espace public
OPPORTUNITES	**MENACES**
- Accompagner la mise en place du tri sélectif sur tout le site - Réduire les problématiques de gestion des déchets sur l'espace public - Une volonté d'engagement dans le zéro déchet à travers l'EPT Est Ensemble	- Une production de déchets importante liée à d'éventuels travaux et démolitions

Enjeux :

- Assurer la collecte et le traitement des déchets du site, en renouvelant l'organisation de manière à limiter les dépôts et impacts sur l'espace public
- Définir des objectifs ambitieux en matière de réduction de la production de déchets à la fois en phase chantier et exploitation

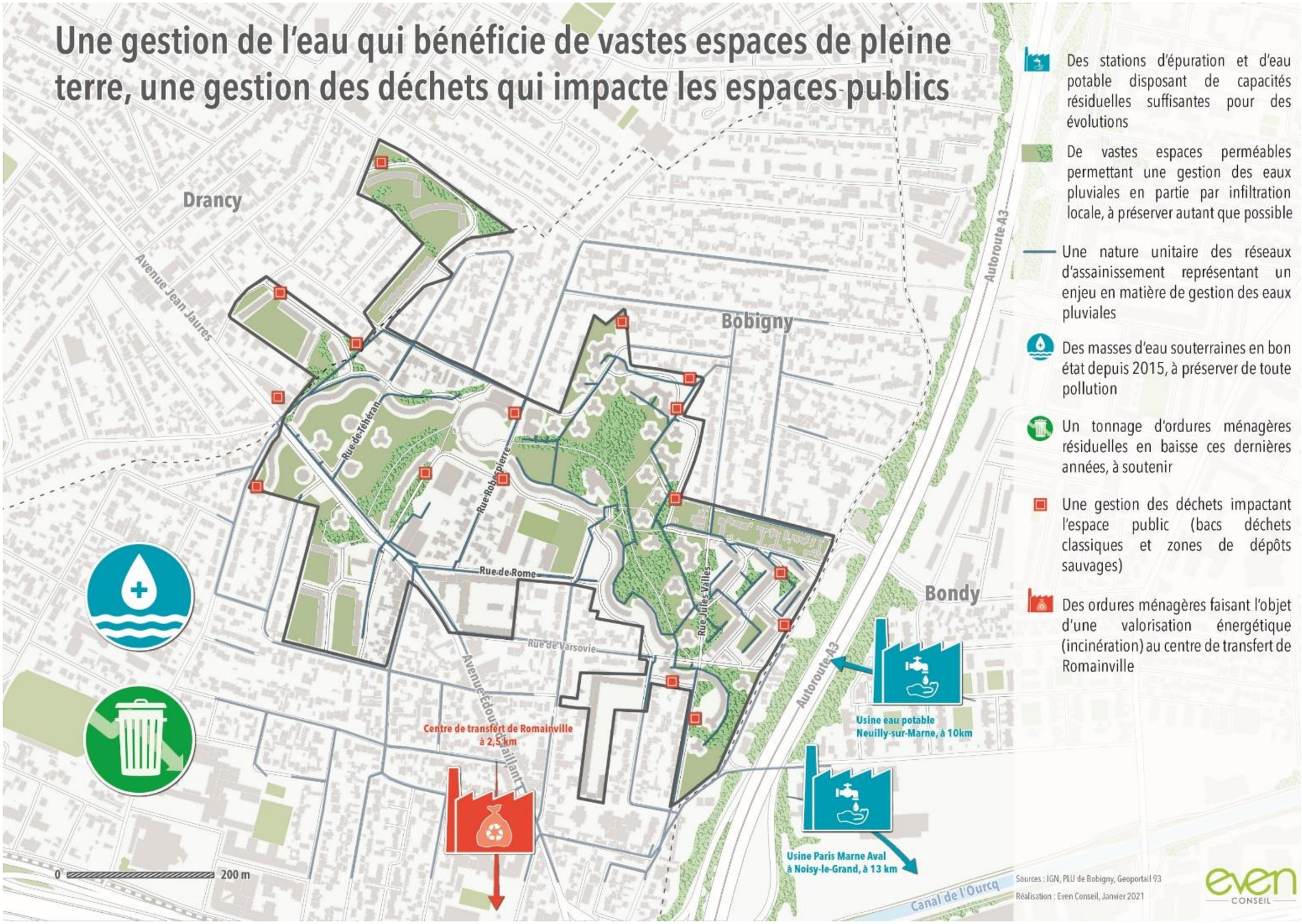
Une gestion de l'eau qui bénéficie de vastes espaces de pleine terre, une gestion des déchets qui impacte les espaces publics
Drancy
Bobigny
Bondy
Avenue Jean Jaurès
Rue de Téhéran
Rue Robespierre
Rue de Rome
Rue de Varsovie
Rue Jules Vallès
Avenue Édouard Vaillant
Autoroute A3
Centre de transfert de Romainville à 2,5 km
Usine eau potable Neuilly-sur-Marne, à 10km
Usine Paris Marne Aval à Noisy-le-Grand, à 13 km
Canal de l'Ourcq
0
200 m
Des stations d'épuration et d'eau potable disposant de capacités résiduelles suffisantes pour des évolutions
De vastes espaces perméables permettant une gestion des eaux pluviales en partie par infiltration locale, à préserver autant que possible
Une nature unitaire des réseaux d'assainissement représentant un enjeu en matière de gestion des eaux pluviales
Des masses d'eau souterraines en bon état depuis 2015, à préserver de toute pollution
Un tonnage d'ordures ménagères résiduelles en baisse ces dernières années, à soutenir
Une gestion des déchets impactant l'espace public (bacs déchets classiques et zones de dépôts sauvages)
Des ordures ménagères faisant l'objet d'une valorisation énergétique (incinération) au centre de transfert de Romainville
Sources : IGN, PLU de Bobigny, Geoportail 93
Réalisation : Even Conseil, Janvier 2021
even CONSEIL

13. DES AMBITIONS DE PERFORMANCES ENERGETIQUES A RETRANSCRIRE A TRAVERS LE PROJET

13.1. Contexte énergétique de la commune

Source : Energif, Etat Initial de l'Environnement du PLUi d'Est Ensemble

A l'échelle de la commune, la consommation énergétique finale s'élève à 732 GWh en 2017.

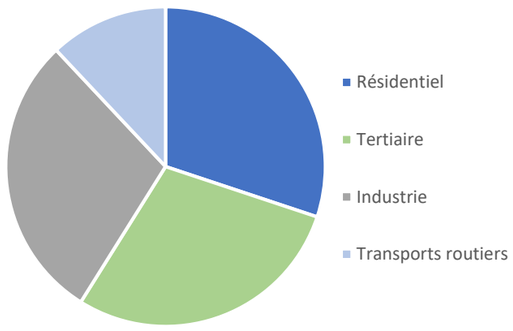

Part des consommations énergétiques sur la commune de Bobigny – Source : Energif

La commune de Bobigny a produit **49 MWh d'énergie renouvelable** en 2017, provenant uniquement du solaire photovoltaïque. La production d'électricité provient principalement de ressources non renouvelables (gaz, fioul, charbon).

La commune de Bobigny est par ailleurs dotée d'un **réseau de chaleur alimenté par la géothermie**. Le réseau de chaleur s'étend sur 30 km depuis 2022 et couvre plus de 60% des besoins annuels en chaud du réseau, **évitant l'émission de près de 30 000 tonnes de CO_2 par an**.

13.2. Desserte actuelle du secteur d'étude

Le site de projet est actuellement **desservi par le réseau d'électricité communal**. Le quartier Edouard Vaillant – Abreuvoir sera raccordé au réseau de chaleur urbain alimenté par géothermie, dans le cadre du projet d'extension du réseau sur le territoire communal.

L'ancienneté des logements, malgré des réhabilitations avec renforcement de l'isolation thermique par l'extérieur dans les années 90 ; couplé à la situation sociale et économique des ménages sur le quartier, donne lieu à la présence d'un **risque de précarité énergétique**.

13.3. Synthèse et enjeux

ATOUTS	FAIBLESSES
- Des potentiels existants en énergie renouvelables : solaire et géothermie en particulier - Un réseau de chaleur existant comprenant une extension incluant le site de projet	- Des logements particulièrement consommateurs sur le site
OPPORTUNITES	**MENACES**
- Développement d'un approvisionnement en énergie renouvelable via le réseau de chaleur géothermique	

Enjeux :

- Adapter les constructions aux évolutions attendues des exigences règlementaires énergétiques pour un renouvellement urbain vertueux
- Améliorer la qualité thermique, énergétique des logements pour lutter contre la précarité énergétique
- Diversifier l'approvisionnement énergétique du site, notamment à travers l'extension du réseau de chaleur alimenté par la géothermie

Des ambitions de performances énergétiques à retranscrire à travers le projet

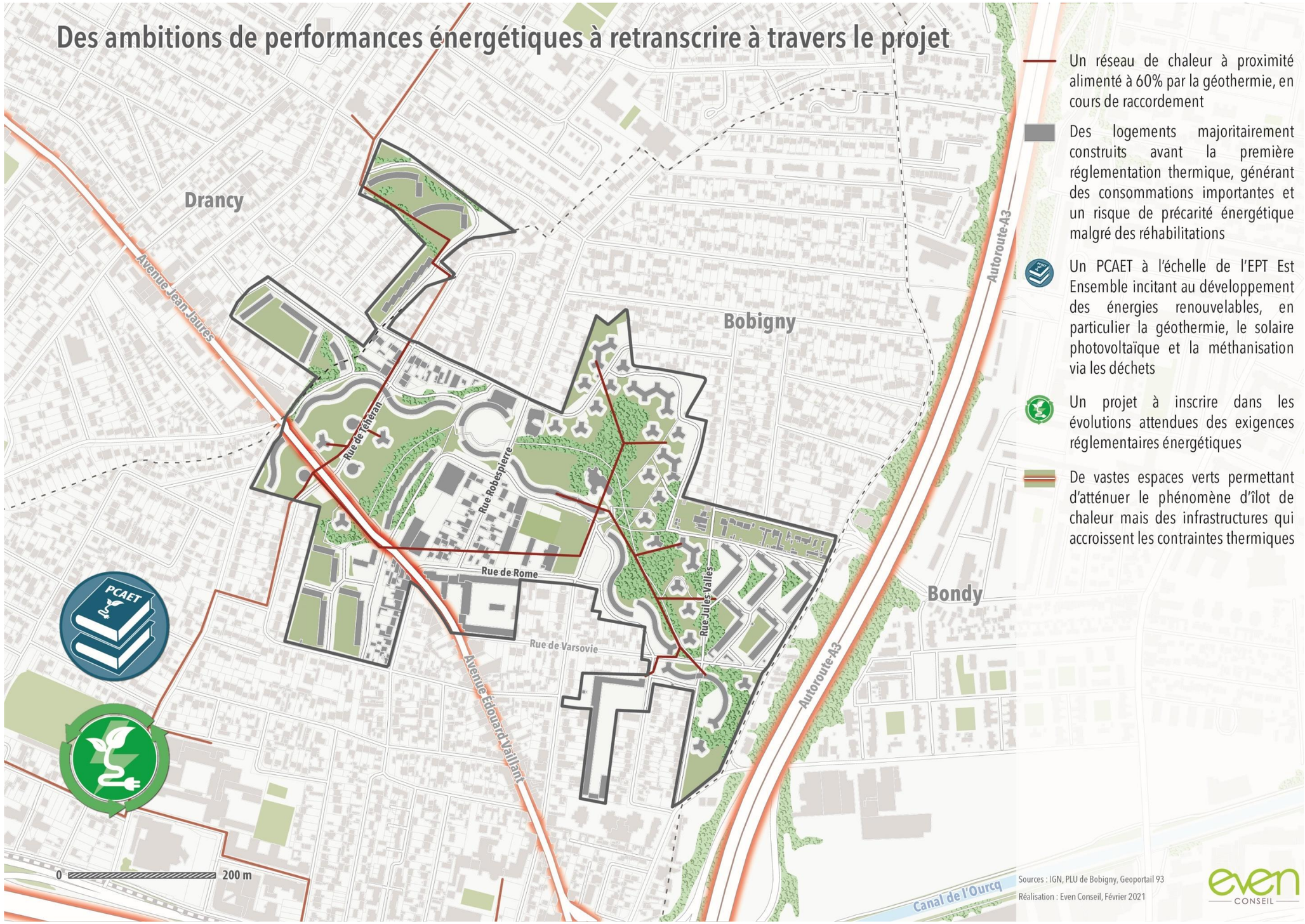

- Un réseau de chaleur à proximité alimenté à 60% par la géothermie, en cours de raccordement
- Des logements majoritairement construits avant la première réglementation thermique, générant des consommations importantes et un risque de précarité énergétique malgré des réhabilitations
- Un PCAET à l'échelle de l'EPT Est Ensemble incitant au développement des énergies renouvelables, en particulier la géothermie, le solaire photovoltaïque et la méthanisation via les déchets
- Un projet à inscrire dans les évolutions attendues des exigences réglementaires énergétiques
- De vastes espaces verts permettant d'atténuer le phénomène d'îlot de chaleur mais des infrastructures qui accroissent les contraintes thermiques

14. SYNTHESE DES ENJEUX

THEMATIQUE	SYNTHESE DES ENJEUX	FORCE DE L'ENJEU	MARGE DE MANŒUVRE DANS LE CADRE DU PROJET
SOCIO ECONOMIQUE	- Accompagner les parcours résidentiels et la croissance démographique en proposant une offre de logements diversifiée - Favoriser la bonne accessibilité des habitants aux commerces, services et équipements, en complément et en lien avec le centre-ville et pôles attractifs - Diversifier l'offre en logement dans un objectif de mixité sociale et d'amélioration l'image du quartier - Redynamiser le secteur en termes d'équipements, de commerces et d'activités afin de renforcer l'animation sociale du quartier	Très fort	Très importante
MILIEU PHYSIQUE	- Veiller à préserver les espaces verts dans le cadre du projet afin de maintenir des îlots de fraicheur en milieu urbain - Prendre en compte les caractéristiques du terrain (légère pente et présence de gypse) lors de l'aménagement du quartier	Moyen	Importante
BIODIVERSITE	- Assurer le maintien des populations d'oiseaux et de chiroptères identifiées sur le site - Valoriser les structures végétales existantes, espaces relais et vecteurs de déplacement d'importance pour la faune locale - Accompagner l'évolution du patrimoine arboré vers une qualité écologique et paysagère accrue - Améliorer la qualité écologique des espaces verts : diversification des essences, des strates végétales, des habitats, pratiques de gestion différenciée … - Limiter l'artificialisation des sols et développer la capacité d'accueil de la biodiversité du bâti - Reconnecter le quartier au réseau écologique global de proximité - Réfléchir à la gestion globale des eaux pluviales du quartier (systèmes de noues, désimperméabilisation) et au réemploi de celles-ci (arrosage des espaces verts, nettoyage des espaces publics, etc) - Prévoir des installations favorables à la petite faune sur les formes bâties, telles que des nichoirs, gîtes, murs végétalisés …	Fort	Très importante
PAYSAGE	- Opérer une réhabilitation du bâti innovante et harmonieuse, dans le respect de l'empreinte architecturale de la cité de l'Abreuvoir et revalorisant l'image du quartier - Valoriser les ambiances de cité-jardin et diversifier les usages au sein des espaces verts - Requalifier les espaces publics pour redonner une place forte aux modes doux et raccrocher le quartier à son environnement proche - S'appuyer sur le mail des tilleuls pour relier le site à la trame paysagère élargie, connectant les éléments attractifs du territoire et notamment le canal de l'Ourcq - Préserver et valoriser le patrimoine arboré, tout en accompagnant son renouvellement en lien avec le diagnostic phytosanitaire	Très fort	Très importante

THEMATIQUE	SYNTHESE DES ENJEUX	FORCE DE L'ENJEU	MARGE DE MANŒUVRE DANS LE CADRE DU PROJET
	- Conforter les centralités de quartier pour amplifier l'animation urbaine vecteur de lien social à travers la mixité fonctionnelle - Poursuivre le développement de l'agriculture urbaine		
GESTION DE L'EAU	- Conserver et organiser les capacités d'infiltration naturelle afin de réduire la charge du réseau unitaire - Garantir les capacités épuratoires du site et d'approvisionnement en eau potable - Prévenir tout risque de pollution de la ressource, notamment en chantier	Fort	Très importante
GESTION DES DECHETS	- Assurer la collecte et le traitement des déchets du site, en renouvelant l'organisation de manière à limiter les dépôts et impacts sur l'espace public - Définir des objectifs ambitieux en matière de réduction de la production de déchets à la fois en phase chantier et exploitation	Fort	Très importante
GESTION DE L'ENERGIE	- Adapter les constructions aux évolutions attendues des exigences règlementaires énergétiques pour un renouvellement urbain vertueux - Améliorer la qualité thermique, énergétique des logements pour lutter contre la précarité énergétique - Diversifier l'approvisionnement énergétique du site, notamment à travers l'extension du réseau de chaleur alimenté par la géothermie	Fort	Importante
RISQUES TECHNOLOGIQUES	- Identifier précisément les risques historiques de pollution des sols sur le quartier, et établir si besoin un programme d'investigations - Garantir la compatibilité du sol avec les usages futurs	Faible	Importante

THEMATIQUE	SYNTHESE DES ENJEUX	FORCE DE L'ENJEU	MARGE DE MANŒUVRE DANS LE CADRE DU PROJET
RISQUES NATURELS	- Conserver au maximum les surfaces perméables existantes afin de limiter les effets de ruissellement et de potentielles remontées de nappes / crues - Adapter les constructions aux contraintes de sols, en lien avec le plan de prévention et l'arrêté de mouvement de terrain	Moyen	Modérée
BRUIT	- Ne pas dégrader les ambiances sonores pour les habitants déjà présents - Garantir le confort sonore des futurs habitants et usagers, notamment vis-à-vis de la départementale, de l'autoroute, et entre les logements - Poursuivre les aménagements modes doux avec les aménités locales et avec les autres quartiers - Pérenniser les zones de calmes, tout en retrouvant des usages sur les espaces extérieurs	Fort	Importante
QUALITE DE L'AIR	- Favoriser l'intermodalité modes doux / transports en commun afin de limiter l'usage de la voiture - Protéger les populations vis-à-vis des émissions de polluants, particulièrement les populations sensibles, en lien avec les écoles et crèches présentes sur le quartier - Poursuivre les aménagements modes doux avec les aménités locales et avec les autres quartiers	Fort	Modérée
DEPLACEMENTS	- Encourager les déplacements actifs en poursuivant les aménagements cyclables/ piétons en lien avec le tissu urbain à proximité - Renforcer l'intermodalité modes doux / transports en commun en lien avec l'arrivée du GPE à Pont de Bondy - S'assurer de la capacité des infrastructures existantes et projetées à prendre en charge les flux futurs, notamment la départementale D30	Très fort	Importante

III. SCENARIO DE REFERENCE ET SES PERSPECTIVES D'EVOLUTION AVEC ET SANS PROJET

Conformément au R.122-5 du Code de l'Environnement, l'étude d'impact intègre « une description des aspects pertinents de l'état actuel de l'environnement, dénommée "scénario de référence", et de leur évolution en cas de mise en œuvre du projet ainsi qu'un aperçu de l'évolution probable de l'environnement en l'absence de mise en œuvre du projet ».

Le tableau ci-dessous décrit pour chaque thématique de l'environnement :

- Les constats actuels ;
- Les perspectives d'évolution dans un scénario « tendanciel » au fil de l'eau, c'est-à-dire en l'absence du projet de renouvellement urbain du quartier Edouard Vaillant – Abreuvoir sur la commune de Bobigny ;
- Les perspectives d'évolution dans le cadre de la mise en œuvre du projet objet de la présente étude d'impact.

THEMATIQUE	ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT	PERSPECTIVES FIL DE L'EAU	PERSPECTIVES AVEC PROJET
VOLET SOCIO ECONOMIQUE	> Une population fragile socialement et économiquement > Des bâtiments de logements et d'équipement vieillissants qui nécessitent un renouvellement > Un quartier présentant quelques manques en matière d'équipements > Des logements souvent inadaptés et peu confortable > Des habitants qui se sentent abandonnés mais qui se regroupent en réseau de solidarité	> Une accentuation de la vétusté des bâtiments > Des équipements qui ne répondent plus aux besoins croissants de la population > Une augmentation de la précarité des ménages	> Une offre résidentielle renouvelée et mixte socialement avec le renouvellement, la réhabilitation et la restructuration du parc de logements > Un réaménagement du parc central afin de le mettre en valeur et de renouveler ses usages > Une création et un renouvellement de services de proximité et équipements, permettant de répondre aux besoins et aux demandes des habitants du quartier > Une requalification des places du quartier permettant de les affirmer comme des lieux centraux d'animation sociale
MILIEUX NATURELS, TRAME VERTE ET BLEUE	> Un quartier marqué par un tissu pavillonnaire comprenant des cœurs d'îlots verts, et un site particulièrement végétalisé > Un quartier identifié comme espace relai de la TVB Est Ensemble, et traversé par un corridor écologique à restaurer, mais un quartier qui semble peu connecté au réseau écologique global > Une trame arborée exceptionnelle en milieu urbain contraint, et relativement continue > De grandes superficies d'espaces verts dans un contexte urbain dense pouvant accueillir une biodiversité ordinaire et potentiellement remarquable > Toutefois, un contexte urbain dense et très contraint, en bordure d'infrastructures majeures > Un site connaissant de fortes pressions anthropiques, mais qui peut et doit devenir un véritable maillon des continuités écologiques locales	> En l'absence de projet, les espaces verts du quartier devraient rester sensiblement les mêmes > Un quartier qui reste déconnecté du réseau écologique local, malgré la présence d'espaces intéressant, en particulier le parc central	> Une conservation de la trame existante avec un parc d'un seul tenant sur plus de 2 ha se prolongeant jusqu'au canal de l'Ourcq > Un renforcement et un enrichissement des espaces végétalisés existants pour mieux intégrer le quartier dans la trame verte et bleue, avec pour objectif d'en faire un noyau secondaire de biodiversité > Une diversification des habitats proposés à travers la gestion des eaux pluviales > Des démolitions de bâti permettant de réduire le morcellement et la fragmentation des espaces de nature > Toutefois, une destruction ponctuelle d'habitats / abattage d'arbres, de milieux et d'habitats d'espèces spécifiques comme la fauvette à tête noire ou la mésange bleue > Mais un projet qui se veut ambitieux en appliquant des mesures d'évitement et de réduction permettant de réduire au maximum les incidences résiduelles sur la faune et la flore
PAYSAGE	> Une identité de cité jardin forte labellisée « architecture contemporaine remarquable » > Un quartier structuré par le végétal, lui donnant une qualité paysagère d'exception en milieu urbain (mail	> Malgré la labellisation « architecture contemporaine remarquable », le patrimoine bâti du quartier de l'Abreuvoir et les conditions d'habitabilité continueront de se dégrader, accentuant la fragilisation de la population et le sentiment de sécurité du quartier	> Une revalorisation du parc central venant renforcer son attractivité pour les habitants à travers l'aménagement d'espaces définis > Un traitement paysager des espaces publics et une gestion des limites qui renforcent les ambiances de cité-jardin

THEMATIQUE	ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT	PERSPECTIVES FIL DE L'EAU	PERSPECTIVES AVEC PROJET
	des tilleuls, vastes espaces verts, patrimoine arboré globalement remarquable) > Une diversité architecturale qui anime les perceptions du quartier, par des vides et des pleins qui structurent les cônes de vue > Des centralités locales contribuant à l'animation urbaine > Des jardins partagés venant diversifier les paysages et vecteurs de lien social > Un site particulièrement enclavé, entre fonds de jardins pavillonnaires, réseau viaire déconnecté, proximité de grandes infrastructures de transport, segmentation de l'espace au sein même du quartier, qui lui donnent un caractère insulaire > Des conditions d'habitabilité contrastées qui tendent à donner une image néfaste du quartier > Une perte d'usage des espaces verts pourtant au cœur du quartier, et une place des modes doux qui tend à se réduire > Une proximité du canal de l'Ourcq et un projet de plantation massive d'arbres le long de l'A3 > Des initiatives portées par les habitants en faveur de l'agriculture urbaine > Un patrimoine arboré monospécifique qui va devoir évoluer, induisant nécessairement des abattages	> En l'absence de projet, le quartier restera très enclavé et continuera de former une rupture urbaine forte dans le tissu urbain de Bobigny, difficilement traversable > L'animation urbaine existante continuera de se développer, en particulier l'émulation pour les jardins partagés, contribuant à reconquérir les espaces verts du quartier en leur donnant de nouveaux usages > Le patrimoine arboré risque de commencer à se dégrader (sénescence naturelle, transmission de maladies en raison de la faible diversité d'essences)	> Un désenclavement du quartier par la création de nouvelles traversées et le déploiement d'un maillage continu de cheminements doux > Des espaces paysagers rendu visible par la création de points d'appels visuels et accroches au quartier > Une gestion alternative des eaux pluviales permettant une valorisation paysagère du quartier > Une réhabilitation du bâti venant renouveler l'image du quartier et améliorer sa perception > Une mixité des habitats entraînant une diversification des formes urbaines > Toutefois, une restructuration du quartier qui nécessité un abattage d'arbres ayant parfois une qualité paysagère > Une démolition de quelques portions du Serpentins, pouvant altérer le geste architectural emblématique de la cité de l'Abreuvoir
GESTION DE L'EAU	> Des espaces perméables d'une surface relativement importante, permettant une infiltration partielle des eaux pluviales > Des eaux de surface et souterraines en bon état quantitatif et en état écologique et chimique moyen > Une usine en eau potable et une usine de traitement des eaux usées disposant de capacité résiduelle > Un réseau d'assainissement unitaire générant des dysfonctionnements lors d'épisodes de fortes pluies	> Une gestion de l'eau qui évolue peu : des pressions sur les réseaux qui peuvent s'accentuer avec la fréquence accrue des épisodes pluvieux exceptionnels, sur des réseaux unitaires > Une consommation d'eau potable qui stagne	> Un développement d'une gestion intégrée des eaux pluviales en tirant parti des capacités d'infiltration du parc central > Une augmentation relativement faible des besoins en eau potable et des rejets en eaux usées en lien avec la création de nouveaux logements
GESTION DES DECHETS	> Une gestion des déchets qui impacte l'espace public > Des document cadres en faveur de la réduction des déchets	> Des dysfonctionnements qui persistent	> Une optimisation de la gestion des déchets sur le quartier permettant de réduire les dysfonctionnements existants > Une faible augmentation de la production de déchets à l'échelle du quartier par la construction d'une cinquantaine de nouveaux logements et commerces

THEMATIQUE	ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT	PERSPECTIVES FIL DE L'EAU	PERSPECTIVES AVEC PROJET
GESTION DE L'ENERGIE	> Des consommations énergétiques relativement importantes liées aux logements > Des potentiels en énergie renouvelable exploitable > Un projet d'extension du réseau de chaleur	> Un réseau de chaleur qui raccorde le quartier, permettant un approvisionnement plus durable > Toutefois des logements mal isolés thermiquement qui génèrent toujours des consommations importantes, et fragilisent encore l'équilibre économique des ménages	> Un réseau de chaleur qui raccorde le quartier, permettant un approvisionnement plus durable > Une réhabilitation ciblée de logements et d'équipements permettant de réduire les consommations énergétiques, et limitant la pression sur les ménages > Une construction de nouveaux logements performant énergétiquement et environnementalement > Un développement d'une gestion intégrée des eaux pluviales venant améliorer localement le confort climatique
RISQUES TECHNOLOGIQUES	> Un risque de pollution des sols limité à des sites BASIAS > Un risque de transport de matières dangereuses en lien avec les infrastructures routières	> Des risques qui n'évoluent pas ou peu	> Des aménagements et construction entraînant une éventuelle exposition de nouveaux habitants et usagers à un risque de pollution des sols limitée > Aucune installation d'activité potentiellement polluante
RISQUES NATURELS	> Un risque de mouvement de terrain concernant l'ensemble de la commune, fragilisant les constructions	> Des risques naturels qui n'évoluent pas, ou progressent sur le long terme en lien avec les effets des évolutions climatiques de grande échelle	> Un développement d'une gestion intégrée des eaux pluviales permettant de limiter les ruissellements et de favoriser une infiltration locale > Des constructions et aménagements réalisés en zone soumise à un risque de mouvement de terrain, les soumettant à des contraintes naturelles
BRUIT	> Des ambiances sonores fortement impactées par les infrastructures routières (autoroute A3 et RD30) > Des ambiances plus modérées en cœur de quartier, notamment en lien avec le mail central > Des équipements sensibles situés à proximité des sources de bruit : groupes scolaires et crèche	> Des infrastructures routières impactant toujours le quartier (autoroute A3 et RD30) > Toutefois, des trafics routiers légèrement plus faibles avec le développement des transports en commun au niveau du Pont de Bondy > Des équipements sensibles qui restent en partie à proximité de sources de nuisances	> Une démolition de logements anciens exposés à des nuisances importantes (secteur des Equerres) et la reconstruction de nouveaux logements sur le secteur, contraints mais dotés de nouveaux bâtiments de logements améliorés > Des ambiances sonores qui restent sensiblement similaires et un équipement sensible qui reste donc exposé à des ambiances sonores dégradées > Toutefois, la conception du projet favorise le développement des modes doux en lien avec les cheminements existants et en intermodalités avec les transports en commun, permettant ainsi de limite les nuisances
QUALITE DE L'AIR	> Une qualité de l'air fortement dégradée par les axes routiers et plus particulièrement par l'autoroute A3, dépassant localement les objectifs de qualité et valeurs limites > Des concentrations en benzène importantes sur le quartier mais qui restent en dessous de l'objectif de qualité	> Des infrastructures routières impactant toujours le quartier (autoroute A3 et RD30) > Toutefois, des trafics routiers légèrement plus faibles avec le développement des transports en commun au niveau du Pont de Bondy > Des équipements sensibles qui restent en partie à proximité de sources de nuisances	> Une qualité de l'air qui évolue peu sur le quartier, et donc une exposition des habitants et des équipements sensibles qui subsiste > Toutefois, de nouvelles constructions travaillant la disposition des bâtiments afin de réduire l'exposition des logements

THEMATIQUE	ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT	PERSPECTIVES FIL DE L'EAU	PERSPECTIVES AVEC PROJET
	> Une partie ouest du quartier légèrement moins exposées aux émissions de polluants (NO2, PM10 et PM2,5) > Des équipements sensibles situés à proximité des sources de nuisances : groupes scolaires		> De nouvelles constructions et des réhabilitations permettant d'améliorer la qualité de l'air intérieure des logements
DEPLACEMENTS	> Des carrefours sur le quartier qui fonctionnent bien de manière générale > Des aménagements modes doux discontinus, en dehors de l'avenue Edouard Vaillant et du canal de l'Ourcq > Des trafics relativement soutenus sur l'avenue Edouard Vaillant et sur le chemin de Groslay	> Des aménagements doux qui restent principalement discontinus, mais un développement des transports en commun au niveau de pont de Bondy, limitant le trafic routier > Des carrefours à proximité du quartier qui fonctionne toujours bien de manière globale	> Une tendance d'évolution des trafic routiers en légère baisse ou stagnation malgré la création nette de logements > Une réorganisation de la hiérarchisation viaire du quartier favorisant son accessibilité et sa traversée > Une conception favorisant le développement des modes doux en lien avec les cheminements existants et en intermodalités avec les transports en commun

IV. EVALUATION DES INCIDENCES NOTABLES POTENTIELLES DU PROEJT SUR L'ENVIRONNEMENT ET MESURES

L'objectif de ce chapitre est de caractériser les impacts du projet sur l'environnement qu'ils soient positifs ou négatifs. Pour chaque thématique, les différents impacts sont analysés et explicités à l'appui des documents du plan guide.

La présentation des incidences négatives s'accompagne de la présentation et de la description des mesures qui seront appliquées. Ces mesures visent à éviter, réduire, voire compenser en dernier recours, les incidences pressenties du projet de renouvellement urbain du quartier Edouard Vaillant – Abreuvoir à Bobigny.

La nature des incidences est classée selon les catégories suivantes :

- Positive ⊕, nulle ⊜ ou négative ⊖ ;
- Directe ou indirecte ;
- Avec un effet permanent ou temporaire ;
- Dont l'effet interviendra à court, moyen ou long terme.

L'étude d'impact fait également un état des lieux de la prise en compte du Référentiel d'Aménagement Durable d'Est Ensemble au sein du projet, afin de nourrir l'évaluation des incidences et les mesures. Les orientations du Référentiel qui seront appliquées sont présentées.

Des focus opérationnels sont proposés pour certains thèmes qui ont fait l'objet d'une analyse approfondie dans la cadre d'études thématiques, et d'échanges en ateliers de travail entre les bureaux d'études, la collectivité et le bailleur social.

RECAPITULATIF DES INCIDENCES POTENTIELLES SUR LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET SOCIAL ET MESURES

Positif | Nul | Négatif

Permanent : P ; Temporaire : T ; Direct : D ; Indirect : I ; Court terme : CT ; Moyen terme : MT ; Long terme : LT

INCIDENCES	D	I	P	T	CT	MT	LT	MESURES	COUT	INCIDENCES RESIDUELLES APRES APPLICATION DES MESURES ?
Une offre résidentielle renouvelée et mixte socialement : création, réhabilitation et restructuration du parc de logements	X		X		X					
La création de nouveaux équipements sportifs, de loisirs et de jeux en plein air	X		X		X					
La création et le renouvellement de services de proximité : Complexe E.Vaillant, crèche, maison de santé, commerces, etc. permettant de répondre aux besoins et aux demandes des habitants du quartier	X		X		X					
Une requalification des places du quartier comme des lieux centraux d'animation sociale	X		X		X					
Un relogement des habitants nécessaire compte tenu de la démolition de bâtiments de logements	X			X	X			COMPENSATION C1 : Une stratégie de relogement	Coût total d'environ 3 763 euros par ménage relogé (avec application de la subvention ANRU) pour Seine Saint Denis habitat	Incidence résiduelle temporaire pour les foyers relogés, mais pas d'incidences permanentes notables
Une perturbation du cadre de vie et de l'accès aux équipements en phase chantier		X		X	X			REDUCTION R1 : Une perturbation du cadre de vie phasée en deux étapes REDUCTION R2 : Application d'une charte chantier	Intégré au projet Elaboration et suivi de la charte : 50 à 70k€	Des perturbations amoindries par les mesures, mais qui subsisteront pendant la durée des travaux

Incidences du projet sur le volet socio-économique

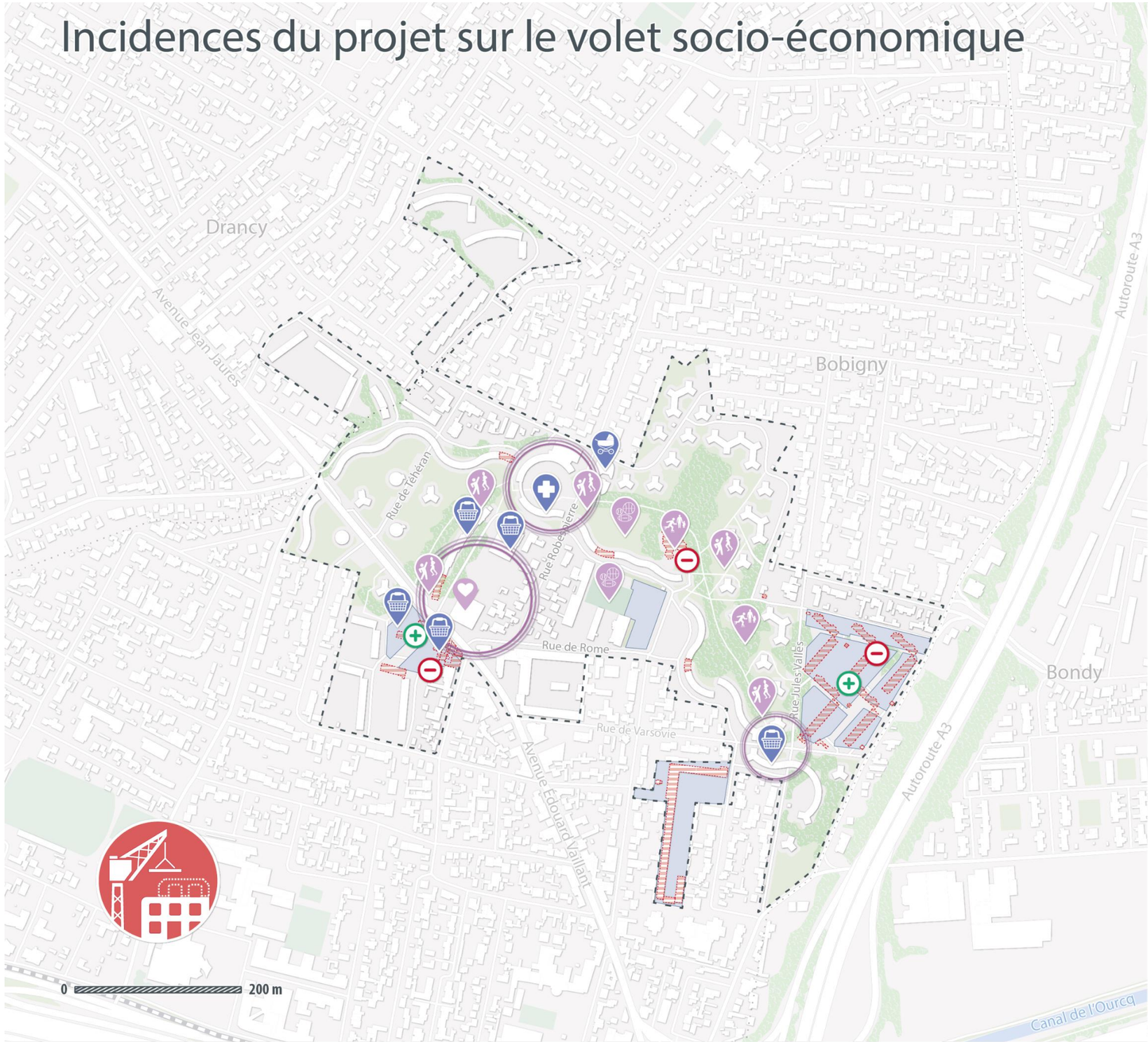

Incidences positives et nulles

- Une offre résidentielle renouvelée et mixte socialement
- Une requalification des places du quartier comme des lieux centraux d'animation sociale

La création et le renouvellement de l'offre de services de proximité :

- Crèche
- Commerce
- Maison de santé

La création de nouveaux équipements publics :

- Parcours
- Jeux
- Terrains multisports
- Equipement social

Incidences négatives

- Un relogement des habitants nécessaire compte tenu de la démolition de bâtiments de logements
- Une perturbation du cadre de vie et de l'accès aux équipements en phase chantier

Sources : IGN, PLU de Bobigny, Geoportail 93
Réalisation : Even Conseil, Juillet 2023

RECAPITULATIF DES INCIDENCES POTENTIELLES SUR LA MOBILITE ET LES DEPLACEMENTS ET MESURES

Positif | Nul | Négatif

Permanent : P ; Temporaire : T ; Direct : D ; Indirect : I ; Court terme : CT ; Moyen terme : MT ; Long terme : LT

INCIDENCES	D	I	P	T	CT	MT	LT	MESURES	COUT	INCIDENCES RESIDUELLES APRES APPLICATION DES MESURES ?
Une réorganisation de la hiérarchisation viaire du quartier, favorisant son accessibilité et sa traversée	X		X		X					
Une conception favorisant le développement des modes doux en lien avec les cheminements existants										
Une tendance d'évolution des trafic routiers en légère baisse ou stagnation malgré la création nette de logements										
Une augmentation faible des besoins en stationnement avec la création d'environ 52 logements supplémentaires et de nouveaux usages								REDUCTION R1 : Un projet favorisant le développement des modes doux COMPENSATION C1 : Une offre en stationnement adaptée aux besoins futurs	A définir A définir dans le cadre des études de maîtrise d'œuvre	Un développement des modes doux et une offre en stationnement qui devraient répondre aux besoins générés
Une perturbation du trafic en phase chantier								REDUCTION R2 : Elaboration d'une charte de chantier incluant des itinéraires de circulation tous modes	Elaboration et suivi de la charte : 50 à 70k€	Des dysfonctionnements exceptionnels et temporaires qui subsistent

Incidences du projet sur les déplacements

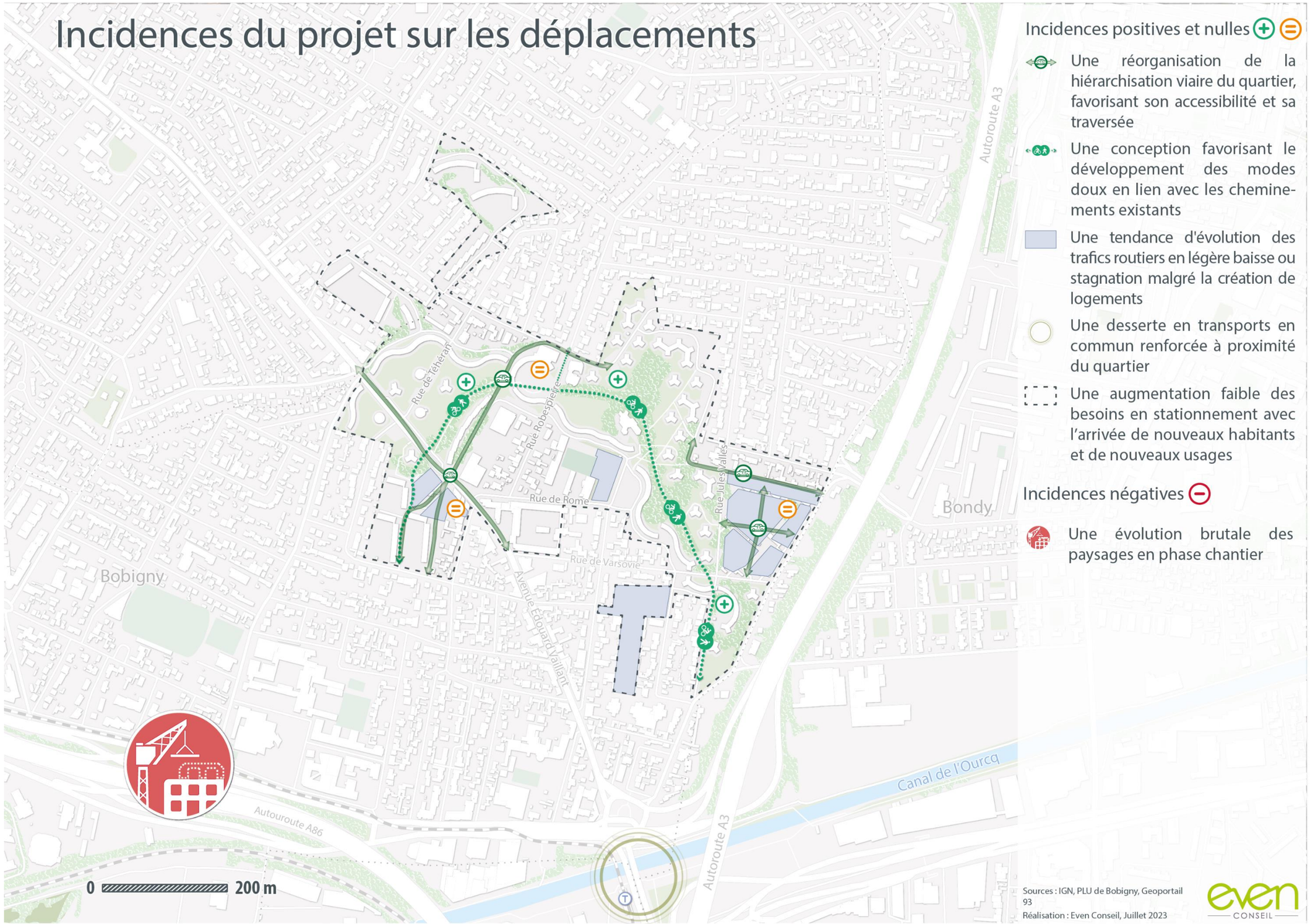

Incidences positives et nulles

- Une réorganisation de la hiérarchisation viaire du quartier, favorisant son accessibilité et sa traversée
- Une conception favorisant le développement des modes doux en lien avec les cheminements existants
- Une tendance d'évolution des trafics routiers en légère baisse ou stagnation malgré la création de logements
- Une desserte en transports en commun renforcée à proximité du quartier
- Une augmentation faible des besoins en stationnement avec l'arrivée de nouveaux habitants et de nouveaux usages

Incidences négatives

- Une évolution brutale des paysages en phase chantier

Sources : IGN, PLU de Bobigny, Geoportail 93
Réalisation : Even Conseil, Juillet 2023

RECAPITULATIF DES INCIDENCES SUR LE PAYSAGE ET LE PATRIMOINE ET MESURES

Positif | Nul | Négatif

Permanent : P ; Temporaire : T ; Direct : D ; Indirect : I ; Court terme : CT ; Moyen terme : MT ; Long terme : LT

INCIDENCES	D	I	P	T	CT	MT	LT	MESURES	COUT	INCIDENCES RESIDUELLES APRES APPLICATION DES MESURES ?
Une revalorisation du parc central qui renforce son attractivité pour les habitants	X		X		X					
Des ambiances de cité jardins renforcés par le traitement paysager des espaces publics et la gestion des limites	X		X			X				
Un désenclavement du quartier par la création de nouvelles traversées et le déploiement d'un maillage continu de cheminements doux	X		X		X					
Une création de points d'appels visuels et accroches au quartier donnant de la visibilité aux espaces paysagers	X		X		X					
Une valorisation paysagère par la gestion intégrée des eaux pluviales	X		X		X					
Une nouvelle polarité autour du marché, dans la continuité des centralités locales venant renforcer l'animation urbaine du quartier et les liens fonctionnels	X		X		X					
Une réhabilitation du bâti venant renouveler l'image du quartier et améliorer sa perception	X		X		X					
Un travail sur l'insertion paysagère des nouvelles constructions en frange de quartier par un épannelage du bâti	X		X		X					
Une mixité des habitats entraînant une diversification des formes urbaines	X		X		X					
Une conservation de l'emprise du parc central, de sa composition paysagère et du mail arboré existant	X		X		X					
Un maintien des stationnements en périphérie du quartier, permettant de conserver le confort des espaces publics pour les modes doux	X		X		X					
Un projet qui respecte la trame originelle du dessin Aillaud	X		X		X					
Un abattage d'arbres nécessaire à la restructuration du quartier	X		X		X			R1 : Prise en compte du diagnostic phytosanitaire en cours C1 : Remplacement de chaque arbre abattu par 1 à 2 arbres de développement équivalent	/ - Arbre remarquable environ 5 000 €/u - Arbre moyen développement environ 1 400 €/u - Arbre petit développement environ 850€/u	Absence d'incidence résiduelle
Une évolution brutale des paysages en phase chantier	X			X	X			R2 : Conservation de la majeure partie des espaces actuellement végétalisés et des bâtiments emblématiques, repères paysagers du quartier R3 : Revalorisation du patrimoine bâti local, renvoyant une image plus positive du quartier R4 : Mise en place d'une charte chantier à faibles nuisances C1 : Remplacement de chaque arbre abattu par 1 à 2 arbres de développement équivalent	/ Intégré au projet Elaboration et suivi de la charte : 50 à 70k€	Absence d'incidence résiduelle

									- Arbre remarquable environ 5 000 €/u - Arbre moyen développement environ 1 400 €/u - Arbre petit développement environ 850€/u	
Une démolition de quelques portions du Serpentin, pouvant altérer le geste architectural emblématique de la cité de l'Abreuvoir	X		X		X			R5 : Création d'accroches paysagères qui donnent une meilleure visibilité au quartier et donc à son patrimoine contemporain R6 : Une réhabilitation du bâti qui revalorise les édifices emblématiques	Intégré au coût de l'opération Intégré au coût de l'opération	Absence d'incidence résiduelle

Incidences du projet sur le paysage et le patrimoine

Incidences positives et nulles

Paysages et ambiances

Un développement des usages du parc central qui lui redonne son attractivité pour les habitants

Parcours sportif · Terrains multisports · Jeux multi-âge

Des ambiances de cité jardin renforcées par le traitement paysager des espaces publics

Une valorisation paysagère par la gestion intégrée des eaux pluviales

Un désenclavement du quartier par la création de nouvelles traversées et le déploiement d'un maillage continu de cheminements doux

Voie cyclable · Voie pietonne

Un traitement des franges du parc le reconnectant au tissu urbain

Une création de percées visuelles et accroches au quartier donnant de la visibilité aux espaces paysagers, permis par les démolitions

Une requalification des places du quartier comme des lieux centraux d'animation sociale

Une installation de nouveaux jardins partagés

Patrimoine et formes bâties

Une réhabilitation du bâti venant renouveller l'image du quartier et améliorer sa perception

Une faible densification du quartier permettant d'assurer le dialogue entre nouvelles constructions et l'œuvre d'Emile Aillaud

Un développement de mixité sociale entraînant une diversification des formes urbaines

Une restructuration de la frange est, avec pour objectif de réinventer l'urbanité de ce secteur marquant l'entrée de quartier

Une insertion douce des nouvelles constructions par un épannelage du bâti

Un projet qui respecte la trame originelle du dessin Aillaud

Un maintien des stationnements en périphérie du quartier

Incidences négatives

Un abattage d'arbres nécessaire à la restructuration du maillage viaire du quartier

Une évolution brutale des paysages en phase chantier

Une démolition de quelques portions du Serpentin, pouvant altérer le geste architectural de la cité

Sources : IGN, PLU de Bobigny, Geoportail 93, Ateliers 2 / 3 / 4, Fors, Citallios, Verdi,
Réalisation : Even Conseil, Juillet 2023

even CONSEIL

RECAPITULATIF DES INCIDENCES SUR LA BIODIVERSITE ET MESURES

Positif | Nul | Négatif

Permanent : P ; Temporaire : T ; Direct : D ; Indirect : I ; Court terme : CT ; Moyen terme : MT ; Long terme : LT

INCIDENCES	D	I	P	T	CT	MT	LT	MESURES	COUTS	INCIDENCES RESIDUELLES APRES APPLICATION DES MESURES ?
La conservation de la trame existante (arborée notamment) avec un parc d'un seul tenant sur plus de 2 ha se prolongeant à terme jusqu'au canal de l'Ourcq	X		X		X			Evitement du mail central et conservation majoritaire des arbres		
Un renforcement et un enrichissement des espaces végétalisés existants pour mieux intégrer le quartier dans la trame verte et bleue, avec pour objectif d'en faire un noyau secondaire de biodiversité	X		X			X	X	Prise en compte de l'état du patrimoine arboré et utilisation d'une palette végétale adaptée		
Une diversification des habitats proposés à travers la gestion des eaux pluviales	X		X			X	X	Intégration de nouveaux habitats à travers la gestion des eaux pluviales		
Des démolitions de bâti permettant de réduire le morcellement et la fragmentation des espaces de nature	X		X			X	X			
Destruction ponctuelle d'habitats / abattage d'arbres	X		X	X	X			R1 : Conservation du parc central et la majorité des arbres	Intégré au projet	Faible
								R2 : Vérification de la présence ou non de cavités dans les arbres si abattage (gites / nids)	600€/j hors matériel spécifique	
								C1 : Remplacement de chaque arbre par 1 à 2 arbres de développement équivalent	- Arbre remarquable environ 5 000 €/u - Arbre moyen développement environ 1 400 €/u - Arbre petit développement environ 850€/u	
								R3 et R4 : Dispositifs d'aides à la recolonisation du milieu en restaurant une strate arborée et arbustive à l'aide d'une palette végétale adaptée / Dispositifs d'aides à la recolonisation du milieu en restaurant ou créant des zones de pelouse et de prairie à l'aide d'une palette végétale adaptée	/	
Destruction d'habitats d'espèces	X			X	X			R2 : Vérification de la présence d'espèces avant démolition des bâtiments	600€/j hors matériel spécifique	Faible
								R5 : Plan de gestion écologique des habitats dans la zone d'emprise du projet dès le démarrage des travaux / Mise en œuvre le plus en amont de la gestion	/	

Dégradation des milieux	X			X	X			E2 : Adaptation du phasage, des emprises des travaux et des zones de circulations des engins	Intégré au projet	Faible
								R6 : Balisage des zones travaux	/	
								R7 : Adaptation de la période des travaux sur l'année	/	
								R8 / R9 : Installation d'abris ou de gites artificiels pour la faune avant le démarrage des travaux dans les espaces conservés / Installation d'abris ou de gites artificiels sur les nouveaux bâtiments ou sur ceux rénovés et/ou maintien de ceux mis en place pour la faune pendant les travaux	/	
								R10 : Mise en place d'une charte chantier	Elaboration et suivi de la charte : 50 à 70k€	
Destruction d'espèces	X			X	X			Période d'intervention / vérification avant intervention / recréation de milieux après travaux Recréation de milieux et d'éléments d'accueil de la faune	/	Faible
Dérangement des espèces	X	X		X	X			R11 : Réduction des nuisances envers la faune : adapter l'éclairage nocturne	/	Faible
								R12 : Mettre en place des dispositifs anticollision et d'effarouchement en fonction des choix retenus pour les nouveaux ilots	/	
Dissémination des espèces exotiques envahissantes		X		X	X	X		R13 : Dispositif de lutte contre les espèces végétales exotiques envahissantes	/	Faible

La synthèse de l'ensemble des mesures d'évitement, de réduction et de compensation sont résumées dans le tableau suivant :

Synthèse des mesures d'évitement ou de réduction à envisager

Code	Actions à mettre en place	Espèces ou groupes d'espèces cibles	Effets attendus
	Phase travaux		
E1/R7	Adaptation du phasage, des emprises des travaux et des zones de circulations des engins (définir et rendre visibles les différents espaces de chantier, comme la base vie, le plan de circulation, l'aire d'entretien des engins, le stationnement, le ravitaillement en carburant, etc.)	Habitat et flore, Avifaune, Insectes, Mammifères, Amphibiens	Permettra de réduire la destruction/dégradation des habitats et des cortèges associés en limitant l'emprise des travaux.
R6	Limiter le fuseau d'intervention et baliser les zones évitées (notamment le Parc central)	Habitat et flore, Avifaune, Insectes, Mammifères, Amphibiens	Permettra de réduire la destruction/dégradation des habitats et des cortèges associés en limitant l'emprise des travaux.
R7	Adaptation de la période des travaux sur l'année	Flore, Avifaune, Insectes, Chiroptères, Mammifères, Amphibiens	Permettra de limiter le dérangement et les risques de destructions directe d'individus en période de forte sensibilité (reproduction de la majeure partie des espèces). Les habitats favorables seront perturbés/détruits avant que la majeure partie des espèces ne se soient installées pour entamer la reproduction.
R10	Absence de rejet dans le milieu naturel (air, eau, sol et sous-sol) Adaptation des modalités de circulations des engins d'exploitation (limitation de la vitesse, sens de circulation, etc.) Dispositif limitant l'impact lié aux poussières (arrosage, bâchage des camions)	Habitat, Flore et Faune	Permettra d'éviter toute pollution des habitats associés en s'assurant qu'aucun rejet ne soit fait dans le milieu naturel.

Code	Actions à mettre en place	Espèces ou groupes d'espèces cibles	Effets attendus
			Permettra de limiter le soulèvement de poussières et des dépôts sur les habitats voisins, de réduire la dégradation des habitats naturels et des cortèges associés proches du périmètre des travaux.
R13	Dispositif de lutte contre les espèces végétales exotiques envahissantes	Habitat et Flore	Permettra de limiter la dispersion et le développement des espèces végétales exotiques envahissantes en mettant en place une procédure dès le début des travaux.
E1	Évitement d'habitats d'espèce : maintien des alignements d'arbres anciens déjà présents	Habitat, Faune et Flore	Permettra de maintenir la strate arborée déjà présente, favorable à la faune.
R2	Vérification de la présence ou non de cavités dans les arbres si abattage (gîtes / nids) Vérification de la présence d'espèces avant démolition des bâtiments	Avifaune, Chiroptères	Permettra d'éviter la destruction d'individus
R5	Plan de gestion écologique des habitats dans la zone d'emprise du projet dès le démarrage des travaux	Habitat, Faune et Flore	Gérer de manière écologique et adaptée les habitats naturels dès la phase travaux
R3	Dispositif d'aide à la recolonisation du milieu en restaurant une strate arborée et arbustive à l'aide d'une palette végétale adaptée	Habitat, Faune et Flore	Restaurer et renforcer la strate arborée et arbustive en plantant des arbres à fruits et baies dans l'emprise du projet
R4	Dispositif d'aide à la recolonisation du milieu en restaurant ou créant des zones de pelouse et de prairie à l'aide d'une palette végétale adaptée	Habitat, Faune et Flore	Restaurer et renforcer la strate herbacée en créant des zones de prairie fleurie et des zones avec des espèces végétales vivaces et graminées
A1	Dispositif d'aide à la recolonisation du milieu en créant des noues pour la gestion des eaux de pluies à l'aide d'une palette végétale adaptée	Habitat, Faune et Flore	Restaurer un système de gestion des eaux de pluie et diversifier les habitats
R8	Installation d'abris ou de gîtes artificiels pour la faune avant le démarrage des travaux (hibernaculum, nichoirs à oiseaux, gîtes à chiroptères, hôtel à insectes) dans les espaces conservés et dans le bâti au fur et à mesure de la rénovation	Petits mammifères, Avifaune, Chiroptères et Insectes	Permettre à la faune de garder des sites d'accueil/refuge durant la période des travaux
	Aménagements/gestion post-travaux		
R15	Mise en place d'une gestion différenciée	Habitat, Flore et Faune	Permettre la libre expression de la végétation.
R11	Réduction des nuisances envers la faune : adapter l'éclairage nocturne (orientation, type de lampe, non permanent)	Faune et Flore	Limiter l'impact de la pollution lumineuse sur la faune et la flore
R9	Installation d'abris ou de gîtes artificiels sur les nouveaux bâtiments ou sur ceux rénovés et/ou maintien de ceux mis en place pour la faune pendant les travaux	Petits mammifères, Avifaune, Chiroptères et Insectes	Renforcer les potentialités d'accueil pour la faune sur le site
R12	Mettre en place des dispositifs anticollision et d'effarouchement en fonction des choix retenus pour les nouveaux îlots	Avifaune	Limiter l'impact des surfaces vitrées des bâtiments
A2	Mise en place de panneaux d'information sur la biodiversité et sur les actions mise en œuvre	Faune et Flore	Sensibiliser et informer le public à la présence de la biodiversité et sur les mesures prises pour la protéger
C1	Remplacement de chaque arbre par 1 à 2 arbres de développement équivalent	Faune (en particulier avifaune et chiroptères)	Augmenter les habitats favorables

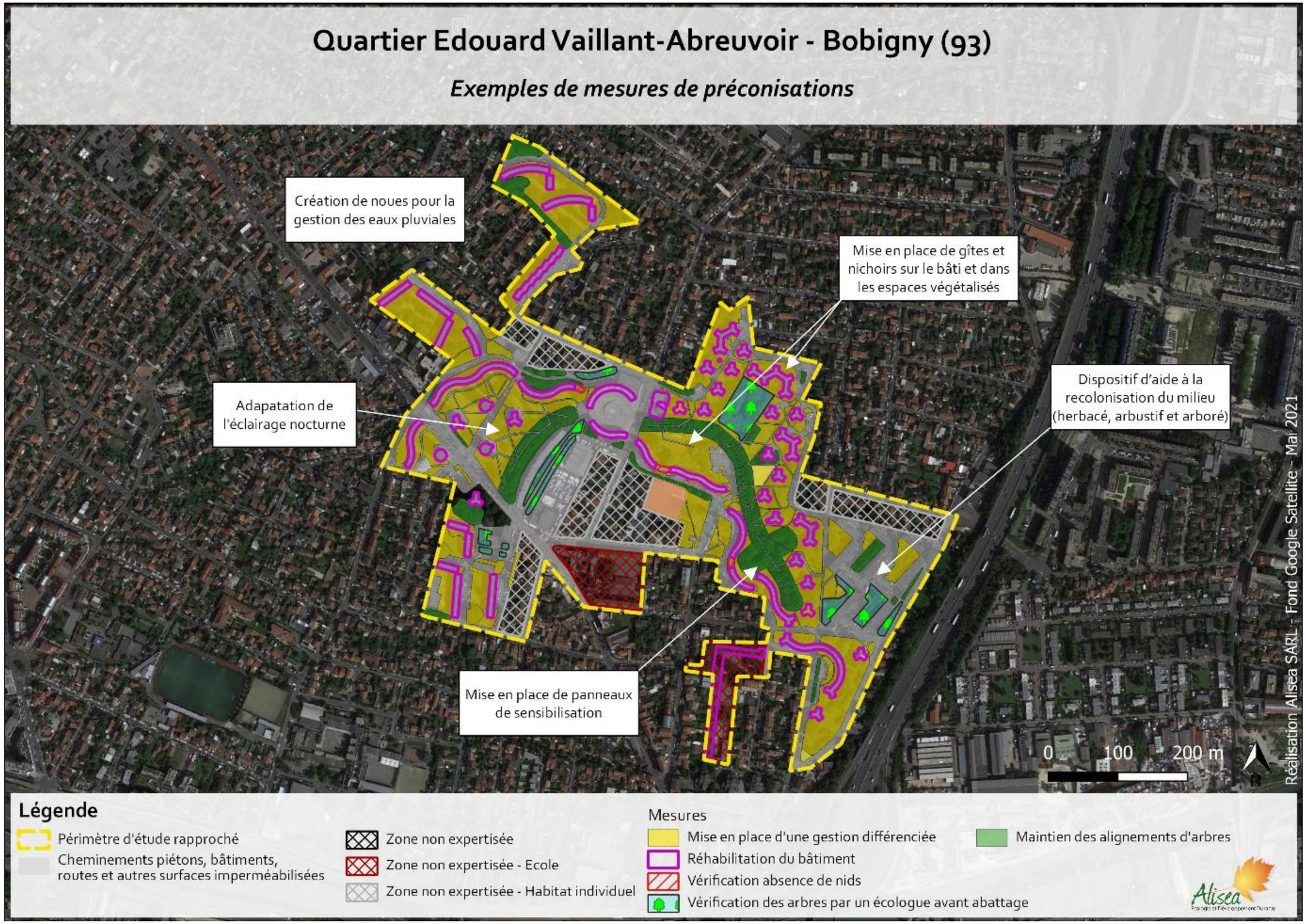
Quartier Edouard Vaillant-Abreuvoir - Bobigny (93)
Exemples de mesures de préconisations
Création de noues pour la gestion des eaux pluviales
Mise en place de gîtes et nichoirs sur le bâti et dans les espaces végétalisés
Adapatation de l'éclairage nocturne
Dispositif d'aide à la recolonisation du milieu (herbacé, arbustif et arboré)
Mise en place de panneaux de sensibilisation
0
100
200 m
N
Réalisation Alisea SARL ; Fond Google Satellite - Mai 2021
Légende
Périmètre d'étude rapproché
Cheminements piétons, bâtiments, routes et autres surfaces imperméabilisées
Zone non expertisée
Zone non expertisée - Ecole
Zone non expertisée - Habitat individuel
Mesures
Mise en place d'une gestion différenciée
Réhabilitation du bâtiment
Vérification absence de nids
Vérification des arbres par un écologue avant abattage
Maintien des alignements d'arbres
Alisea

RECAPITULATIF DES INCIDENCES SUR LES RISQUES NATURELS ET LA POLLUTION DES SOLS ET MESURES

Positif | Nul | Négatif

Permanent : P ; Temporaire : T ; Direct : D ; Indirect : I ; Court terme : CT ; Moyen terme : MT ; Long terme : LT

INCIDENCES	D	I	P	T	CT	MT	LT	MESURES	COUT	INCIDENCES RESIDUELLES APRES APPLICATION DES MESURES ?
Un développement d'une gestion intégrée des eaux pluviales, permettant de limiter les ruissellements et de favoriser l'infiltration locale	X		X		X	X				
Des équipements sensibles non concernées par un risque de pollution des sols		X	X		X	X	X			
Une exposition de nouvelles constructions à un risque de mouvement de terrain (aléa retrait gonflement des argiles et dissolution du gypse)		X	X			X	X	REDUCTION R1 : Mise en œuvre d'une gestion locale des eaux pluviales REDUCTION R2 : Réalisation d'une étude géotechnique et mise en œuvre de fondations adaptées aux risques	A déterminer A déterminer	D'éventuelles fragilités pourraient subsister malgré les mesures prises
Une éventuelle exposition de nouveaux habitants et usagers à un risque de pollution des sols limitée		X	X			X	X	EVITEMENT E1 : Une implantation de la crèche en dehors des éventuelles zones de pollution confirmées REDUCTION R3 : Une mise en œuvre d'un plan de gestion des terres polluées	Intégré au projet 30k€	Un risque d'exposition qui sera précisé dans le cadre du programme d'investigation mais qui sera maitrisé grâce à un plan de gestion au besoin
En phase chantier, un risque de pollution des sols		X		X	X			REDUCTION R4 : Application d'une charte chantier	Elaboration et suivi de la charte : 50 à 70k€	Un risque de pollution des sols en phase chantier maîtrisé

Incidences du projet sur les risques naturels et la pollution des sols

Incidences positives et nulles

Développement d'une gestion intégrée des eaux pluviales permettant de limiter les ruissellements et de favoriser l'infiltration locale

Des équipements sensibles non concernés par un risque de pollution

- École maternelle
- École élémentaire
- Centre de protection maternelle et infantile
- Crèche

Des zones potentiellement polluées sur le secteur

- Zone à risque faible à fort
- Zone à risque faible à moyen
- Zone à risque faible

Incidences négatives

Une exposition de nouvelles constructions à un risque de mouvement de terrain : aléa retrait gonflement des argiles et dissolution du gypse

Une éventuelle exposition de nouveaux habitants et usagers à un risque de pollution des sols

Un risque de pollution des sols en phase chantier

Sources : IGN, PLU de Bobigny, Geoportail 93
Réalisation : Even Conseil, Juillet 2023

RECAPITULATIF DES INCIDENCES SUR LES NUISANCES ET LA QUALITE DE L'AIR ET MESURES

Positif | Nul | Négatif

Permanent : P ; Temporaire : T ; Direct : D ; Indirect : I ; Court terme : CT ; Moyen terme : MT ; Long terme : LT

INCIDENCES	D	I	P	T	CT	MT	LT	MESURES	COUTS	INCIDENCES RESIDUELLES APRES APPLICATION DES MESURES ?
Une conception favorisant le développement des modes doux en lien avec les cheminements existants et en intermodalités avec les transports en commun, permettant de limiter les nuisances		X	X			X	X			
Des réhabilitations et des constructions de nouveaux logements et équipements plus performants en matière de confort acoustique	X		X			X				
Un développement des modes doux en lien avec les cheminements existants et en intermodalités avec les transports en commun, permettant de limiter les nuisances		X	X			X	X			
Des réhabilitations et des constructions de nouveaux logements et équipements plus performants en matière de qualité de l'air	X		X			X				
La démolition de logements anciens exposés à des nuisances importantes (secteur des Equerres) et la reconstruction de nouveaux logements sur le secteur, contraints mais dotés de nouveaux bâtiments de logements améliorés	X		X			X		R1 : Un développement des déplacements alternatifs à la voiture R2 : Une conception des logements à l'étude afin de limiter l'exposition des habitants R3 : Une isolation des logements adaptée à leur exposition		Une exposition résiduelle des futurs habitants
Des ambiances sonores qui restent sensiblement similaires	X		X		X	X	X			
Un équipement sensible qui restera exposé à des ambiances sonores dégradées	X		X		X	X	X	R1 : Un développement des déplacements alternatifs à la voiture		Une exposition résiduelle malgré la baisse du trafic routier
La démolition de logements anciens exposés à des concentrations en polluants importantes (secteur des Equerres) et la reconstruction de nouveaux logements sur le secteur, contraints mais dotés de nouveaux bâtiments de logements améliorés	X		X			X		R1 : Un développement des déplacements alternatifs à la voiture R2 : Une conception des logements à l'étude afin de limiter l'exposition des habitants		Une exposition résiduelle des futurs habitants
Des concentrations en polluants atmosphériques qui restent sensiblement similaires	X		X		X	X	X			
Un équipement sensible qui restera exposé à qualité de l'air relativement dégradée	X		X		X	X	X	R1 : Un développement des déplacements alternatifs à la voiture		Une exposition résiduelle malgré la baisse du trafic routier

Une augmentation temporaire des nuisances sonores en phase chantier		X		X	X			R4 : Application d'une charte chantier		Nuisances résiduelles liées aux travaux de démolition et de constructions
Une augmentation temporaire des émissions de polluants atmosphériques en phase chantier		X		X	X			R4 : Application d'une charte chantier		Une phase chantier entraînant des émissions de polluants résiduelles

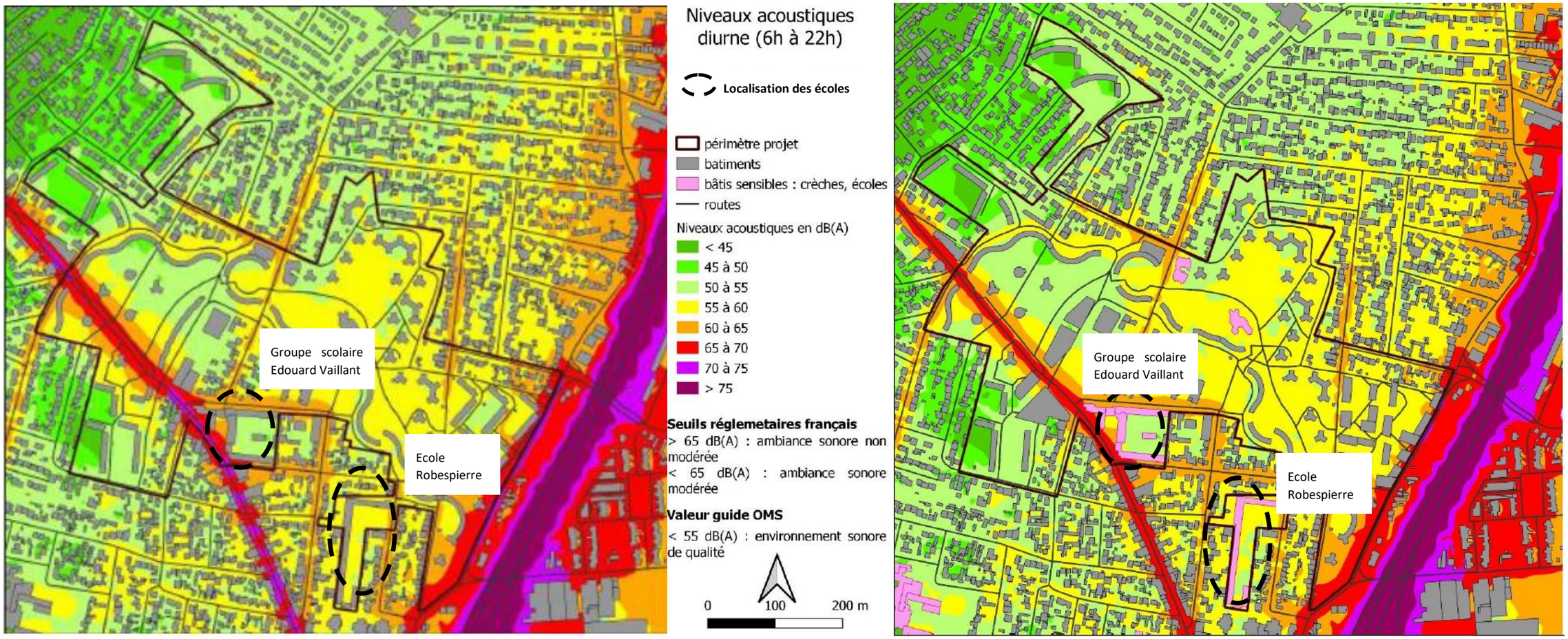

Cartographie des ambiances sonores en situation actuelle à gauche et en situation future AVEC projet (2030) à droite avec localisation des groupes scolaires – Source : Etude acoustique – Iris Conseil

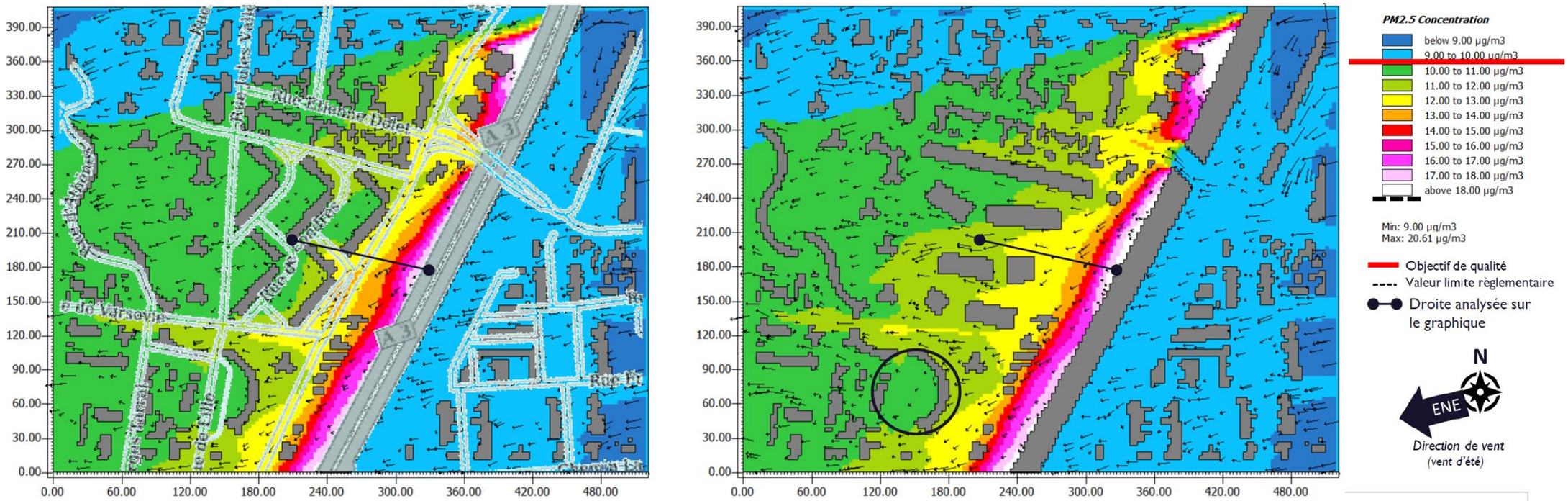

Cartographie des concentrations moyennes en particules fines PM2,5 en situation future fil de l'eau à gauche et en situation future (2030) à droite avec localisation des zones d'amélioration des concentrations – Source : Etude qualité de l'air – GREEN AFFAIR

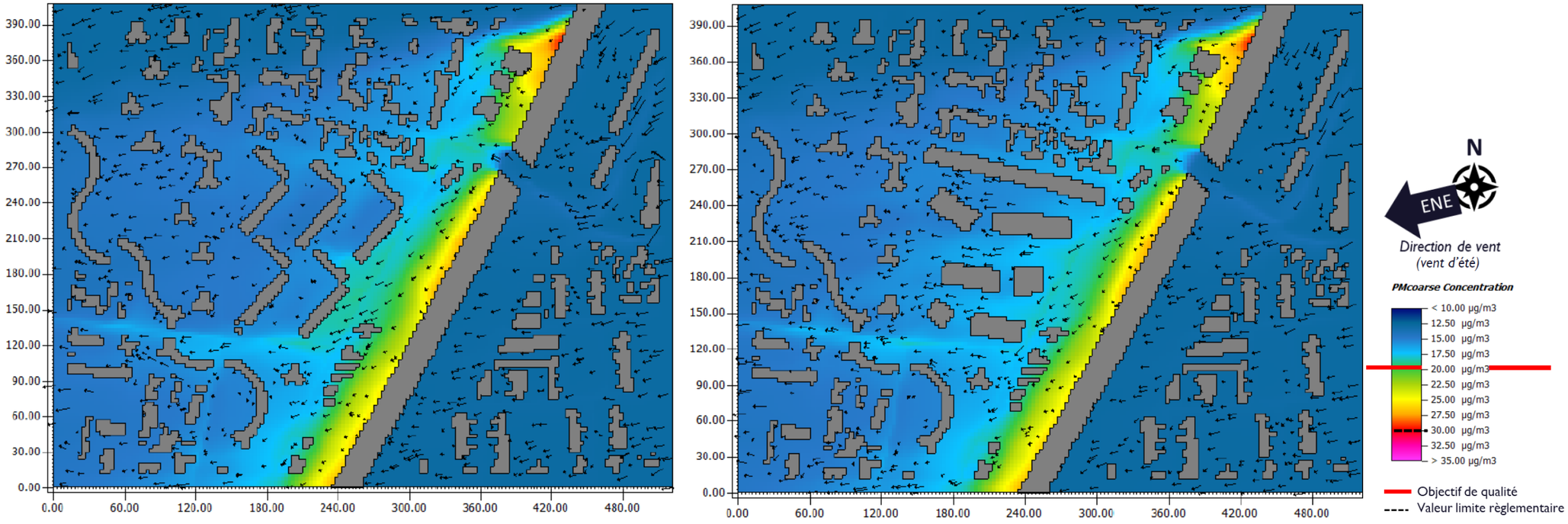

Cartographie des concentrations moyennes en particules fines PM10 en situation future fil de l'eau à gauche et en situation future (2030) à droite avec localisation des zones d'amélioration des concentrations – Source : Etude qualité de l'air – GREEN AFFAIR

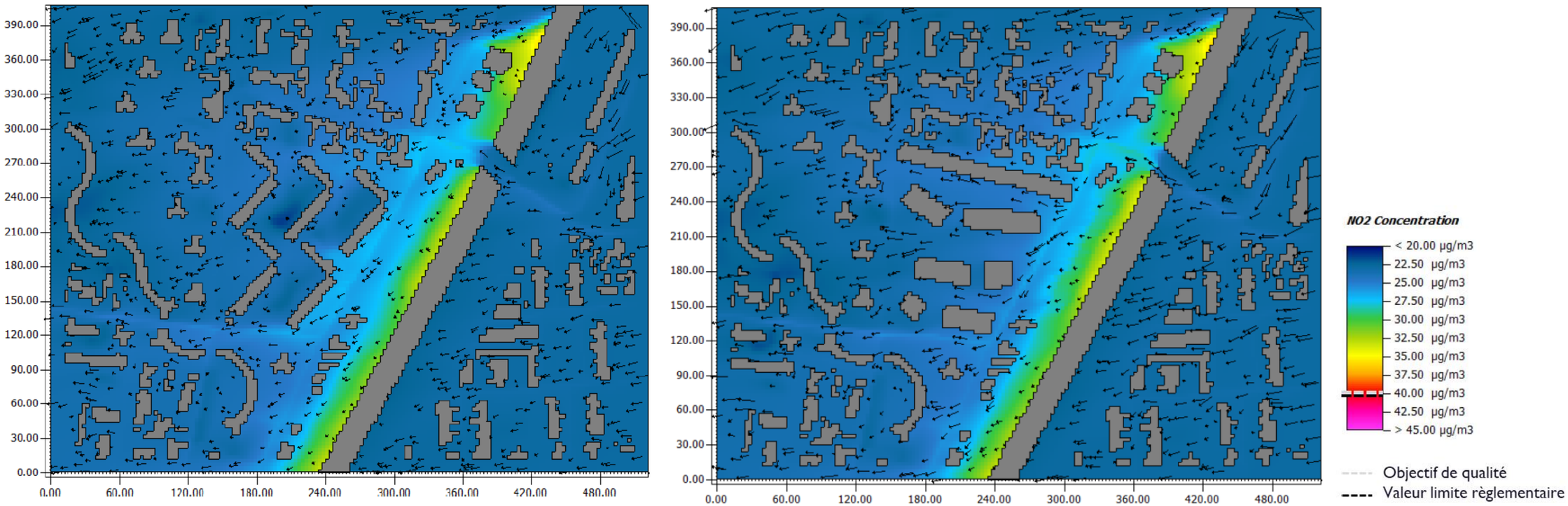

Cartographie des concentrations moyennes en particules fines NO_2 en situation future fil de l'eau à gauche et en situation future (2030) à droite avec localisation des zones d'amélioration des concentrations – Source : Etude qualité de l'air – GREEN AFFAIR

RECAPITULATIF DES INCIDENCES SUR L'EAU ET MESURES

Positif | Nul | Négatif

Permanent : P ; Temporaire : T ; Direct : D ; Indirect : I ; Court terme : CT ; Moyen terme : MT ; Long terme : LT

INCIDENCES	D	I	P	T	CT	MT	LT	MESURES	COUT	INCIDENCES RESIDUELLES APRES APPLICATION DES MESURES ?
Le développement d'une gestion intégrée des eaux pluviales en tirant parti des capacités d'infiltration du parc	X		X		X					
Une augmentation faible de la consommation en eau potable avec la création de nouveaux logements	X		X		X			REDUCTION R1 : Dispositifs d'économie des consommations dans les logements	Système hydro-économe : de 25 à 50€ l'unité	Une augmentation des consommations d'eau potable réduite par les mesures
								REDUCTION R2 : Prévoir des dispositifs de récupération des eaux pluviales	Entre 4 000 et 6 000 € HT / unité (ADEME)	
Une augmentation faible des rejets en eaux usées avec la création de nouveaux logements	X		X		X			REDUCTION R3 : Demande de raccordement au concessionnaire et adaptation du débit aux capacités résiduelles	/	Une capacité de prise en charge des effluents par réseaux qui reste à vérifier auprès du concessionnaire
Une augmentation très limitée des surfaces imperméabilisées sur le site avec les nouvelles constructions (logements, équipements, voiries)		X	X		X			REDUCTION R4 : Développement d'une gestion intégrée des eaux pluviales	Intégré au projet	Une augmentation des surfaces imperméables qui restera très limitée après application des mesures
								REDUCTION R5 : Maintien d'une part de pleine terre, permettant la rétention des eaux pluviales dans les sols	Intégré au projet	
								REDUCTION R6 : Préférer les surfaces semi-perméables sur les espaces artificialisés	Béton drainant : entre 20 et 35€/m² Pavés enherbés : entre 15 et 40€/m² Gravier stabilisé : entre 15 et 30€/m²	
								COMPENSATION C1 : Une désimperméabilisation d'espaces anciennement imperméables (place des NU, démolition de la crèche)	Intégré au projet	
Un risque de pollution des eaux souterraines lors de la phase chantier	X			X	X			REDUCTION R7 : Elaboration d'une charte de chantier	Elaboration et suivi de la charte : 50 à 70 K €	Incidences résiduelles très réduites : la charte chantier permettra de rendre le risque de pollution des eaux souterraines en phase chantier quasiment nul

RECAPITULATIF DES INCIDENCES SUR LES DECHETS ET MESURES

Positif | Nul | Négatif

Permanent : P ; Temporaire : T ; Direct : D ; Indirect : I ; Court terme : CT ; Moyen terme : MT ; Long terme : LT

INCIDENCES	D	I	P	T	CT	MT	LT	MESURES	COUT	INCIDENCES RESIDUELLES APRES APPLICATION DES MESURES ?
Une optimisation de la gestion des déchets permettant de réduire les dysfonctionnements existants		X	X		X					
Une stratégie de réemploi des matériaux de déconstruction										
Une faible augmentation des déchets à l'échelle du quartier par la construction d'environ 50 nouveaux logements et commerces	X		X		X			EVITEMENT E1 : Mise en place de stockage ou de points d'apport volontaires pour la gestion des biodéchets	Composteur 800 L en bois : 100 à 150 €	Une augmentation très faible de la quantité de déchets à traiter
								REDUCTION R1 : Une sensibilisation des habitants à la pratique du zéro déchet et à l'importance du tri et du compostage	Composteur 800 L en bois : 100 à 150 €	
								REDUCTION R2 : Prévoir dans les cuisines un espace intégré au mobilier suffisant pour accueillir chaque type de déchets	A définir	
								REDUCTION R3 : Anticiper la production de déchets liés à l'emménagement	A définir	
Une production importante de déchets de démolition	X			X	X			REDUCTION R4 : Une stratégie de réemploi à l'échelle du quartier	A définir	Une production de déchets liées au chantier amoindrie par la démarche de réemploi, dont l'incidence résiduelle reste à estimer en fonction de la stratégie appliquée
								REDUCTION R5 : Vers un équilibre déblais / remblais	Prix d'un terrassement complet (déblai et remblai) : entre 25 et 60€/m^3	
								REDUCTION R6 : Application d'une charte chantier	Elaboration et suivi de la charte : 50 à 70k€	

Incidences du projet sur le volet gestion de l'eau et des déchets

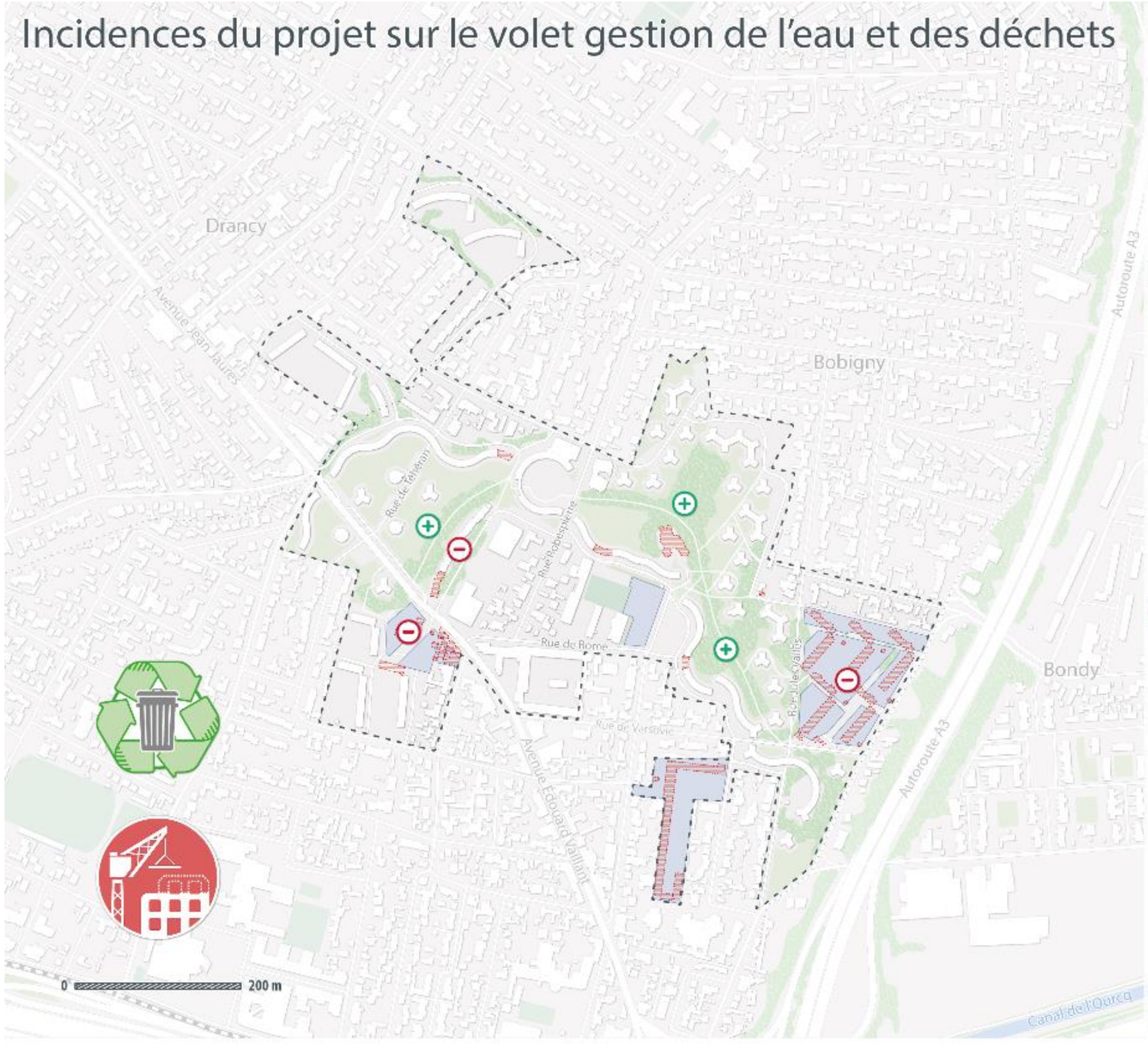

Incidences positives et nulles

Développement d'une gestion intégrée des eaux pluviales tirant parti des capacités d'infiltration du parc

Une optimisation de la gestion des déchets permettant de réduire les dysfonctionnements existants

Incidences négatives

Une légère augmentation de la consommation en eau potable, des rejets en eau usées et de la production de déchets avec l'arrivée de nouveaux habitants

Une augmentation des surfaces imperméabilisées du fait de nouvelles constructions

Un risque de pollution des eaux souterraines en phase chantier

Des déchets de démolition à prendre en charge en phase chantier

Sources : IGN, PLU de Bobigny, Geoportail 93
Réalisation : Even Conseil, Juillet 2023

RECAPITULATIF DES INCIDENCES SUR LE CHANGEMENT CLIMATIQUE ET MESURES

Positif | Nul | Négatif

Permanent : P ; Temporaire : T ; Direct : D ; Indirect : I ; Court terme : CT ; Moyen terme : MT ; Long terme : LT

INCIDENCES	D	I	P	T	CT	MT	LT	MESURES	COUT	INCIDENCES RESIDUELLES APRES APPLICATION DES MESURES ?
Un recours aux énergies renouvelables par le raccordement du quartier au réseau de chaleur du centre-ville	X		X		X					
Une rénovation énergétique des logements existants pour des logements plus performants permettant de réduire la précarité énergétique des ménages		X	X			X	X			
Le renouvellement d'équipements performants BEPOS et HQE	X		X			X	X			
De nouvelles consommations énergétiques par la cinquantaine de logements supplémentaires, équipements et commerces à l'échelle du quartier, à priori équilibrée par les rénovations		X	X			X	X	REDUCTION R1 : Un raccordement du quartier au réseau de chaleur	Coût d'investissement : - Réseau de chaleur SIPPEREC : 945 € HT/ml - Coût estimatif d'une sous-station : 42 000 € HT/unité Coût d'investissement global estimé (avec subvention) : 3 M€ HT	Aucun nouveau besoin énergétique n'est attendu sur le quartier, après application des mesures et d'après les estimations réalisées
								REDUCTION R2 : un parc de logements performant énergétiquement	Enveloppe d'environ 80 000 €/logements	
								REDUCTION R3 : Mise en place de dispositifs de maîtrise des consommations	Intégré au projet Coût d'un radiateur basse consommation : Entre 500 et 1 500 €/unité selon le modèle choisi	
								REDUCTION R4 : Mise en place d'un dispositif de suivi de la consommation à l'échelle des chaufferies du parc de Seine-Saint-Denis Habitat	Intégré au projet	
								REDUCTION R5 : Une sensibilisation des habitants sur les consommations énergétiques à travers le livret d'accompagnement des habitants et d'un livret d'usage	/	

Une augmentation des consommations énergétiques et des émissions en phase chantier		X		X	X			REDUCTION R6 : Application d'une charte chantier	Elaboration et suivi de la charte : 50 à 70k€	Des consommations énergétiques et des émissions moindres mais supplémentaires liées au chantier
Développement d'une gestion intégrée des eaux pluviales contribuant à améliorer le confort climatique et la résilience		X	X			X	X			
Une réduction des émissions carbone liée au raccordement du quartier au réseau de chaleur	X		X		X					
Une réhabilitation des logements existants pour des logements plus performants permettant de réduire les consommations énergétiques		X	X			X	X			
Une utilisation de matériaux engendrant indirectement des émissions de CO_2		X	X		X			EVITEMENT E1 : Des logements en grande partie réhabilités	Intégré au projet	Des émissions de CO_2 indirectes réduites par les mesures, mais qui restent à prévoir
								REDUCTION R1 : Introduction d'une part de matériaux biosourcés et recyclés	A définir	

Incidences du projet sur le volet gestion de l'énergie et lutte contre

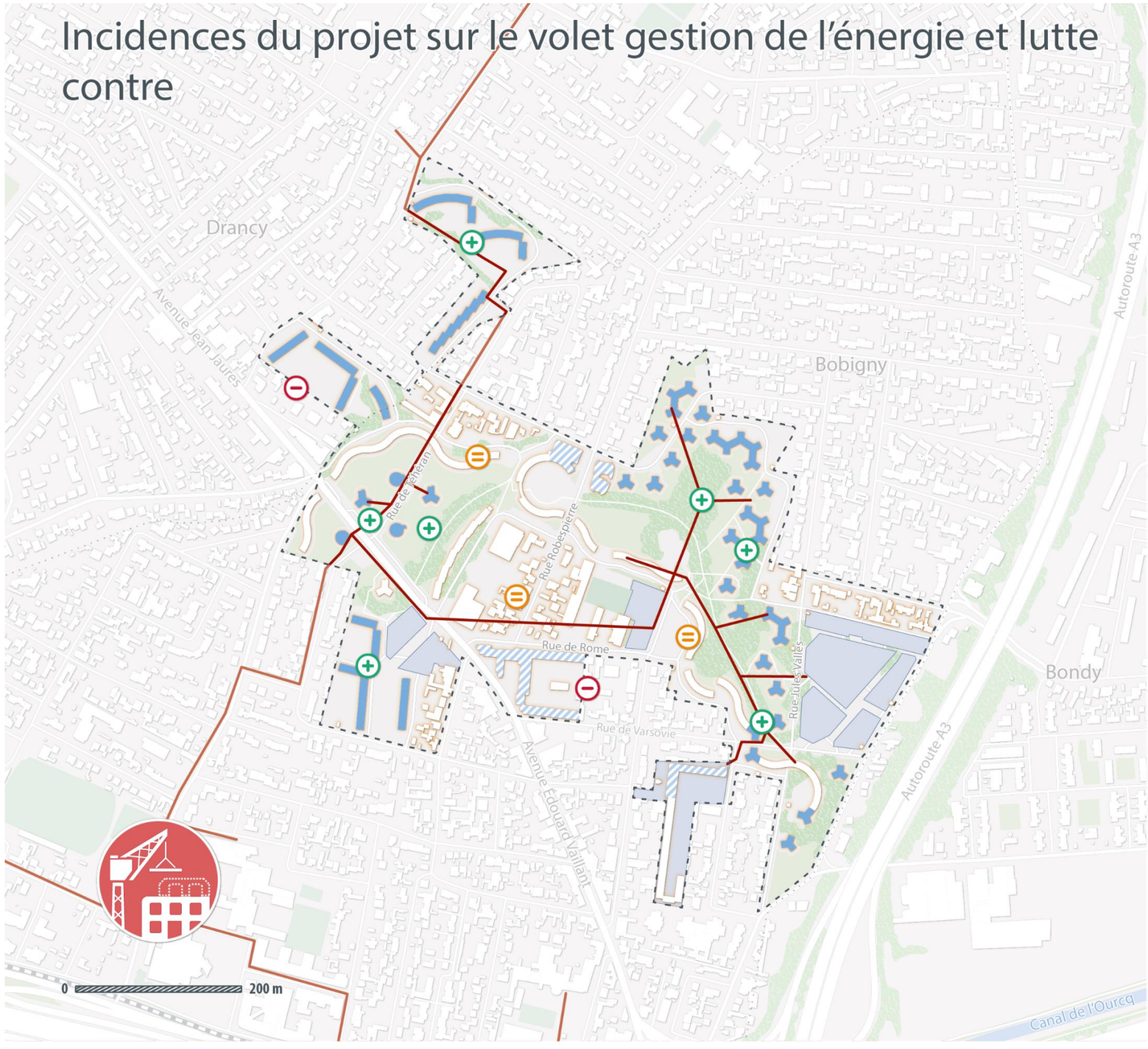

Incidences positives et nulles ⊕ =

- Un recours aux énergies renouvelables par le raccordement du quartier au réseau de chaleur
- Une rénovation énergétique des logements existants pour des logements plus performants permettant de réduire la précarité énergétique des ménages
- La construction et réhabilitations d'équipements publics performants
- Développement d'une gestion intégrée des eaux pluviales contribuant à améliorer le confort climatique et la résilience
- Une légère augmentation des consommations énergétiques à l'échelle du quartier en lien avec l'arrivée de nouveaux habitants et usagers

Incidences négatives ⊖

- Une utilisation de matériaux engendrant indirectement des émissions de CO_2
- Des consommations énergétiques et des émissions de gaz à effet de serre supplémentaires

Sources : IGN, PLU de Bobigny, Geoportail 93
Réalisation : Even Conseil, Juillet 2023

V. EFFETS CUMULES AVEC D’AUTRES PROJETS

Conformément à l'article R.122-5-4-e du Code de l'environnement et au regard des spécificités liées au contexte et des enjeux environnementaux, l'analyse des effet cumulés du projet avec d'autres projets est détaillée ci-après.

Au titre de l'article R122-5 II 4° du Code de l'environnement, les projets pris en compte dans le cadre des effets cumulés sont les projets ayant soit fait l'objet d'un document d'incidences au titre d'article R214-6 du Code de l'environnement et d'une enquête publique, soit fait l'objet d'une étude d'impact et d'un avis de l'autorité environnementale publié.

1. PRESENTATION DES PROJETS

Projets	Informations	N°
ZAC Rives de l'Ourcq à Bondy (93)	Vocation dominante : Habitat Etat d'avancement : En cours Maîtrise d'ouvrage : Est Ensemble / SEQUANO Aménagement Date de début des travaux : 2020 Date de livraison finale : 2029 Distance du projet : < 1 km Date de l'étude d'impact : 20/12/2020 Date de l'avis de l'autorité environnementale : 19/04/2021 En cours de modification dans le cadre de l'autorisation environnementale unique (février 2021)	(1)
ZAC de la Plaine de l'Ourcq à Noisy-le-Sec (93)	Vocation dominante : Mixte Habitat/Activités Etat d'avancement : En cours Maîtrise d'ouvrage : Est Ensemble / SEQUANO Aménagement Date de début des travaux : 2015 Date de livraison finale : 2029 Distance du projet : 1-2 km Date de l'étude d'impact : Version actualisée : juillet 2015 Date de l'avis de l'autorité environnementale : 17/09/2015	(2)
ZAC Ecocité Canal de l'Ourcq à Bobigny (93)	Vocation dominante : Mixte Habitat/Activités Etat d'avancement : En cours Maîtrise d'ouvrage : Est Ensemble / SEQUANO Aménagement Date de début des travaux : 2013 Date de livraison finale : 2025 Distance du projet : 1-2 km Date de l'étude d'impact : Juillet 2015 (Version actualisée) Date de l'avis de l'autorité environnementale : 22/08/2017 sur une partie du site de projet	(3)
Projet immobilier à Bondy (93) : Bondy Fair Play	Vocation dominante : Mixte Habitat/Activités Etat d'avancement : En cours Maîtrise d'ouvrage : SNC Altarea Cogedim Date de début des travaux : 2021 Date de livraison finale : 2023 Distance du projet : 1 km Date de l'étude d'impact : janvier 2020 Date de l'avis de l'autorité environnementale : 3 avril 2020	(5)
Ligne de métro 15 St Denis Pleyel – Champigny centre	Vocation dominante : Transport Etat d'avancement : En cours Maîtrise d'ouvrage : Grand Paris Express Date de début des travaux : Date de livraison finale : horizon 2030 Distance du projet : 1-2 km Date de l'étude d'impact : Version actualisée : Date de l'avis de l'autorité environnementale :	(6)

2. PRINCIPAUX EFFETS CUMULES DES PROJETS

Pour rappel, le projet considéré est le suivant : NPRU Bobigny Abreuvoir – Edouard Vaillant (0).

Les potentiels effets cumulés sont présentés ci-après par problématique. Lorsque l'un de projets participe à l'effet, nom numéro est indiqué.

L'analyse des effets cumulés est qualitative et/ ou quantitative lorsque cela est possible. Après chaque incidence négative ou nulle, les mesures d'évitement, de réduction et de compensation intégrées au projet sont rappelées, afin de présenter la démarche ERC mise en place.

Légende appliquée dans les tableaux ci-dessous est la suivante : + : impact positif faible / ++ : impact positif moyen / +++ : impact positif fort / - : impact négatif faible / -- : impact négatif moyen / --- : impact négatif fort

2.1. Volet socio-économique

⊕ Le développement d'une nouvelle offre résidentielle pour répondre aux besoins en logements

⊕ La création de nouveaux équipements, commerces et services à la population

⊕ Une requalification des places du quartier comme des lieux centraux d'animation sociale

⊖ Un relogement des habitants nécessaire compte tenu de la démolition de bâtiments de logements

⊖ Une perturbation du cadre de vie et de l'accès aux équipements en phase chantier

2.2. Transports et mobilités

⊕ Une réorganisation de la hiérarchisation viaire du quartier, favorisant son accessibilité et sa traversée

⊕ Un développement des modes doux en lien avec les cheminements existants et en intermodalité avec les transports en commun

⊜ Une perturbation du trafic en phase chantier

2.3. Paysage, patrimoine et cadre de vie

⊕ Des traitements paysagers qui viennent améliorer la qualité du site et son attractivité pour les habitants

⊖ Une évolution brutale des paysages en phase chantier

⊕ Un travail sur l'insertion paysagère des nouvelles constructions en frange de quartier par un épannelage du bâti

2.4. Gestion des ressources

a. *Eau*

⊕ Le développement d'une gestion alternative des eaux pluviales en tirant parti des capacités d'infiltration du parc

⊖ Une augmentation de la consommation en eau potable et des rejets en eaux usées avec la création de

⊖ Un risque de pollution des eaux souterraines lors de la phase chantier

b. *Gestion des déchets*

⊖ Une faible augmentation de la production de déchets à l'échelle du quartier par la construction d'une trentaine de nouveaux logements et de commerces

⊖ Une production importante de déchets de démolition

c. *Performance énergétique*

⊕ Un recours aux énergies renouvelables par le raccordement du quartier au réseau de chaleur du centre-ville

⊕ Une rénovation énergétique des logements existants et des nouveaux logements répondant aux dernières normes en matière de performance énergétique

⊖ Une augmentation des consommations énergétiques et des émissions en phase chantier

d. *Changement climatique*

⊕ Développement d'une gestion alternative des eaux pluviales contribuant à améliorer le confort climatique et la résilience

⊕ Une réduction des émissions carbone liée au raccordement du quartier au réseau de chaleur du centre-ville

⊖ Une utilisation de matériaux engendrant indirectement des émissions de CO_2

2.5. Santé urbaine, risques et nuisances

a. *Risques / Pollutions*

⊕ Un développement d'une gestion alternative des eaux pluviales, permettant de limiter les ruissellements et de favoriser l'infiltration locale

⊖ Une exposition des nouvelles constructions et habitants aux risques naturels

⊖ Une éventuelle exposition de nouveaux habitants et usagers à un risque de pollution des sols limitée

⊖ En phase chantier, un risque de pollution des sols

b. Nuisances sonores et qualité de l'air

⊕ Une conception favorisant le développement des modes doux en lien avec les cheminements existants et en intermodalités avec les transports en commun, permettant de limiter les nuisances et émissions associées

⊕ Des réhabilitations et des constructions de nouveaux logements et équipements plus performants en matière de confort acoustique et de qualité de l'air intérieur

⊖ Une augmentation temporaire des nuisances sonores et des émissions de polluants en phase chantier

3. SYNTHESE DES INCIDENCES CUMULEES

Légende : + : effet positif sur la thématique / - : effet négatif sur la thématique

Projets	Volet Socio-économique	Transport et mobilités	Paysage, patrimoine et cadre de vie	Gestion des ressources	Santé urbaine, risques et nuisances
(0) Projet de renouvellement urbain du quartier Edouard Vaillant	*++* *394 logements neufs, 1 017 logements réhabilités*	*++* *Développement des modes doux et stagnation voire baisse du trafic routier*	++	- *Consommation supplémentaire de 4 937 m²/an, 25,5 tonnes de déchets supplémentaires par an*	-
(1) ZAC Rives de l'Ourcq	++ *1 300 logements, 15 000 m² d'activités, 2 000 m² de commerces*	- *Création de nouvelles voiries, désenclavement du site, zone 30, cheminements piétons et cyclables, développement proche des transports en commun (Tzen, T1…), trafic supplémentaire de 350 véhicules en heure de pointe*	++	- - - *Consommation supplémentaire de 221 876 m²/an, 1 147 tonnes de déchets ménagers supplémentaires par an*	- - *Trafic supplémentaire de 350 véhicules en heure de pointe, risques naturels et pollution des sols*
(2) ZAC Plaine de l'Ourcq	++ *1 680 logements, 75 000 m² d'activités, services, commerces et pôle loisirs et sport, 3 200 m² d'équipement hôtelier*	- *Création d'un maillage secondaire au sein du site, Arrivée du Tzen 3 et du Grand Paris Express, développement des modes doux sur les berges du canal, augmentation du trafic routier sur la RN3*	++	- - - *Consommation supplémentaire de 286 732 m²/an, 1 480 tonnes de déchets supplémentaires par an*	- - *Augmentation du trafic routier sur la RN3, risques naturels et pollution des sols*
(3) ZAC Ecocité – Canal de l'Ourcq	++ *1 380 logements,* ***50 000 m² de locaux d'activités artisanales, industrielles et commerciales, 7 000 m² de commerces, 8 000 m² d'équipements publics***	- *Requalification et pacification des axes de circulation, arrivée du Tzen 3, métro ligne 15, cheminements doux, faible augmentation du trafic routier (+ 1%)*	+	- - - *Consommation supplémentaire de 235 530 m²/an, 1 217 tonnes de déchets supplémentaires par an*	- *Faible augmentation du trafic routier, risques naturels et pollution des sols*

(4) Projet immobilier de logements et d'équipements avenue de Lattre de Tassigny à Bondy (93)	- *Production nette de -69 logements, micro-crèche, centre médical, tiers-lieu, maison de sport et de santé*	+ *Création de nouvelles voies de circulation, arrivée du Tzen 3 et du Grand Paris Express, pas d'augmentation du trafic routier*	+	+	- *Pas d'augmentation du trafic routier, risques naturels et pollution des sols*
(5) Métro ligne 15	/	++ *Augmentation de l'utilisation des modes actifs, diminution du trafic routier à proximité et désaturation des axes*	/	/	- - Risques de pollution et nuisances forts
Bilan des effets cumulés	++ + 4 685 logements, 1 017 logements réhabilités, 140 000 m² d'activités, 9 000 m² de commerces, 8 000 m² d'équipements	+ Développement des modes doux	+	- - *Consommation supplémentaire de 716 000 m²/an, 3 870 tonnes de déchets supplémentaires par an*	-

VI. DESCRIPTION DES SOLUTIONS DE SUBSTITION EXAMINEES ET INDICATION DE RAISONS DES CHOIX EFFECTUES

1. PRESENTATION DES SOLUTIONS ETUDIEES EN PHASE DE CONCEPTION ET JUSTIFICATION DU PROJET

Durant la phase d'étude, la stratégie urbaine a été traduite en deux scénarios, l'un dit « minimal » et l'autre « maximal ». Toutefois, des invariants ont été fixés :

- Affirmer le rôle de centralité de la place du Marché avec une intervention sur les logements, les rez-de-chaussée, les équipements et l'espace public;
- La percée du serpentin rue d'Oslo et rue d'Athènes pour ouvrir le parc sur le quartier et faciliter les porosités piétonnes ;
- La démolition du secteur Londres-Washington pour diversifier l'offre de logements et améliorer l'habitat ;
- Le prolongement de la rue de la Grande Denise pour mieux mailler le quartier.

Les deux scénarios permettent de répondre aux mêmes objectifs urbains.

1.1. Scénario minimal

Le scénario minimaliste prévoyait la démolition de l'ensemble du secteur des Equerres, une partie du secteur Beyrouth, les logements rue de Vienne, ainsi que des logements au sud du groupe scolaire Edouard Vaillant. Le complexe Edouard Vaillant était rénové dans sa configuration actuelle. La crèche existante était démolie et relocalisée au niveau de la Place des Nations Unies.

Le déplacement de la crèche permettait d'améliorer l'accessibilité de cet équipement par rapport à la situation actuelle.

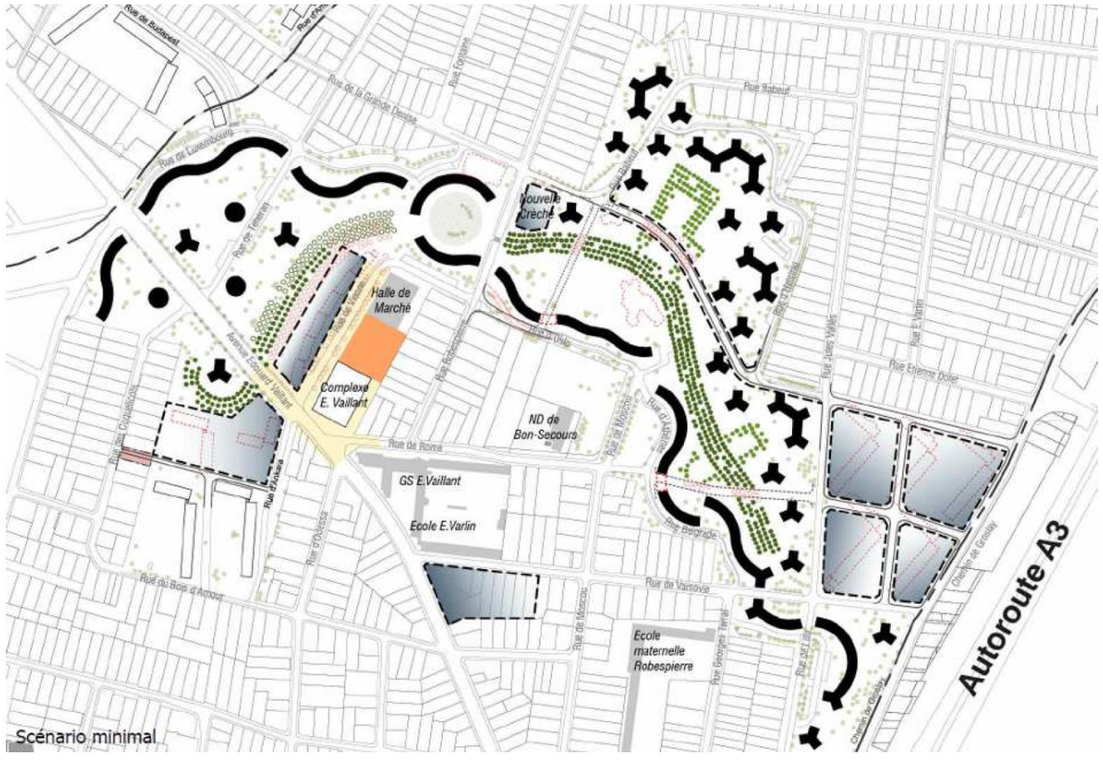

Plan masse envisagé dans le cadre du scénario minimal – Source : Est Ensemble

1.2. Scénario maximal

Le scénario maximaliste prévoyait des démolitions plus conséquentes, notamment avec une démolition totale du secteur Beyrouth. Le complexe Edouard Vaillant était déplacé et couplé à la mutation des parcelles privées situées de l'autre côté de l'avenue, permettant ainsi la transformation du secteur central. La crèche existante était démolie pour être intégrée dans les îlots de la Place des Nations Unies.

Le déplacement de la crèche permettait d'améliorer l'accessibilité de cet équipement par rapport à la situation actuelle.

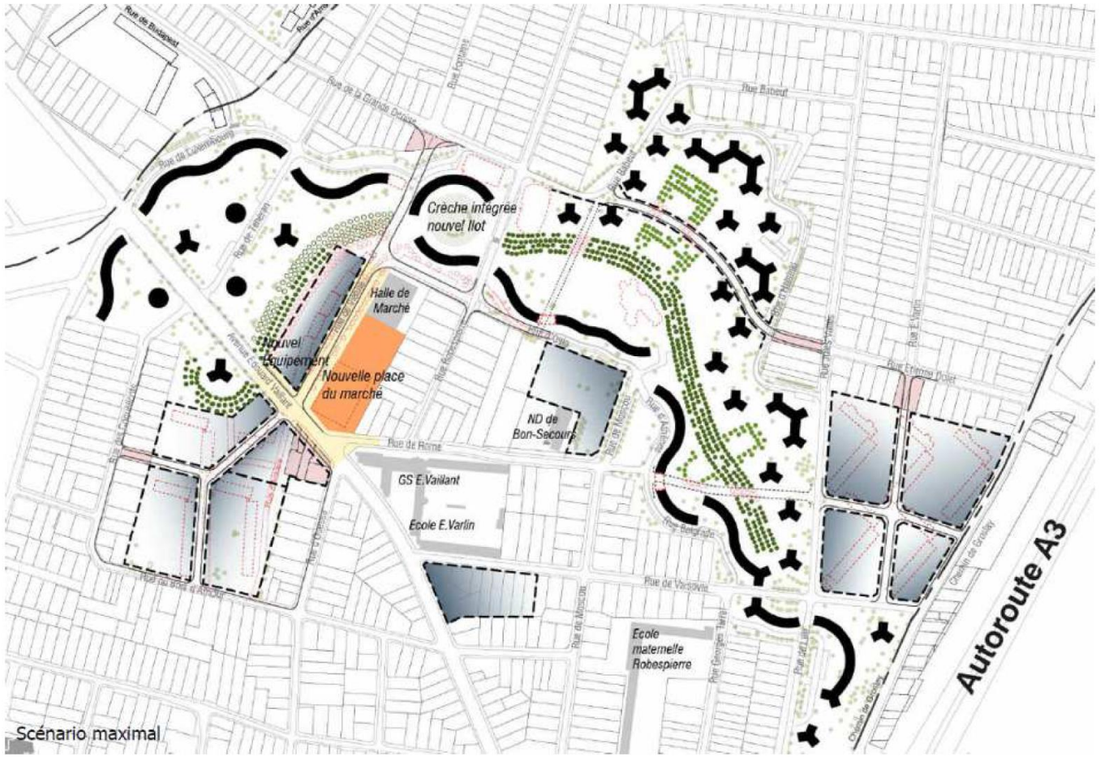

Plan masse envisagé dans le cadre du scénario maximal – Source : Est Ensemble

	ATOUTS	CONTRAINTES
SCENARIO MINIMAL	Des démolitions permettant de travailler sur la conception des îlots et la qualité des espaces publics Une réhabilitation importante de bâtiments de logements permettant de conserver l'identité du quartier Une accessibilité du quartier renforcée par sa réorganisation viaire : prolongement de rues et percées	Une crèche implantée le long d'un axe routier peu fréquenté, limitant l'exposition des populations sensibles aux nuisances sonores
SCENARIO MAXIMAL	Des démolitions permettant de travailler sur la conception des îlots et la qualité des espaces publics Une réhabilitation importante de bâtiments de logements permettant de conserver l'identité du quartier Une accessibilité du quartier renforcée par sa réorganisation viaire : prolongement de rues et percées De nombreuses nouvelles constructions permettant d'améliorer les performances énergétiques et environnementales des logements (confort acoustique, qualité de l'air, confort climatique) Une implantation de la crèche en cœur d'îlot permettant de limiter une éventuelle exposition de population sensible Une extension de la place du Marché favorisant l'animation sociale	Des démolitions relativement plus importantes que dans le premier scénario entraînant une quantité de déchets de démolition plus importante

2. APPROFONDISSEMENT DU PARTI D'AMENAGEMENT ET DE CONSTRUCTION RETENU SUR LE SITE AU REGARD DES DIFFERENTES SOLUTIONS ETUDIEES AU FUR ET A MESURE DE LA CONCEPTION

Lors de la présentation de ces deux scénarios d'aménagement au comité de pilotage de juillet 2018, les partenaires avaient invité à aller vers le scénario qui engageait la transformation la plus structurante pour le quartier et rappelé que l'Abreuvoir n'ayant pas bénéficié du premier programme national de renouvellement urbain, il était une priorité.

Ainsi, le projet a été approfondi en tirant parti des atouts des deux scénarios précédents, les choix ont été les suivants :

- Privilégier la restructuration ambitieuse du secteur central avec une intervention adaptée et respectueuse du quartier, à la fois sur la Barre de Vienne, le complexe Edouard Vaillant et l'espace public. En 2022, c'est finalement le scénario minimal qui a été retenu tout en prévoyant des restructurations lourdes de la barre de Vienne et du complexe Edouard Vaillant qui concourent à l'objectif de constituer une centralité de quartier capable de diversifier les commerces et contribuer à l'attractivité et l'image du quartier.
- Hiérarchiser les interventions sur le maillage viaire en priorisant l'élargissement du Chemin de Groslay, axe stratégique pour désenclaver le quartier en le connectant mieux au Pont de Bondy pour les modes doux. Pour faire aboutir cette intention, il convient de concentrer les efforts financiers de mutation du parcellaire privé sur le tronçon sud du Chemin Groslay et le secteur Londres Washington, plutôt que sur des parcelles dispersées dans le quartier pour des améliorations ponctuelles du maillage.
- Limiter sur le secteur Odessa-Edouard Vaillant les démolitions aux seuls besoins fonciers pour constituer la centralité de quartier, sans faire muter l'ensemble du secteur. En effet, lors de la présentation des scénarios urbains aux habitants, beaucoup ont fait remarquer qu'il s'agissait d'un secteur parmi les mieux vécus du quartier et qu'il ne pouvait être considéré comme prioritaire à la démolition.
- Maintenir les terrains de sport rue d'Oslo plutôt que d'envisager la constructibilité de ce secteur. En effet, le diagnostic a mis en évidence le bon fonctionnement de ces équipements de plein air et leur appropriation par un public varié. L'emplacement actuel, relativement éloigné des habitations, protège le voisinage des nuisances sonores, ce que n'aurait pas permis leur déplacement au cœur du parc.

- Pour le prolongement de la rue de la Grande Denise, le choix a été fait de retenir le tracé qui segmentait le moins le parc, afin de préserver la possibilité d'intensifier les usages dans ce dernier.

L'école maternelle Robespierre sera démolie et reconstruite et l'école Edouard Vaillant sera restructurée afin d'augmenter la capacité d'accueil des élèves et d'améliorer les conditions d'enseignements.

3. LES APPORTS DE LA CONCERTATION

L'Etablissement Public Territorial d'Est Ensemble a mené des démarches de concertation auprès des habitants du quartier Edouard Vaillant tout au long des différentes étapes d'élaboration du projet, de mai 2017 à mai 2019 et qui se sont poursuivies jusqu'en 2023.

Le diagnostic a été construit à partir des témoignages fournis par les habitants lors d'une réunion publique, de huit ateliers et de deux visites qui ont été organisées en 2017. C'est sur la base de toutes ces contributions, qui ont souligné les atouts à valoriser et les dysfonctionnements à résoudre dans le quartier et dans les logements, que le projet de renouvellement urbain a été conçu. Il a également été alimenté par la centaine d'idées recueillies lors de deux rencontres en plein air au printemps 2018 et par un site internet dédié, qui ont mis en évidence les actions à mener en priorité sur des sujets très variés

Les principales interventions des participants ont porté sur :

- Une attente très forte de rénovation du quartier depuis de nombreuses années qui entraîne un sentiment d'abandon
- Des interrogations sur les impacts du projet quant aux potentielles démolitions, les relogements, le niveau des loyers, etc.
- La priorité pour les habitants est d'améliorer la qualité des logements
- Sur les espaces verts : fleurir le quartier, préserver les espaces verts, ne pas construire dessus, prévoir des jardins partagés
- Prendre en compte aussi bien les enfants (aires de jeux) que les personnes âgées (bancs)
- Le projet doit se faire pour les habitants actuels, et non à leur détriment (augmentation des loyers, relogement subi hors du quartier...)
- Des questions sur le budget et le financement des travaux, le planning
- Le souhait d'un quartier attractif et non « dortoir », que soient pris en compte les commerces dans les réflexions
- Des dysfonctionnements à résoudre : la rue de Vienne, les déchets.

La concertation a permis d'adapter la programmation initialement prévue afin de correspondre aux besoins et volontés des habitants. Ainsi, quelques modifications de la programmation sont notables :

- **Secteur Odessa- Edouard Vaillant / Beyrouth :** Sur ce secteur, **les démolitions ont été réduites aux seuls besoins fonciers** pour constituer la centralité de quartier, sans faire muter l'ensemble du secteur. En effet, lors de la présentation des scénarios urbains aux habitants, qui proposait un nombre plus important de logements démolis dans ce secteur, beaucoup ont fait remarquer qu'il s'agissait d'un secteur parmi les mieux vécus du quartier et qu'il ne pouvait être considéré comme prioritaire à la démolition.
- **Secteur des équerres Londres-Washington** : Le secteur des Equerres a été identifié par les habitants lors du diagnostic comme le **secteur cumulant le plus de difficultés et d'obsolescence** (gestion, tranquillité publique, qualité des logements…). Il s'agit de l'entité bâtie qui présente une image plus dégradée en termes de logements et de cadre de vie. En témoigne le nombre important de demande de mutation enregistrés à ces adresses. Une réhabilitation des logements de ce secteur ne serait toutefois pas suffisante pour remédier aux dysfonctionnements identifiés dans le diagnostic urbain. Le secteur Londres-Washington, en étant distinct de la figure bâtie dominante du quartier et en incarnant peu d'enjeux patrimoniaux, il a donc été identifié comme privilégié pour la **diversification de l'habitat**.
- **Rue de la Grande Denise** : Bien que les habitants aient exprimé le souhait de ne pas vouloir prolonger la rue, la programmation prévoit tout de même son prolongement. En revanche, sa conception sera faite en partenariat avec les habitants et le choix a été fait de retenir le tracé qui segmentait le moins le parc, afin de préserver la possibilité d'intensifier les usages dans ce dernier.
- **Réhabilitations des logements** : Suite aux difficultés d'humidité relevées par les habitants du quartier, le projet prévoit une amélioration de la ventilation (VCM), un assainissement des caves et une modification du positionnement des évacuations des eaux pluviales pour certains bâtiments
- **Aspect extérieur des bâtiments** : Les façades extérieures des bâtiments est un point faible du quartier évoqué régulièrement par les habitants. Dans ce cadre, la programmation prévoit une réfection des toitures avec isolation et réfection des façades, ainsi qu'un remplacement des menuiseries.
- **Taille des logements :** Un souhait de revoir la typologie des logements afin de proposer une offre locative d'habitations plus grandes a été fait par les habitants du quartier. Pour répondre à cette problématique, 226 logements vont être mobilisés (soit 15 % du parc social) pour être restructurés en 177 logements, soit par **fusion de logements** (ex : regrouper un T2 et un T3 pour faire grand un T5) ou **par déclassement** (transformer un T3 en grand T2), pour créer des logements avec des surfaces au type plus grandes et plus conformes aux typologies demandées.
- **Logements séniors/accès PMR :** Des logements adaptées aux personnes âgés/personnes à mobilité réduite sont souhaités. La programmation a ainsi prévu la mise en accessibilité (normes PMR).
- **Taille balcons :** Les habitants ont exprimé un souhait d'avoir accès à des balcons plus grands. Il a donc été prévu la création de balcons pour les 54 logements de la place des Nations Unies.
- **Stationnement :** Une réelle réflexion sur le stationnement sur le quartier, et notamment les dysfonctionnements (parking sauvage, places handicapées, places réservées aux résidents) est prévue dans le cadre de la programmation. La création d'une centaine de places supplémentaires est envisagée, ainsi que la création de stationnements pour vélo.

Les souhaits relatifs aux **espaces extérieurs** des habitants ont également été entendus, et sont venus alimentés la programmation urbaine du quartier :

- La végétalisation de la place des Nations Unies
- Création d'une piste cyclable le long du mail des Tilleuls
- Création de nouveaux cheminements piétons

De même pour **les équipements du quartier** :

- Prise en compte des volontés d'équipements des habitants (aires de jeux, commerces notamment)
- Maintien de la Poste
- Agrandissement de la place du marché
- Création d'un centre de santé au niveau de la place des Nations Unies

Ainsi, la concertation avec les habitants du quartier a fortement influencé la programmation prévue sur le quartier Edouard-Vaillant.

4. UNE FINALISATION DU PROJET DANS UNE OPTIQUE DE SOBRIETE LIMITANT LES DEMOLITIONS ET FAVORISANT LES RESTRUCTURATIONS

A la suite de cette concertation, une actualisation du projet a été réalisée en 2022 menant au projet actuel :

- Les démolitions ont été réduites notamment le long de la rue de Vienne et au niveau du quartier Beyrouth augmentant ainsi le nombre de logements restructurés à 177 (149 restructurés + 32 de la Barre de Vienne). En ce qui concerne la Barre de Vienne, L'Architecte des Bâtiments de France a souhaité conserver cet immeuble représentatif de l'œuvre d'Emile Aillaud. Ainsi le projet retenu prévoit la démolition de deux cages d'escalier pour ouvrir la place et mieux la connecter au Parc et le reste du bâtiment est entièrement restructuré, les logements en rez-de-chaussée deviendront actifs pour participer à l'animation de la Place du Marché.
- L'implantation des bâtiments au niveau des Equerres Londres-Washington a été optimisée favorisant ainsi la mixité sociale dans ce secteur.
- Le complexe Edouard Vaillant sera, non plus démolie et reconstruit, mais finalement conservé et restructuré en lui donnant une vocation de pôle socio-culturel structurant pour le quartier.
- La crèche sera implantée dans l'équipement Guy Môquet qui sera lourdement restructuré, profitant ainsi de la proximité du parc et participant à l'animation de la Place des Nations Unies.

Ainsi, le scénario final est inférieur au scénario minimal envisagé lors de la phase de conception. Il limite les démolitions et favorise la réhabilitation et la restructuration du bâti existant. En effet, le nouveau projet vise à la démolition de 258 logements sociaux, de 17 logements individuels, de l'école maternelle Robespierre et de la crèche Danielle Casanova. Il vise à la construction de 367 nouveaux logements sociaux et libres et à la restructuration de 194 logements en 145. Enfin, le projet vise en priorité à la réhabilitation des logements existants par la réhabilitation de 1 017 logements.

VII. DESCRIPTION DES METHODES DE PREVISIONS UTILISEES POUR IDENTIFIER ET EVALUER LES INCIDENCES NOTABLES SUR L'ENVIRONNEMENT

1. ELABORATION DE L'ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

L'état initial du site s'articule autour de thèmes strictement environnementaux tels que l'énergie, les milieux naturels, le paysage, la ressource en eau ou encore la gestion des déchets, qu'autour de thèmes plus « urbains » ou liés à la population (démographie économie locale, etc.). En effet, le projet sur le quartier Abreuvoir – Edouard Vaillant aura non seulement des impacts sur l'environnement mais également des impacts sur le milieu urbain des quartiers alentours et plus généralement sur le territoire de la commune.

Les thèmes de l'environnement, de l'économie et du social ont donc fait l'objet, dans la présente étude, d'une réflexion menée dans une logique de transversalité afin d'assurer la prise en compte des multiples enjeux liés à la mise en œuvre d'un projet tel que celui-ci.

La présentation du projet a été réalisée sur la base des éléments transmis par Est Ensemble et par la ville de Bobigny, notamment :

- Plan guide du projet ;
- Programmation envisagée ;
- Etude urbaine ;
- Référentiel d'Aménagement Durable d'Est Ensemble.

L'état initial de l'environnement s'est basé sur les ressources complémentaires mises à disposition du groupement afin d'aboutir à un portrait le plus complet possible :

- Etude qualité de l'air
- Diagnostic phytosanitaire ;
- Diagnostics commerces, équipements, patrimoine, mobilité

L'état initial a également été complété par une analyse fie des documents cadres concernant le secteur d'étude :

- Schéma Directeur de la Région Île-de-France ;
- Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin Seine-Normandie (SDAGE) ;
- Plan de Gestion des Risques d'Inondation (PGRI) du bassin Seine-Normandie ;
- Plan Local d'Urbanisme intercommunal de l'EPT Est Ensemble ;
- Plan National de Prévention des Déchets ;
- Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets de la Région Île-de-France ;
- Plan Climat Air Energie Territorial d'Est Ensemble
- Schéma Régional Climat Air Energie d'Île-de-France (SRCAE) ;
- Plan Régional Santé Environnement 3 de la Région Île-de-France 2017-2021

La réalisation de l'état initial a donc consisté en une compilation des éléments « bibliographiques » élaborés aux différentes échelles d'intervention afin d'en ressortir une synthèse globale et stratégique qui a constitué un véritable outil d'aide à la décision.

Une visite de terrain, ainsi que différents entretiens avec des personnes ressources ont été réalisés par le groupement en charge de l'élaboration de l'étude d'impact et des études complémentaires. Ils ont permis également de compléter l'état initial par une approche plus sensible du secteur, notamment sur les thématiques de santé publique et du cadre de vie.

Cette approche de l'état initial de l'environnement, en plusieurs étapes, ainsi que les études réalisées par l'équipe sur le terrain ont été approfondies par des études techniques spécifiques réalisées par des experts extérieurs ou directement intégrés au groupement en charge de l'étude d'impact :

- Une étude trafic – Iris Conseil ;
- Une étude acoustique – Iris Conseil ;
- Une étude écologique faune-flore – Aliséa ;
- Une étude de pollution des sols – IDDEA ;
- Une étude de potentiel de développement des énergies renouvelables – Even Conseil ;
- Une étude d'optimisation de la densité des constructions du projet – Even Conseil.

En appui de l'analyse bibliographique et spatialisée menée dans le cadre de la réalisation de l'état initial de l'environnement, les enjeux ont été identifiés et ont fait l'objet d'une hiérarchisation afin d'assurer la prise en compte optimale des thématiques prioritaires de l'environnement dans le projet.

Ces enjeux ont ensuite été partagés avec les services concernés de l'EPT et de la Ville de Bobigny dans le cadre de deux ateliers de restitution de l'état initial. Ces ateliers ont également permis une première approche des effets du projet sur l'environnement.

2. ANALYSE DES EFFETS NEGATIFS ET POSITIFS, ET DES MESURES D'EVITEMENT, DE REDUCTION ET DE COMPENSATION

L'analyse précise et territorialisée découlant de la synthèse de l'état initial de l'environnement a été la base de l'évaluation des impacts du projet sur l'environnement fondée sur deux temps : une démarche itérative intégrant en amont des enjeux prioritaires et une identification des derniers impacts du projet sur l'environnement.

1.1.1 Une intégration en amont des enjeux prioritaires

Tout d'abord, le projet d'aménagement se veut vertueux en termes d'aménagement urbain, en développant un projet dans un tissu urbain existant. C'est dans ce sens que le projet a été conçu et a su s'améliorer à travers les mesures préalables et les mesures d'évitement et de réduction proposées par l'étude d'impact et en appui du Référentiel d'Aménagement Durable d'Est Ensemble.

Ainsi, tout au long de la démarche d'approfondissement de l'étude d'impact, l'environnement est venu guider et faire évoluer les réflexions du projet d'aménagement. En particulier, deux réunions spécifiques sur la mise en place des mesures ERC ont été réalisées en juin et octobre 2021 :

- **L'atelier n°1 a eu lieu le 18 mai 2021** et a porté sur le paysage, la biodiversité, l'agriculture, la gestion de l'eau, le contexte socio-économique, la gestion de l'énergie et la gestion des déchets. Cet atelier a permis notamment d'étudier la possibilité de développer des toitures végétalisées qualitatives avec reliefs sur les nouvelles constructions en particulier, et de travailler sur des préconisations pour favoriser l'accueil de la biodiversité dans le projet.
- **L'atelier n°2 a eu lieu le 16 juin 2021** et a porté sur les risques, la pollution des sols, les déplacements, le bruit, la qualité de l'air et la gestion du chantier. Cet atelier a permis d'approfondir les enjeux en matière de pollution des sols en lien notamment avec la gestion des eaux pluviales. Des préconisations et mesures ont pu être définies. Il a également été l'occasion pour la maîtrise d'ouvrage d'affirmer la volonté d'être exigeants, notamment sur la gestion du chantier et des nuisances associées.

Ces réunions sont venues ponctuer cette démarche d'évaluation environnementale itérative, sous forme d'atelier, permettant sur le vif de proposer des mesures d'évitement ou de réduction des impacts environnementaux sur l'environnement. Les mesures de compensation n'ont ainsi été étudiées qu'en dernier recours.

1.1.2 Une identification des derniers impacts du projet sur l'environnement

Sur la base de la démarche itérative qui s'est déroulée sur une période d'environ 2 mois, pour aboutir au projet tel que présenté dans la présente étude, les impacts résiduels ont ensuite été évalués afin de déterminer les mesures nécessaires à leur prise en compte.

Les tableaux de mesures qui figurent dans le tome 2 dressent le bilan des engagements de la maîtrise d'ouvrage pour éviter, réduire, voire compenser les impacts négatifs identifiés au fur et à mesure. Elles sont le fruit d'un travail collaboratif important entre le groupement de l'étude d'impact et la maîtrise d'ouvrage.

1.1.3 Réalisation des études complémentaires

Plusieurs études complémentaires ont été menées en parallèle de l'étude d'impact puis intégrées, afin de garantir la définition d'un projet et de solutions compensatoires au plus près des enjeux environnementaux identifiés dans l'état initial de l'environnement.

a. Etude trafic – Iris Conseil

L'étude trafic a été réalisée par Iris Conseil. Elle est composée tout d'abord d'une analyse bibliographique, puis est complétée par des comptages et des modélisations du trafic futur.

Afin de préciser le fonctionnement circulatoire du périmètre du quartier Edouard Vaillant – Abreuvoir, un dispositif de recueil de mobilité composé de quatre postes de comptages automatiques et six comptages directionnels a été mis en place.

Les mesures de trafic par comptages automatiques ont été réalisées sur une semaine du lundi 25 au dimanche 31 janvier 2021. Ils servent à connaitre les variations de trafic intra et inter-journalière. Quant aux comptages directionnels, aux principaux carrefours, ils ont été réalisés le mardi 26 janvier 2021. Ils permettent de mesurer les trafics pendant la période de pointe du matin et du soir et identifier ainsi les heures de pointe.

Ces mesures de trafic ont été réalisées en période de couvre-feu (entre 18h00 et 6h00).

Les heures de pointe à l'échelle du secteur à l'étude sont variantes d'un carrefour à l'autre. La période de pointe est principalement comprise entre 7h45 et 9h00. Au niveau du carrefour 4, l'HPM est précoce de 7h00 à 8h00.

Pour ce qui est de la période de pointe du soir, elle est comprise entre 17h00 et 18h45.

L'analyse du fonctionnement des carrefours est réalisée à partir des comptages directionnels, présentés ci-avant, aux heures de pointe.

A partir des données de programmation urbaine et de l'évolution du secteur en termes de transports en commun, il est évalué les impacts des nouveaux flux générés. Etant donné que le nombre de nouveaux logements est peu significatif (+ 29 logements), les générations futures du quartier Edouard Vaillant – Abreuvoir seront faibles.

Dans le cadre de l'étude de trafic du projet de réorganisation du secteur du pont de Bondy, des modélisations à l'horizon 2030 ont été réalisées.

Les principaux projets de ZAC intégrés au modèle sont les suivantes :

- ZAC Ecocité-Canal de l'Ourcq à Bobigny ;
- ZAC du quartier durable de la Plaine de l'Ourcq à Noisy-le-Sec ;
- ZAC des rives de l'Ourcq à Bondy ;
- ZAC de l'horloge à Romainville.

b. Etude acoustique – Iris Conseil

L'étude acoustique a été menée en référence aux textes réglementaires en vigueur, à savoir :

- La loi n°92-1444 du 31 décembre 1992 relative à la lutte contre le bruit, aujourd'hui codifiée aux articles L. 571-1 à L. 571-10 du code de l'environnement ;
- Le décret 95-22 du 9 janvier 1995 relatif à la limitation du bruit des aménagements et infrastructures de transports terrestres, abrogé par le décret n°2007-1467 du 12 octobre 2007, et aujourd'hui codifié aux articles R. 571-44 à R. 571-52 du code de l'environnement ;
- L'arrêté du 5 mai 1995, relatif au bruit des infrastructures routières ;
- Le décret 95-21 du 9 janvier 1995 relatif au classement des infrastructures de transports terrestres et modifiant le code de l'urbanisme et le code de la construction et de l'habitation, abrogé par le décret n°2007-1467 du 16 octobre 2007, et aujourd'hui codifié aux articles R. 571-32 à R. 571-43 du code de l'environnement ;
- L'arrêté du 23 juillet 2013 modifiant l'arrêté du 30 mai 1996 relatif aux modalités de classement des infrastructures de transports terrestres et à l'isolement acoustique des bâtiments d'habitation dans les secteurs affectés par le bruit.

La campagne de mesures acoustiques a été réalisée du 25 au 27 janvier 2021. Le dispositif acoustique comprend 7 mesures de 24 heures.

Ces mesures ont été réalisées selon les principes des normes NF S 31-085 "caractérisation et mesurage du bruit dû au trafic routier.

À la suite de cette campagne de mesures, le calage du modèle informatique est une étape importante de l'étude acoustique. En effet, cette étape permettra de valider le modèle. Valider un modèle revient à dire que le modèle est représentatif de la réalité. Il s'agit de créer le site actuel numériquement et de recréer les conditions observées le jour des mesures acoustiques en intégrant les trafics.

A partir du site virtuel, on calcule les niveaux sonores aux emplacements où ont été réalisées les mesures. Le calage a ensuite permis de modéliser.

L'étude acoustique modélise plusieurs situations :

- Situation actuelle ;
- Situation future AVEC aménagement en 2030.

c. Etude faune-flore – Aliséa

i. Aspects généraux

Les relevés confiés à Alisea concernent les groupes suivants : Habitats et flore et Faune diurne (Avifaune, Mammifères, Insectes).

Les données proviennent de la bibliographie et des relevés réalisés par Alisea.

L'étude du site repose sur des relevés de terrain réalisés en 2020 et 2021 et dans les conditions présentées dans le Tableau 1.

Tableau 1 – Dates des passages de terrain, et conditions météorologiques associées.

« GROUPES TAXONOMIQUES »	DATES DE PASSAGES	CONDITIONS METEO	OBSERVATEURS
Habitats et flore	21/10/2020	Couvert, 15°C	Delphine Chabrol
Faune diurne (Avifaune, Mammifère, Insectes, Amphibiens, Reptiles)	21/10/2020 27/04/2021 26/05/2021 8/06/2021	Couvert, 15°C Ensoleillé, 8°c Ciel couvert, vent, 10°C Ensoleillé, 21°C	Violaine Champion Baptiste Carrère Baptiste Carrère Baptiste Carrère
Faune nocturne	24/02/2021 19/04/2021	Ensoleillé, 15°c Ensoleillé, 15°c	Sébastien Davoust

ii. Bibliographie et données naturalistes

Plusieurs documents et sites internet ont été consultés dans le cadre de l'analyse bibliographique (bases de données CETTIA et Faune IDF, DRIEE, CBNBP, INPN, …) (**Erreur ! Source du renvoi introuvable.**). Les espèces remarquables citées dans ces documents/bases de données sont reportées au début des chapitres relatifs à chacun des groupes taxonomiques étudiés.

La consultation de ces documents et bases de données permet de prendre connaissance des espèces remarquables déjà connues sur les communes concernées, afin d'appréhender les enjeux de conservation en amont des inventaires de terrain, mais aussi de déterminer l'évolution au fil du temps du cortège d'espèces remarquables.

NB :

- Les espèces citées comme potentiellement présentes n'ont pas été retenues,
- Pour la flore : seules les espèces au moins rares ont été retenues, ainsi que les espèces protégées, menacées ou déterminantes de ZNIEFF en Ile-de-France,
- Pour l'avifaune : seules les espèces dont la nidification est certaine ou probable (en fonction des informations qui accompagnent la donnée) sont retenues dans l'analyse,
- Pour l'avifaune : seules les espèces menacées, déterminantes de ZNIEFF ou au moins rares ont été retenues,
- Les données très anciennes (+ de 15 ans) n'ont pas été retenues (exception faite, dans le cas présent, de l'étude faune flore précédente, qui date de 2000),
- Les données à disposition ne sont pas toujours localisées.

iii. Bio-évaluation et enjeux

L'évaluation globale de la qualité écologique est réalisée en croisant le statut des espèces et des espaces avec leur degré de sensibilité et de vulnérabilité vis-à-vis du projet (bio-évaluation patrimoniale).

Cette bio-évaluation se base notamment sur :

- La valeur patrimoniale (statut réglementaire aux différentes échelles géographiques) ;
- Les tendances évolutives des espèces (listes rouges et listes de rareté nationales, régionales) ;
- La prise en compte de la présence de zones bien conservées et/ou bien connectées (qualité et densité des connexions biologiques, mosaïque de milieux…) qui présentent une grande diversité biologique mais pas forcément d'espèces rares (ex : les ZNIEFF de type II, les massifs forestiers…) ;
- La responsabilité que le niveau local porte sur l'ensemble des populations sur un référentiel plus large ;
- La sensibilité des espèces et des milieux par rapport au projet.

La bio-évaluation s'appuie sur les inventaires ainsi que sur les connaissances de l'abondance, la distribution et la répartition des espèces et milieux rencontrés. Elle doit être réalisée à différents niveaux d'échelle.

La fin de cette étape doit permettre de définir les enjeux écologiques afin de guider le maître d'ouvrage dans sa réflexion sur l'aménagement et la gestion de ses espaces.

L'évaluation écologique s'appuie sur des références réglementaires (arrêtés, directives) et non réglementaires (listes rouges, lites de raretés…) à différents niveaux (européen, national, régional). À l'heure actuelle, toutes les régions ne disposent pas des mêmes outils. Ainsi, il existe en Ile-de-France un catalogue de la flore vasculaire et une liste concernant l'avifaune qui reprennent, espèce par espèce, les différents statuts de protection, de rareté et de menaces.

<u>L'évaluation a donc été réalisée sur la base des documents de référence suivants :</u>

Niveau Européen

- Directive communautaire CEE/92/43 (directive « habitats »), annexes I, II et IV,
- Directive communautaire CEE/09/147 (directive « Oiseaux »), annexe I.

Niveau national

- Arrêté du 20 janvier 1982 fixant la liste des espèces végétales protégées,
- Arrêté du 08/01/2021 fixant la liste des espèces d'Amphibiens et Reptiles protégés,
- Arrêté du 23/04/2007 fixant la liste des Insectes protégés,
- Arrêté du 23/04/2007 fixant la liste des Mammifères terrestres protégés,
- Arrêté du 29/10/2009 fixant la liste des Oiseaux protégés,
- Listes rouge UICN des espèces menacées de disparition en France (chapitres Mammifères, Amphibiens, Oiseaux, papillons de jour),
- Le Livre rouge de flore menacée de France (MNHN, 1995).

Niveau régional

- Arrêté du 11/04/1991 relatif à la liste des espèces végétales protégées en IDF (complétant la liste nationale),
- Arrêté du 22/07/1993 relatif à la liste des Insectes protégés en IDF, (complétant la liste nationale),
- Liste des espèces déterminantes de ZNIEFF en Ile-de-France, 2019
- CBNBP, 2019, Catalogue de la Flore Vasculaire d'Ile-de-France,
- DEWULF L., ZUCCA M., ARB IDF, 2018, Réactualisation de la Liste rouge régionale des Oiseaux nicheurs d'Île-de-France.
- LE MARECHAL, LESSAFFRE & LALOI, « Les oiseaux d'Ile-de-France, Nidification, migration, hivernage », Delachaux et Niestlé, 2013. Ouvrage précisant l'indice de rareté des oiseaux en Ile-de-France,

- LOÏS G., JULIEN J.-F. & DEWULF L., 2017. Liste rouge régionale des chauves-souris d'Île-de-France. Pantin: Natureparif. 152 p
- FERNEZ T., LAFON P., HENDOUX F. (coord.) – 2015 - Guide des végétations remarquables de la région Ile-de-France1. CBNBP/DRIE, Paris – 2 Volumes : Méthodologie, 68 p. Manuel pratique, 224 p.

Précisions : **La protection réglementaire des Oiseaux (protection nationale) ne signifie pas forcément que l'espèce soit particulièrement rare ou sensible**. Les espèces protégées le sont essentiellement vis à vis de la chasse (on devrait plutôt employer le terme « non chassable » à la place « d'espèce protégée »). Cette liste de protection nationale n'a donc pas une grande utilité pour l'évaluation de la richesse avifaunistique d'un secteur.

La situation est la même pour les Chiroptères, Amphibiens et Reptiles car toutes les espèces sont protégées en France (certaines espèces sont en « protection partielle »).

A contrario la protection nationale et régionale pour les végétaux est un réel critère de rareté.

La directive Oiseaux reconnaît le droit de chasse sur les espèces dont l'effectif, la distribution et le taux de reproduction le permet, "*pour autant que des limites soient établies et respectées* (...) *et que ces actes de chasse* [soient] *compatibles avec le maintien de la population de ces espèces à un niveau satisfaisant.*" La liste des espèces autorisées à la chasse fixée en Annexe 2 de la Directive Oiseaux ne tient pas toujours bien compte de la rareté des espèces (de nombreuses espèces chassables sont en liste rouge Française comme dans d'autres états européens).

iv. Recensements

L'ensemble du périmètre d'étude principal et ses abords ont été parcourus à vitesse réduite afin de noter toutes les espèces de faune et flore en présence.

Les investigations ont été réalisées de jour et de nuit.

10 points d'écoute de 5 min (sur la base du protocole du Suivi Temporel des Oiseaux Communs) ont été réalisés en période de nidification.

Un parcours avec un détecteur d'ultrasons « Pettersson D 240x » a été effectué à marche lente, avec des arrêts d'une durée d'environ 10 à 20 minutes à chaque point d'écoute pour identifier les espèces de chiroptères. 10 points d'écoute ont été réalisés au sein de la zone d'étude sur la base des points STOC de l'avifaune (cf carte ci-dessous).

d. Etude de pollution des sols – IDDEA

La mission d'IDDEA a été réalisée selon la méthodologie et les normes préconisées par le Ministère de la Transition Ecologique (MTE), et en particulier :

- La « *Méthodologie nationale de gestion des sites et sols pollués* », d'avril 2017 ;
- Les guides méthodologiques BRGM édités à partir de 2007 ;
- La norme AFNOR NF X 31-620 révisée en décembre 2018 « Qualité du sol – Prestations de services relatives aux sites et sols pollués ». Sur la base des données disponibles et des attentes, la présente étude est codifiée selon l'offre globale de prestations INFOS :
    - INFOS : il s'agit de la réalisation des études historiques, documentaires et de vulnérabilité afin d'élaborer un schéma conceptuel et, le cas échéant, un programme prévisionnel d'investigations. Cette prestation comprend :
        - La réalisation d'une visite de site (A100),
        - Les études historique, documentaire et mémorielle (A110),
        - Une étude de vulnérabilité des milieux (A120),
        - Un programme prévisionnel d'investigations (A130).

La méthode d'étude retenue pour réaliser l'étude historique, documentaire et mémorielle du site à l'étude a été la suivante :

- Travaux préparatoires : découpage de la zone d'étude en 6 secteurs, collecte et analyse des documents communiqués par la maîtrise d'ouvrage, consultation des bases de données et des administrations, recherches bibliographiques des contraintes environnementales du site ;
- Travaux sur site : entrevues, questionnaires et visite du site ;
- Rédaction du rapport.

La visite du site a été réalisée le 10/11/2020 par Antoine CHOMEL, ingénieur d'études de la société IDDEA.

Les documents et bases de données consultés et utilisés sont les suivants :

- BASOL,
- BASIAS,
- BARPI,
- ARS des UT de Seine-Saint-Denis,
- DRIEE des UT de Seine-Saint-Denis,
- Site internet cadastre.gouv,
- IGN (photographies aériennes et carte au 1/25 000),
- Direction Départementale des Territoires (DDT),
- BRGM via la base de données en ligne Info Terre, carte géologique au 1/50 000ème,
- La liste des ICPE et BASIAS de la ville de Bobigny,
- La liste des ICPE et BASIAS de la ville de Drancy,
- La liste des ICPE et BASIAS de la ville de Bondy,
- Documents des archives municipales de Bondy,
- Documents des archives départementales de Seine-Saint-Denis,
- Autres sites internet : Météofrance, ADES, …
- Dossier de Consultation des Entreprises et notamment le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) du marché n°20.PA.HA.034, non daté.

A noter qu'aucun document ou archive n'a été fourni par la mairie de Drancy.

e. Etude de potentiels de développement des énergies renouvelables – Even Conseil

L'étude de potentiel de développement des énergies renouvelables et de récupération a été réalisé par Even Conseil. Cette analyse se décompose en 3 étapes :

- Identifier les potentiels de développement des énergies renouvelables et de récupération dans le cadre du projet ;
- Définir des scénarii d'approvisionnement en énergie du projet au travers de la comparaison de 3 stratégies énergétiques sur la base de besoins RT2012-20% pour les logements neufs et BBC-20% pour les logements réhabilités, ici les scénarii suivants :
    - **Scénario 1 (de référence)** : Approvisionnement électrique individuel pour chaque logement ;

  - **Scénario 2** : Raccordement au réseau de chaleur couvrant la totalité des besoins en chauffage et eau chaude sanitaire et approvisionnement électrique individuel pour les besoins en froid/électricité ;
  - **Scénario 3** : Raccordement au réseau de chaleur couvrant la totalité des besoins en chauffage et eau chaude sanitaire, panneaux solaires photovoltaïques couvrant 30% des besoins en froid/électricité et complément électrique pour le reste des besoins en froid/électricité.
- Comparer les scénarii d'un point de vue économique et environnemental.

L'étude permet de comparer globalement l'impact économique et environnemental lié au choix de la source d'énergie principale utilisée pour le chauffage, l'eau chaude sanitaire et le refroidissement. Elle permet ainsi d'appuyer le maître d'ouvrage dans l'identification de pistes d'approvisionnement qu'il sera amené à approfondir par des études de faisabilité plus poussées afin de fiabiliser un choix.

f. Etude d'optimisation de la densité des constructions du projet – Even Conseil

L'étude d'optimisation de la densité a été réalisée par Even Conseil. Elle a été conduite en 3 phases distinctes :

- Une analyse du contexte réglementaire sous l'angle de la densité ;
- Les raisons du choix du site de projet et la présentation de l'évolution du projet en matière de densité ;
- Une analyse des alternatives de densification du projet à travers différents critères (présentée dans le paragraphe « Proposition des mesures »).

Cette étude vise à **développer une densité réfléchie et optimale,** prenant en compte en compte les enjeux environnementaux et du cadre de vie du projet d'aménagement.

Étude d’impact du projet de renouvellement urbain du quartier Edouard Vaillant – Abreuvoir à Bobigny (93)

EVEN Conseil – Agence de Paris

52 Rue Jacques Hillairet

75012 Paris CEDEX 12

Etablissement Public Territorial Est Ensemble

100 Avenue Gaston-Roussel

93232 Romainville CEDEX